



# Plan Cadre de Coopération Des Nations Unies Pour le Développement Durable

-----  
Niger

2023 – 2027

6 juin 2022

## DÉCLARATION COMMUNE

Le Gouvernement du Niger et le Système des Nations Unies pour le Développement renouvellent leur engagement à coopérer pour réaliser la vision nationale du pays pour « *bâtir un pays moderne, démocratique et uni, bien gouverné et pacifique, ouvert au monde, ainsi qu'une économie émergente, fondée sur un partage équilibré des fruits du progrès* », à l'horizon 2030.

Le Plan Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (PCC) guidera le travail du Gouvernement et du Système des Nations Unies pour le Développement pour la période 2023-2027. Ce partenariat s'appuie sur les leçons apprises de notre coopération et représente l'engagement commun du Gouvernement du Niger et du Système des Nations Unies pour le Développement à travailler en étroite coopération pour la réalisation des priorités nationales, des Objectifs de Développement Durable et des engagements internationaux du Niger.

Les résultats conjoints attendus de ce Cadre de Coopération auxquels sont appelés à collaborer le secteur privé, la société civile, les médias, les instituts universitaires et de recherche, les syndicats ainsi que les partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux, contribueront à construire un pays prospère, inclusive et résiliente dans laquelle les trois dimensions du développement durable, économique, sociale et environnementale s'équilibrent.

En signant ci-après, les parties prenantes s'engagent à mettre en œuvre ce cadre de coopération pour l'atteinte des résultats escomptés.

**Ministre du Plan et du Développement**

**Coordonnateur Résident  
des Nations Unies au Niger**

*(Page pour la signature des Chefs d'Agence prévoir)*

## TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION COMMUNE	ii
TABLE DES MATIÈRES	iii
SIGLES & ACRONYMES	v
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	viii
1. CONTEXTE NATIONAL ET PROGRÈS ACCOMPLIS VERS L'AGENDA 2030	1
1.1. Aperçu du contexte national	1
1.2. Situation géographique et administrative	1
1.2.1. Situation démographique	2
1.2.2. Situation politique, sécuritaire, des migrations et de l'asile	3
1.2.3. Situation de la gouvernance judiciaire, juridique, administrative et locale	4
1.2.4. Situation économique	6
1.2.5. Situation sociale	9
1.2.6. Situation humanitaire	12
1.2.7. Situation environnementale	13
1.2.8. Droits humains et égalité de Genre	14
1.2.9. Dynamiques économiques régionales et sous-régionales	15
1.3. Vision nationale de développement	16
1.4. Progrès accomplis vers la réalisation de l'agenda 2030	17
1.5. Lacunes, difficultés et atouts pour la réalisation de l'agenda 2030	22
2. APPUI DE L'ÉQUIPE PAYS À LA RÉALISATION DE L'AGENDA 2030	25
2.1. Vision stratégique de l'équipe pays des Nations Unies	25
2.2. Théorie du changement du PCC 2023 - 2026	25
2.3. Priorités stratégiques et résultats de l'équipe pays de l'ONU	26
2.3.1. Gouvernance, paix et sécurité	27
2.3.2. Développement du capital humain	31
2.3.3. Modernisation du monde rural, changement climatique, gestion naturelle des ressources et amélioration du cadre de vie	38
2.4. Synergies et complémentarités entre les effets du PCC	43
2.5. Durabilité	44
3. AVANTAGES COMPARATIFS ET CONFIGURATION DE L'ÉQUIPE PAYS	44
3.1. Avantages comparatifs de l'équipe pays des Nations Unies	44
4. PLAN DE MISE EN OEUVRE DU CADRE DE COOPÉRATION	45
4.1. Stratégie de mise en œuvre	45
4.2. Concentration des interventions dans des zones de convergence	46
4.3. Concentration des interventions sur les groupes les plus vulnérables	46

4.4.	Plans de travail conjoints	47
4.5.	Gouvernance	48
4.5.1.	Au niveau stratégique :	48
4.5.2.	Au niveau opérationnel :	49
4.6.	Divers	50
5.	SUIVI, ÉVALUATION ET APPRENTISSAGE	52
5.1.	Plan de suivi	52
5.2.	Suivi du PCC et présentation des rapports	52
5.3.	Évaluation du PCC	53
5.4.	Apprentissage	53
5.5.	Risques et hypothèses	54
ANNEXE 1—	Matrice des Résultats	55
	PILLIER : GOUVERNANCE, PAIX ET SECURITE	55
5.5.1.	PILLIER : CAPITAL HUMAIN	61
	PILLIER : MODERNISATION DU MONDE RURAL ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	78
ANNEXE 2 :	Tableau des Ressources du Cadre de Coopération	85
ANNEXE 3 :	Annexe Juridique	86

## SIGLES & ACRONYMES

ACP	Analyse Commune de Pays
AFD	Agence française de Développement
APD	Aide Publique au Développement
AGRHYMET	Centre Régional de Formation et d'Application en Agrométéorologie et Hydrologie Opérationnelles
ANFICT	Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales
BAB	Banque africaine du Développement
BCR	Bureau du Coordonnateur Résident
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BM	Banque Mondiale
BOS	Stratégie des Nations Unies relative au réseau opérationnel et de financement commun pour le développement (Business Operation Strategy)
CAT	Manutention africaine Niger
CEA	Commission Économique pour l'Afrique
CED	Communauté Européenne de Défense
CERD	Comité des Nations Unies pour l'Élimination de la Discrimination Raciale
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes
CET	Collège d'Enseignement Technique
CDE	Convention relative aux Droits de l'Enfant
CDPH	Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées
CFEPD	Certificat de Fin d'Études du Premier Degré
CFM	Centre de Formation aux Métiers
CILSS	Comité Permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CMW	Culture et Métiers du Web
CNCCAI	Commission nationale pour la collecte et le contrôle des armes illicites
CNDH	Commission Nationale des Droits Humains
CO-LEAD	Co-leadership
DCO	Demande chimique d'oxygène
DNPGCA	Dispositif National de Prévention et de la Gestion des Crises Alimentaires
DSSI	Initiative de Suspension de Service de la Dette
DUE	Délégation de l'Union européenne
EADE	Étude sur les Enfants et Adolescents en dehors de l'école
ECHO	Bureau Humanitaire de la Commission Européenne
ECVMA	Enquête nationale sur les Conditions de Vie des Ménages et de l'Agriculture
EDSN	Enquête Démographique et de la Santé du Niger
EHCVM	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
ENABEL	Programme de Coopération Gouvernementale Belgique-Niger
ENISED	Étude nationale d'Évaluation d'Indicateurs Socio-économique et Démographique
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
EPU	Examen Périodique Universel
FCFA	Franc de la Communauté Financière africaine
FAO	Organisation des Nations des Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FENU	Fonds d'Équipement des Nations Unies (UNCDF en Anglais)
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FISAN	Fonds d'Intervention pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
FKDEA	Fonds Koweïtien pour Développement Économique Arabe
FMI	Fonds Monétaire International

FMO	Société Néerlandaise de Financement du Développement
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
GANE	Groupe Armée Non-Étatique
G5 Sahel	G5S cadre institutionnel de coordination et de suivi de la coopération régionale en matière de politiques de développement et de sécurité au Sahel
GPDN	Projet Genre Population et développement du Niger d'Appui à la Transition
GTSE	Groupe Technique Suivi et Évaluation
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme
HC3N	Haut-Commissariat à l'Initiative 3N
IDA	Association Internationale de Développement
IDB	Indicateur ou Indice de facilité à faire des affaires selon le classement la Banque Mondiale (Indice Doing Business)
IDE	Investissement Direct Étranger
IDH	Indice de Développement Humain
IIA	Indice Mo Ibrahim de la Gouvernance en Afrique
IIG	Indice de l'Intégration africaine
INS	Institut National des Statistique
MAG	Malnutrition Aigüe Globale
M2	Masse Monétaire
MIYCN	Nutrition mère, nourrisson et jeune enfant (maternal, infant, and Young Child Nutrition)
MNT	Maladie Non Transmissible
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
OCHA	Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OHCHR	Comité des Travailleurs Migrants
OMT	Organisation Mondiale du Tourisme
ONUFEMMES	Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.
ONUDC	Office Des Nations Unies contre la drogue et le crime
PAD	Plan d'Action Décennal
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PARCA	Projet d'Appui aux Réfugiés et aux Communautés d'Accueil
PCC	Plan Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable
PDES	Plan de Développement Économique et Social
PDI	Personne Déplacée Interne
PDR	Plan de Développement Régional
PIB	Produit Intérieur Brut
PIDCP	Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques
PIDESC	Pacte International Relatif aux Droits Économiques sociaux et culturels
PPP	Partenariat Public Privé
PND	Plan National de Décentralisation
PNG	Politique nationale Genre
PNJDH	Politique nationale de Justice des Droits Humains
PNSN	Politique nationale de Sécurité Nutritionnelle
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PROSEHA	Programme Sectoriel Eau Hygiène et Assainissement
PTF	partenaires Techniques et Financiers
RECA	Réseau des Chambre d'Agriculture
RNV	Revue National Volontaire
RMDH	Rapport Mondial sur le Développement Humain

RC	Coordonnatrice Résidente
SANAD	Sécurité Alimentaire, Nutritionnelle et Développement Agricole Durable
SAS	Synthèse de l'Annuaire Statistique
SNU	Système des Nations Unies
SPOTLIGHT	Initiative Mondiale de l'Union européenne et des Nations Unies pour éliminer toutes les formes de violences à l'égard des femmes et des filles
SWEDD	Initiative régionale pour l'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel- Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TDR	Test de Diagnostic Rapide
TNS	Taux Net de Scolarisation
UE	Union européenne
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNMAS	Service de lutte antimines des Nations Unies
UNODC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
USAID	L'Agence des Etats Unis pour le Développement
UNCG	Groupe Communication pour les Nations Unies
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNSDCF	United Nations Sustainable Development Cooperation Framework
US	Etats-Unis
VBG	Violence Basée sur le Genre
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine/ Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
ZLECA	Zone de Libre Échange Continentale africaine

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le présent Plan cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (PCC) 2023 - 2027 est le principal outil stratégique qui permettra à l'équipe pays des Nations Unies d'apporter un appui conjoint à la réalisation des priorités nationales déclinées dans le PDES 2022 - 2026 et de l'agenda 2030 notamment des ODD et des cibles priorisées par le gouvernement. Cet outil stratégique aidera aussi l'équipe pays des Nations Unies à renforcer la coordination et la cohérence de ses interventions, de réduire les coûts de transaction y relatifs et à maximiser l'impact de ses résultats conjoints et collectifs sur les conditions de vie des populations particulièrement les plus vulnérables. Le PCC 2023 - 2027 est un levier que l'équipe pays des Nations Unies utilisera désormais pour coordonner le dialogue avec le gouvernement, les Partenaires techniques et financiers (PTF), et pour entreprendre des initiatives conjointes de développement des partenariats stratégiques et de mobilisation des ressources.

Le PCC 2023 - 2027 est le résultat d'un processus participatif et inclusif qui a mobilisé les acteurs nationaux et internationaux notamment les ministères, les collectivités territoriales, les Organisations de la société civile, le secteur privé, les communautés de base, et les agences des Nations Unies résidentes et non résidentes, les PTF. Son élaboration a coïncidé avec la formulation du PDES 2022 - 2026. Cette coïncidence a favorisé des échanges fructueux avec le gouvernement et une co-fertilisation des deux exercices qui ont permis d'assurer l'alignement stratégique du PCC 2023 - 2027 aux effets globaux, sectoriels et immédiats du PDES 2022 - 2026.

L'élaboration du PCC 2023 - 2027 a été guidée par les principes programmatiques et de programmation des Nations Unies. Elle a été aussi orientée par les résultats et les leçons apprises de l'évaluation finale de l'UNDAF 2019 - 2021 et de l'analyse commune de pays réalisée en 2021. Au terme de ce processus, l'équipe pays des Nations Unies a formulé sa vision stratégique et défini également les priorités stratégiques qui vont orienter la mise en œuvre de ses interventions au cours des cinq prochaines années sur les trois effets suivants :

- ❑ « D'ici 2027, les institutions nationales et locales améliorent l'application des cadres légaux et réglementaires, l'efficacité, la redevabilité, l'inclusivité et l'équité de la mise en œuvre des politiques publiques pour promouvoir l'offre de services publics de qualité en faveur des communautés et des familles dans les zones ciblées, y compris en situation d'urgence humanitaire ».
- ❑ « D'ici 2027, les populations, notamment les femmes, les enfants, les adolescents, les jeunes et les groupes les vulnérables ont un accès inclusif, équitable et renforcé à des services sociaux de base de qualité, à un emploi décent, à la protection sociale et à la protection contre les pratiques néfastes ».
- ❑ « D'ici 2027, les populations les plus vulnérables particulièrement les femmes, les filles, les garçons et les personnes avec des besoins spécifiques, améliorent : leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion des ressources naturelles et du cadre de vie, et renforcent leur résilience aux changements climatiques y compris dans les zones affectées par les conflits et les catastrophes. »

# 1. CONTEXTE NATIONAL ET PROGRÈS ACCOMPLIS VERS L'AGENDA 2030

## 1.1. Aperçu du contexte national

Le contexte national a fait l'objet d'une analyse rigoureuse et approfondie dans le document de l'analyse commune de pays (ACP) qui a d'abord identifié les problèmes majeurs relatifs aux questions humanitaires, aux droits de l'homme, à l'égalité de genre, à la paix et au développement en mettant en exergue la situation des personnes laissées de côté qui subissent de fortes privations pour la jouissance de leurs droits. Elle a ensuite cerné les causes immédiates, sous-jacentes et profondes des inégalités ainsi que les conséquences de ces différents problèmes majeurs. Enfin, elle a mis en relief les atouts dont dispose le pays et les opportunités qui s'offrent à lui pour promouvoir le développement durable. L'aperçu du contexte national n'a donc pas pour objet de restituer cette analyse. Il reprend plutôt ces résultats essentiels pour justifier la pertinence des choix stratégiques du PCC 2023 - 2027.

## 1.2. Situation géographique et administrative

***Une situation géographique qui offre au pays un important potentiel en terres et en ressources naturelles, et une position stratégique avantageuse en dépit de la gravité des effets du changement climatique et des catastrophes naturelles :***

Le Niger est un pays continental enclavé situé en Afrique de l'Ouest. Il couvre une superficie de 1 267 000 km<sup>2</sup>. Il est limité au Nord par l'Algérie et la Libye, à l'Est par le Tchad, au Sud par le Nigéria et le Bénin, à l'Ouest par le Burkina Faso et le Mali. Les deux tiers (2/3) du territoire sont désertiques. Le relief est peu contrasté à cause des altitudes comprises généralement entre 200 et 500 mètres, s'élevant progressivement du sud-ouest au nord-est. Au plan climatique, le pays fait face à une aridité sans cesse croissante, marquée par une pluviométrie variable (entre 100 mm et plus de 900 mm par an), inégalement répartie dans le temps et dans l'espace. Le pays comprend quatre (4) grandes zones bioclimatiques définies sur la base de la pluviométrie : (i) la zone soudanienne (ii) la zone sahélo-soudanienne et sahélienne (iii) la zone sahélo-saharienne et (iv) la zone saharienne désertique, représentant respectivement environ 1%, 10%, 12% et 77% de la superficie totale du territoire. Au plan hydrographique, le réseau est constitué par le bassin du Niger composé du fleuve Niger, de ses affluents et des cours d'eau intérieurs et le bassin du Lac Tchad qui comprend : la Komadougou Yobé, les Koramas et le lac Tchad. Les eaux de surface représentent 30 milliards de m<sup>3</sup> par an, avec moins de 1% exploité.

Le pays est doté d'un important potentiel en terres et en ressources naturelles. Mais, le changement climatique a malheureusement des conséquences fâcheuses sur ce capital naturel. En effet, le Niger continue de subir une forte dégradation des terres et des ressources naturelles qui a un lourd impact sur la sécurité alimentaire, la résilience des systèmes de production, les infrastructures économiques et les autres moyens d'existence des ménages. La menace du changement climatique constitue en effet une réalité quotidienne pour la population. Les températures augmentent au Niger 1,5 fois plus vite que dans le reste du monde.

Une situation administrative qui expose le pays à des défis majeurs en termes de déconcentration de l'administration publique et d'offre de services publics à la population : Le territoire national est divisé en huit régions à savoir Zinder, Tahoua, Maradi, Tillabéri, Dosso, Diffa, Agadez et Niamey (la capitale). Les régions sont subdivisées en départements. Le Niger est un vaste carrefour d'échanges entre

l’Afrique du Nord et l’Afrique au sud du Sahara, notamment l’Afrique de l’Ouest. Il est en même temps un corridor emprunté par des milliers de migrants qui se rendent en Algérie et en Libye. L’immensité du territoire nigérien est un atout majeur pour le pays en raison de la richesse de son sous-sol. Mais, elle expose le pays à des défis majeurs, notamment le maillage des services sécuritaires pour assurer la surveillance du territoire, le contrôle et la maîtrise des flux migratoires, le déploiement administratif de l’Etat pour répondre à la demande des services publics exprimés par les populations locales qui ne jouissent pas pleinement de leurs droits fondamentaux garantis par la constitution. Par ailleurs, le Niger étant un pays enclavé, pour les transactions commerciales, notamment les importations et les exportations des marchandises, il fait face à des coûts de logistique élevés et à la fiabilité de la chaîne logistique par rapport aux pays voisins ayant accès à la mer. Cette situation d’enclavement est source de vulnérabilités intrinsèques et représente un défi pour le développement du pays. En effet, d’après l’indice de connectivité de la CNUCED ajusté pour les pays enclavés, le Niger obtient un score de 8/100<sup>1</sup>, ce qui révèle la fragilité de sa situation.

### 1.2.1. Situation démographique

***Une situation démographique caractérisée par un rythme élevé de la croissance démographique qui inhibe les effets de la croissance économique, réduit les opportunités d’emplois et les conditions de vie de la population :***

En 2021, la population du Niger a été estimée à plus de 24 millions d’habitants environ alors qu’elle n’était que de 3,3 millions d’habitants en 1960. Le Niger a un taux d’accroissement intercensitaire annuel de 3,9% et un Indice Synthétique de Fécondité passé de 7,6 enfants par femme en 2012 à 6,2 enfants par femme en âge de procréer en 2021. Cette population à majorité rurale (84% de la population) est caractérisée par son extrême jeunesse (plus de 60% de la population ont moins de 15 ans) et une légère prédominance des personnes de sexe féminin (50,3% de femmes). En 2017, le taux de mortalité infantile était de 48‰ et le taux de mortalité maternelle de 494 pour 100 000 naissances vivantes du fait de la grossesse, de sa terminaison ou de sa suite. Les femmes en âge de procréer représentent 21,37% de la population, les enfants de moins de cinq (5) ans 19,66%. En effet, plus des deux tiers (69,2%) de la population nigérienne ont moins de 25 ans et près de la moitié (49,5 %) a moins de 15 ans. Ce profil démographique, associé à un ratio de dépendance de 109 % en 2021, montre que le Niger peut exploiter son dividende démographique moyennant des investissements ciblés en matière d’éducation, de santé et d’emploi.

En dépit de la baisse de l’indice Synthétique de Fécondité entre 2012 et 2021, le rythme de la croissance démographique du Niger reste vigoureux et demeure imputable au taux de fécondité élevé, à la jeunesse de la population, aux faibles taux de scolarisation et d’alphabétisation de la population particulièrement des femmes et des filles ainsi qu’aux mariages précoces qui restent une pratique encore répandue dans le pays malgré la baisse constatée au cours des cinq dernières années. En effet, la proportion des femmes de 20-24 ans mariées avant 18 ans est passée de 76% en 2012 à 65% en 2021. En effet, la proportion des femmes de 20-24 ans mariées avant 18 ans est passée de 76% en 2012 à 65% en 2021. En outre, de 2010 à 2017, le Niger a connu une reprise de la croissance économique, qui s’est traduite par un accroissement moyen du PIB de 6,2 %. Cependant, du fait de la croissance démographique élevée, le PIB par tête n’a augmenté en moyenne que de 2,2% par an. La croissance démographique a donc absorbé les deux tiers des richesses créées.

---

<sup>1</sup> L’indice de connectivité initial de la CNUCED a été ajusté pour les pays enclavés en utilisant une clé de pondération basée sur le score des ports utilisés par les pays enclavés. Le score de performance est distribué de 0 à 100. Le score le plus élevé traduit la meilleure situation.

### 1.2.2. Situation politique, sécuritaire, des migrations et de l'asile

***Une situation politique, sécuritaire, des migrations et de l'asile marquée par des progrès notables de la promotion de l'état de droit et de la démocratie, la persistance des défis sécuritaires et migratoires ainsi que des difficultés de survie des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées internes :***

Au cours des dix dernières années, la gouvernance politique particulièrement la construction de l'Etat de droit et la démocratie ont connu une nette amélioration qui s'est traduite par une stabilité politique et institutionnelle du pays. En effet, au cours des premières décennies de son indépendance proclamée le 3 août 1960, le Niger a été confronté à une instabilité récurrente de l'ordre constitutionnel imputable à quatre coups d'Etat militaires et une série de rébellions internes dans le nord du pays. Le pays a connu sept constitutions en trois décennies. À la faveur de la conférence nationale de 1991<sup>2</sup>, le Niger a amorcé sa démocratisation en instaurant le multipartisme ayant abouti à l'organisation des premières élections démocratiques et pluralistes en 1993. Cependant ce processus de démocratisation du pays a été interrompu par trois coups d'état respectivement en 1996, 1999 et en 2010. La constitution du 25 novembre 2010 a consacré la 7<sup>e</sup> République suite à une quatrième transition militaire consécutive au coup d'état de février 2010. Elle a apporté une réponse à la crise institutionnelle qui fragilisait l'Etat de droit. Elle a aussi renforcé la démocratie et ancré les principes de gouvernance en clarifiant les rapports entre les institutions et en établissant des mécanismes de contrôle. Selon l'article 1 de la constitution de 2010, « le Niger est une République indépendante et souveraine ». L'article 3 stipule que « la République du Niger est un Etat unitaire. Elle est une et indivisible, démocratique et sociale ». L'article 8 précise que « la République du Niger est un Etat de droit ». La constitution a consacré les droits et les devoirs de la personne humaine. Elle a institué la séparation des pouvoirs et un régime politique semi-présidentiel.

La sécurité des personnes et des biens constitue un droit fondamental garanti par la constitution. L'article 11 dispose que « La personne humaine est sacrée. L'Etat a l'obligation absolue de la respecter et de la protéger ». L'article stipule que « ... Chacun a droit à la vie ... Chacun a droit à la liberté et à la sécurité dans les conditions définies par la loi ». Cependant, depuis 2015<sup>3</sup>, le Niger, particulièrement les régions de Diffa, Tillabéri, Dosso et Tahoua le long de la frontière avec le Mali, font face aux attaques récurrentes perpétrées par des groupes armés non-étatiques (GAN). Les populations, les forces de défense et de sécurité et le personnel des institutions publiques subissent des violences inouïes telles que les homicides, la destruction des maisons, le vol ou le massacre du bétail, l'imposition de la dîme, l'utilisation des Engins Explosifs Improvisés/EEI, les enlèvements, les atteintes à l'intégrité physique qui constituent de graves violations des droits de l'homme et aggravent les inégalités de genre y compris les violences faites aux femmes et aux filles. Entre 2019 et 2021, en dépit des efforts considérables accomplis par le gouvernement, la situation sécuritaire est restée volatile. Selon le rapport UNISS<sup>4</sup> « le contexte sécuritaire de la région du Sahel en 2020 a été caractérisé par une montée en puissance des efforts militaires nationaux, régionaux et internationaux pour endiguer les menaces terroristes au Sahel et reprendre le contrôle du territoire ».

En définitive, la situation politique et sécuritaire du Niger a connu certes une nette amélioration qui s'est traduite par la stabilité politique et institutionnelle. Mais, le pays doit encore surmonter d'importants défis tels que ceux liés à la criminalité transnationale organisée en raison de sa situation géographique dans la Sahel, la faible connaissance des textes par les titulaires et les détenteurs du droit ; La persistance

---

<sup>2</sup> À l'instar de plusieurs pays africains, la Conférence nationale fût l'un des effets induits du vent de démocratie qui avait soufflé avec tant de force sur l'Afrique et le reste du monde.

<sup>3</sup> Cf. Security risk management (SRM) - UNDSS -05 octobre 2019 - 04 Octobre 2020

<sup>4</sup> Cf. Rapport de progrès de la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies au Sahel - Janvier 2019 décembre 2020

de l'incivisme ; Le faible dispositif de contrôle des lois et politiques publiques ; La faible capacité des citoyens à faire prévaloir leurs droits ; La faible vulgarisation des textes (Lois, Ordonnances, Décrets, Arrêtés, etc.) ; Les faiblesses des institutions politiques (faible représentation au niveau local, insuffisance des moyens) ; La persistance des barrières culturelles ; L'insuffisance du dialogue politique à tous les niveaux ; La remise en cause de la légitimité des Institutions républicaines ; l'insuffisance des mécanismes de redevabilité des engagements politiques.

Une gouvernance migratoire et de l'asile confrontée à la faible opérationnalisation des cadres institutionnels et politiques de la migration : Le Niger constitue un important carrefour migratoire, reliant l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale et l'Afrique du Nord. Il est un pays d'origine, de transit et de destination pour les migrants et les réfugiés. De plus, l'insécurité est cause de déplacement interne. En 2021, plus de 530.000 réfugiés, de demandeurs d'asile et de personnes déplacées internes (PDI) résidaient au Niger. La migration est marquée par une féminisation et la constitution des réseaux de mendicité, notamment en Algérie. La féminisation de la migration a pour conséquence une plus grande exposition des femmes aux risques de traite des personnes. Le manque important de données fiables en lien avec la migration féminine et ses conséquences sur la vie de ces dernières et leurs familles ne permet pas de mettre en place des stratégies et actions effectives. La pandémie de COVID-19 a eu un impact sévère sur la vulnérabilité des migrants, les réfugiés, les populations d'accueil et la capacité opérationnelle des différentes agences des Nations Unies au Niger. Sur le plan institutionnel, en 2018, le Niger a signé le Pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières lui conférant une place parmi les pays champions en Afrique pour la mise en œuvre du pacte. Eu égard au Pacte mondial, le Niger s'est doté d'une politique nationale de la migration 2020-2035 en vue de contribuer durablement à l'amélioration des conditions de vie des migrants et communautés hôtes. Le Niger a adopté en 2018 une loi relative à la protection et l'assistance aux Personnes Déplacées Internes. Le Niger a aussi mis en place un cadre juridique réglant l'asile et s'engage dans la mise en œuvre du plan d'action du Pacte mondial pour les réfugiés de 2018. En ce qui concerne l'asile, les réfugiés et demandeurs d'asile sont confrontés à des difficultés de survie suite à la suspension des interventions humanitaires, aux restrictions d'accès humanitaire et aux services sociaux de base tels que les soins de santé et l'éducation dues aux incidents sécuritaires dans certaines zones d'opération. Les opportunités de génération de revenus restent très limitées, avec un risque sur leur état nutritionnel notamment pour les femmes et les enfants ainsi que les personnes âgées, en dépit de l'hospitalité de la communauté d'accueil elle-même affectée par la même situation.

Malgré les efforts considérables accomplis sur le plan stratégique et institutionnel, la gouvernance migratoire et de l'asile fait face aux principaux défis suivants : La faible cohérence dans la compréhension et l'application des politiques, textes, lois, arrêtés, décrets et autres documents sur la gestion de la migration ; La forte centralisation de la gestion de la migration et de l'asile ; La faible mise à disposition de ressources financières et humaines adéquates au sein des structures responsable de la gestion de la migration et de l'asile ; La faible existence et la mise en œuvre des accords bilatéraux de travail ; Le manque de coordination au sein des institutions étatiques sur la disponibilité de données régulières et fiables sur les tendances migratoires ; Le manque d'harmonisation sur les méthodologies de collecte et de diffusion des données sur la migration ; Le manque de données statistiques sur le phénomène notamment par sexe ; La persistance des pesanteurs socioculturelles liées à la migration saisonnière.

### 1.2.3. Situation de la gouvernance judiciaire, juridique, administrative et locale

***Une gouvernance judiciaire et juridique caractérisée par un faible accès de la population particulièrement des groupes les plus vulnérables aux services judiciaires et juridiques :***

Au Niger, pouvoir judiciaire est assurée par la Cour constitutionnelle, la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat, la Cour des Comptes, les cours et les tribunaux. La Cour constitutionnelle est la juridiction chargée du contrôle de la conformité des lois à la constitution. Les cours d'appel constituent les juridictions de droit commun du second degré. Les tribunaux d'instance et de grande instance sont des juridictions de droit commun en toute matière à l'exception de celles dont la compétence est dévolue à d'autres juridictions. Les cours d'assises sont juges en matière criminelle, le siège et le ressort des cours d'assises sont les mêmes que ceux des tribunaux de grande instance et les modalités de leur organisation et fonctionnement sont fixées par le code de procédure pénale. Le pays dispose également d'une carte judiciaire qui renseigne sur le maillage des institutions judiciaires sur le territoire national.

Le Niger poursuit la mise en œuvre de la Politique nationale de Justice et des Droits Humains assortie d'un plan d'action décennal pour la période 2016 - 2025. Entre 2012 et 2015, plusieurs lois ont été votées dans le domaine de la lutte contre la corruption, le trafic illicite des migrants, le terrorisme, le commerce, la lutte contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et celle portant code de procédure civile attendue depuis plusieurs décennies. Ces réformes ont permis une amélioration de la gouvernance juridique et judiciaire et l'harmonisation de la législation nationale avec les conventions et traités internationaux ratifiés par le Niger. En effet, il a été noté des progrès en termes de traitement des dossiers judiciaires. Ainsi, le taux de poursuites pénales est passé de 83,0% en 2012 à 92,2% en 2015. De même, le nombre d'affaires instruites par juge d'instruction est passé de 41 dossiers en 2012 à 97 en 2015. Toutefois, la gouvernance juridique et judiciaire reste confrontée à de nombreux défis.

En dépit de ces progrès, la gouvernance judiciaire et juridique, notamment l'offre de services judiciaires et juridiques de qualité reste handicapée par le faible maillage territorial des institutions de la justice ; L'absence de digitalisation des données judiciaires ; La faible connaissance des services judiciaires et juridiques ; Le coût élevé de l'accès aux services de la justice ; La faiblesse de la société civile à promouvoir l'accès à la justice ; L'insuffisance d'infrastructures administratives et de moyens logistiques ; L'insuffisance du personnel judiciaire ; La persistance de la corruption ; La lenteur judiciaire entraînant notamment la surpopulation carcérale ; La persistance des pesanteurs culturelles et religieuses pour le recours à la justice. Il a été rapporté<sup>5</sup> que certaines femmes au Niger trouvent normal d'être victimes de violences domestiques. Les pratiques traditionnelles prévalent souvent parce que la société considère les femmes comme inférieures et il est donc d'usage de laisser la victime sans justice. La légalisation de la violence contre les femmes nigériennes par des générations de cette culture n'a pratiquement pas de réglementation légale pour changer son cours.

Une gouvernance administrative et locale caractérisée par le faible accès de la population particulièrement de la population vivant en milieu rural et des groupes les vulnérables aux services administratifs et sociaux de base de qualité : Au niveau central, la gouvernance est assurée par le gouvernement à travers les ministères et les autres structures publics qui leur sont rattachés. Conformément à la loi régissant la décentralisation, la gouvernance locale est exercée par les collectivités territoriales. Sur le plan administratif, le Niger est subdivisé en 8 régions, 63 départements et 266 communes, dont 52 communes urbaines, et 214 communes rurales.

Le Gouvernement a adopté et met en œuvre une Politique nationale de Décentralisation (PND qui a favorisé notamment : la mise en place des conseils régionaux et municipaux, de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités territoriales (ANFICT), la révision de la loi sur les recettes minières consacrant la rétrocession de 15% des recettes aux collectivités territoriales des zones abritant les

---

<sup>5</sup> Spotlight (2021). "Violences à l'heure du confinement : Au Niger, les femmes et les filles victimes de violences ont besoin d'être mieux prises en charge." [GNUDD | Violences à l'heure du confinement : Au Niger, les femmes et les filles victimes de violences ont besoin d'être mieux prises en charge](#)

industries extractives et l'adoption de plusieurs textes (décrets et arrêtés de dévolution) portant transfert de compétences et des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales (communes et régions) dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'hydraulique et de l'environnement, l'élaboration et la validation du Plan de Développement régional (PDR).

Cependant, la gouvernance administrative et locale reste confrontée à la mauvaise gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ; Le manque d'infrastructures, d'équipements et de personnel qualifié ; L'insuffisance des services administratifs de proximité ; La faible capacité de mobilisation des ressources financières ; L'inadéquation entre les missions dévolues à l'administration territoriale et le profil du personnel qui y exerce ; L'incohérence entre l'allocation effective des ressources financières et la dévolution de responsabilités aux collectivités locales ; Le faible niveau d'opérationnalisation des textes de la fonction publique territoriale ; Le faible niveau d'appropriation des textes sur la décentralisation par les élus locaux et les autres acteurs du processus de mise en œuvre de la décentralisation ; Le faible niveau d'effectivité du transfert des compétences et de ressources par l'Etat aux collectivités territoriales ; L'insuffisance dans la maîtrise d'ouvrage du développement local par les collectivités territoriales.

#### 1.2.4. Situation économique

***Une situation économique caractérisée par la domination du secteur primaire particulièrement de l'agriculture, une faible dynamique de transformation structurelle de l'économie, une très forte vulnérabilité aux chocs extérieurs, une faible intégration des chaînes de valeurs nationales aux chaînes de valeurs régionales et internationales :***

L'agriculture occupe une place prépondérante dans le secteur primaire qui représente 35% du PIB sur la période 2010-2020. Les secteurs industriels et des services représentent respectivement 15,5% et 38,1% du PIB. La production de cultures vivrières est dominée par les céréales comme le mil et le sorgho. L'oignon et le niébé sont les principales cultures commerciales. Les autres cultures commerciales sont l'arachide, le sésame et le souchet comestible. En milieu rural, le secteur agricole emploie plus de 80% de la population active. La proportion des femmes dans le secteur agricole est passée de 74,4% en 2006 à 69,4% en 2019.

En 2020, le cheptel national a été estimé à plus de 45 millions de têtes, toutes espèces confondues, soit un peu plus de 13 millions d'UBT, pour une valeur totale de plus de 3 000 milliards de FCFA. Quant à la pêche et l'aquaculture, selon les résultats de l'enquête réalisée en 2012 par l'UEMOA, elles touchent directement ou indirectement plus de 50000 personnes dotées d'un savoir-faire traditionnel et semi-moderne, soit environ 9111 ménages. Les terres de pâturage représentent 62 millions d'hectares (soit 45 % du territoire). La demande en eau globale maximale serait d'environ 328 millions de m<sup>3</sup> en 2020 et de 375 millions de m<sup>3</sup> en 2025.

En dépit des performances notables de l'agriculture et de l'élevage, selon la Banque mondiale<sup>6</sup>, le Niger reste isolé des chaînes de valeur mondiales. Son niveau d'ouverture commerciale (mesuré par la somme des exportations plus les importations en pourcentage du PIB) a été estimé à 26,7 % du PIB en 2019. Il convient aussi de signaler que la population, principalement les enfants et les femmes, est confrontée à la malnutrition et à l'insécurité alimentaire.

---

<sup>6</sup>Cf. « Note sur la situation économique du Niger : maximiser l'efficacité des dépenses publiques pour mieux reconstruire, 2021 »

En ce qui concerne les performances macroéconomiques de l'économie nigérienne, le taux de croissance a été estimé à 3,6%<sup>7</sup> en 2021 contre 5,9% en 2019. La croissance a été tirée par le secteur primaire (7,7%) notamment par l'agriculture, l'élevage et la chasse avec respectivement 9,5% et 4,5%. En 2020, les taux de croissance dans les secteurs secondaire et tertiaire ont été estimés respectivement à 1,7% et 2,3%. La COVID 19 a eu un impact négatif sur la croissance du secteur secondaire, notamment dans le domaine de la construction. Le FMI a prévu un taux de croissance de 12,8% en 2022 et de 5,8% en 2026, grâce à une forte augmentation (400%) de la production de pétrole brut au Niger à partir de 2022.

Malgré son importante dotation en ressources naturelles et la réalisation d'une forte croissance entre 2010 et 2017 (avec une moyenne de croissance du PIB de 6%), la croissance a été très peu inclusive. En effet, les inégalités de revenus se sont aggravées. Dans les pays du Sahel, le Niger est en 2<sup>e</sup> position en termes d'inégalités de revenus. 10% des plus riches détiennent l'équivalent de 43,3% du revenu national tandis que 50% des plus pauvres détiennent seulement 15,7%<sup>8</sup>. Le taux de pauvreté est passé de 48,2% en 2011 (ECVMA) à 40,8% en 2019 (EHCVM). Cependant, il est important de relever l'augmentation du taux de pauvreté des ménages dirigés par les femmes entre 2014 et 2018/19, passant de 32,0% à 40,7% pendant que celles dirigées par les hommes étaient sur une tendance baissière sur la même période, passant de 46,9% à 40,8%. En outre, le nombre de pauvres<sup>9</sup> a augmenté d'environ un demi-million de personnes sur la même période. Il convient de signaler aussi que la croissance enregistrée entre 2010-2019 sous l'impulsion du secteur primaire a eu un impact limité sur l'élargissement de la classe moyenne. Selon la dernière étude de l'INS<sup>10</sup>, en 2018/19, la classe moyenne nigérienne a été estimée à 48,6% de la population.

La forte croissance économique impulsée par le secteur primaire particulièrement par l'agriculture n'a pas non plus enclenché le processus de transformation structurelle de l'économie qui devait se traduire par le transfert de la main-d'œuvre du secteur agricole vers l'industrie et les services à haute productivité et valeur ajoutée. Bien que l'agriculture demeure la pierre angulaire de l'économie nigérienne, le faible développement des chaînes de valeur agricoles n'aide pas le pays à impulser le processus de transformation structurelle de son économie, laissant ainsi passer l'opportunité de créer plus d'emplois. L'économie du pays est vulnérable aux changements climatiques et sa population, dont plus de 70% travaille dans l'agriculture de subsistance, est affectée par des conditions météorologiques volatiles. L'insécurité intérieure croissante et l'instabilité politique régionale ont un impact direct ou indirect sur les performances économiques globales, les finances publiques, l'accès aux marchés et aux services de base ; provoquant ainsi des opportunités d'éducation manquées et des tensions sociales croissantes avec les attaques des populations rurales, y compris les femmes.

**S'agissant de l'inflation**, sur la période 2010-2019, le Niger a enregistré un taux d'inflation moyen de 1%. En 2020, il a été estimé à 2,9% contre -2,5% en 2019, approchant ainsi le seuil communautaire de l'UEMOA de 3%. Le taux d'inflation resterait stable à 2% entre 2022 et 2026. La masse monétaire M1 a augmenté de 15,3% en décembre 2020 pour s'établir à 1184,1 milliards de FCFA. Cet accroissement est dû en partie à la hausse des dépôts à vue et la monnaie fiduciaire respectivement de 20,9% et 9,9%.

---

<sup>7</sup> « Comptes économiques de la Nation, mai 2021 ». Ce même taux a été repris par la Banque mondiale dans sa « Note sur la situation économique du Niger : maximiser l'efficacité des dépenses publiques pour mieux reconstruire, 2021 »

<sup>8</sup> World Inequality Database

<sup>9</sup> Selon la Banque Mondiale, un individu pauvre est une personne qui vit avec moins de 1,9 dollar par jour (Atkinson et al, 2016). Cette définition se réfère à la pauvreté monétaire. Au Niger, un ménage pauvre est aussi apprécié au regard de sa consommation annuelle par tête lorsqu'elle est inférieure au seuil de pauvreté absolue qui est de 181 782 FCFA par personne et par an (EHCVM/UEMOA, 2018-2019).

<sup>10</sup> INS (2021). "Rapport final : Emergence d'une classe moyenne et réduction des inégalités." L'estimation de la proportion de la classe moyenne varie selon l'approche utilisée.

Quant à la masse monétaire élargie (M2), elle a augmenté de 17,0%. **En ce qui concerne l'inclusion financière**, avec une population de plus de 24 millions d'habitants, le Niger est le pays le moins performant dans l'espace UEMOA. Les taux de bancarisation strict et élargi estimés respectivement en 2019 à 6,7% et 16,4% restent relativement faibles et en dessous des taux moyens de l'UEMOA estimés à 18,0% et 39,6%. Le taux global de pénétration démographique est passé de 37,3% en 2015 à 21,4% en 2019. Quant au taux global de pénétration géographique, il est passé de 27,4% à 18,4%. Les taux moyens des crédits accordés aux banques et aux entreprises individuelles de janvier 2019 à décembre 2020 ont varié entre 7,4% et 10,6%.

**Les finances publiques ont été marquées par une hausse concomitante des recettes et des dépenses en 2018 et 2019.** Les recettes fiscales demeurent imprévisibles. Elles ont enregistré une hausse de 27,4% et 7% respectivement en 2018 et 2019. Le ministère des Finances a estimé le ratio des recettes fiscales au PIB (taux de pression fiscale) à 15%, bien en deçà du critère de convergence de l'UEMOA fixé à 20%. Les recettes fiscales proviennent principalement des taxes indirectes et régressives qui reposent sur les consommateurs et les petites et moyennes entreprises. Plus de 60% des ressources de l'État proviennent des impôts indirects.

Les dépenses publiques ont augmenté suite à l'accroissement des allocations budgétaires destinées à la sécurité. En 2020, cette hausse s'est maintenue à cause de la crise sanitaire de Covid-19 et la prise en charge des besoins urgents des familles les plus vulnérables, les charges salariales dans les secteurs sociaux, l'organisation des élections présidentielles et législatives et les investissements dans les infrastructures économiques. Le déficit budgétaire (dons inclus) s'est ainsi situé à 5,7% du PIB en 2020. Estimée à 43,4% du PIB en 2020, la dette publique nigérienne reste relativement stable et modérée, et est en dessous de la norme communautaire de 60%.

**La situation du secteur extérieur** est marquée par une aggravation du déficit du compte courant de la balance des paiements qui est passé de -12,3% du PIB en 2019 à -13,3% en 2020. Il est prévu un rebondissement à environ -7% du PIB en 2021 avant d'amorcer une tendance baissière en 2022 qui l'emmènerait à -6,3% en 2026. Par ailleurs, on constate que la pandémie de COVID-19 n'a pas négativement affecté les investissements globaux au Niger qui sont passés de 30,2% du PIB en 2019 à 30,8% en 2020, essentiellement tirés par les grands travaux en matière de développement d'infrastructures routières et minières.

S'agissant du secteur privé, le Niger a consenti des efforts considérables pour améliorer l'environnement des affaires afin non seulement d'attirer plus d'investissements directs domestiques et étrangers, mais aussi pour accroître la compétitivité du pays et impulser par ricochet la croissance économique du pays. L'indice 'Doing Business' de la Banque Mondiale montre que le climat des affaires s'est amélioré avec le classement du pays qui est passé du 171<sup>e</sup> rang en 2010 au 132<sup>e</sup> rang en 2019, soit un gain de 39 points au classement sur cette période.

**En ce qui concerne le financement du développement**, les ressources domestiques ont été insuffisantes pour financer les programmes prévus dans le PDES 2017 - 2021. Une partie importante des ressources a été allouée aux dépenses de sécurité au détriment des dépenses d'investissement dans les autres secteurs. Le pays reste donc fortement dépendant des financements extérieurs pour le financement du développement. L'aide publique au développement (APD) est passée de 945 millions de \$ en 2015 à 1,488 million de \$ en 2019 (Source OCDE, 2020). L'IDA (International Development Association), l'Union européenne, les Etats unis, l'Allemagne et la France ont été les cinq premiers pourvoyeurs de l'APD entre 2018 et 2019 (Source OCDE, 2020). Cette aide a été prioritairement affectée au développement. L'évolution des financements humanitaires reste insatisfaisante.

Estimés à 2,2 % du PIB seulement en 2020, les envois de fonds ne sont pas une source prééminente de financement et d'afflux de capitaux au Niger. L'investissement direct étranger (IDE) est le flux financier

externe le plus important. Mais les entrées d'IDE présentent un degré élevé de volatilité. En 2019, le Niger a attiré 593 millions de dollars US d'entrées d'IDE, tirés principalement par les secteurs extractifs. Cela représente 5,5% du PIB. S'agissant du profil de la dette nigérienne, il a sensiblement évolué au cours des deux dernières décennies. Les créanciers hors Club de Paris représentent désormais la majorité des prêteurs bilatéraux du Niger, notamment la Chine, l'Arabie saoudite et l'Inde. Le service de la dette n'a cessé d'augmenter au cours des 10 dernières années. Mesuré en pourcentage des exportations, il est passé de 1,9 % en 2010 à 7,8 % en 2018.<sup>11</sup> En dépit de cette augmentation, il reste inférieur au seuil de soutenabilité PPTE de 15 %.

### 1.2.5. Situation sociale

***Une situation sociale marquée par un faible niveau de développement humain perceptible à travers la pauvreté multidimensionnelle caractérisée par un faible accès de la population particulièrement celle vivant en milieu rural, les personnes et les groupes les plus vulnérables à l'accessibilité et qualité aux services sociaux de base :***

Le Niger est l'un des pays les plus pauvres et les moins avancés du monde (PMA). Entre 1990 et 2019, l'IDH a progressé de 0,22% à 0,39% (soit une hausse de 79,1 %). Le taux de pauvreté est passé de 48,2% en 2011 (ECVMA) à 40,8% en 2019 (EHCVM) tandis que le nombre de pauvres<sup>12</sup> a augmenté d'environ un demi-million de personnes sur la même période. Cependant, l'incidence de la pauvreté a diminué de 7,4 points de pourcentage au plan national entre 2011 et 2018/2019, en passant de 48,2% à 40,8%. En milieu rural, la pauvreté touche 46,8 % de la population, contre 11,8% en milieu urbain. Les enfants représentent 4% de pauvres et les personnes âgées 6%. Les régions les plus touchées par la pauvreté sont Dosso (48,4%), Zinder (47,8%), Maradi (46,1%) et Tillabéri (42,3%). La pauvreté affecte également différemment les femmes et les hommes. L'indice de développement humain, selon le dernier rapport de développement humain de 2020, est de 0,321 pour les femmes, et 0,443 pour les hommes.

En ce qui concerne la santé et la nutrition, le Niger a enregistré des progrès notables dans le domaine de la santé<sup>13</sup>. Selon le Rapport mondial sur le Développement humain (RMDH) de 2020, le nombre moyen d'années vécues par les Nigériens (ou espérance de vie à la naissance) est passé de moins de 40 ans dans les années 1960 et 1970, à 44 ans en 1990, puis à 62,4 ans en 2019. Cependant, la mortalité des enfants de moins d'un an a connu une légère hausse passant de 51‰ en 2012 à 73‰ en 2021. Le niveau relativement élevé de la mortalité des enfants est lié à la malnutrition aigüe (notamment en milieu rural) et au faible taux de couverture vaccinale. En outre, en 2018, 46% des décès des moins de 5 ans étaient attribuables à des maladies évitables par la vaccination (pneumonie, diarrhée, méningite, rougeole, tétanos néonatal). Malgré les progrès observés ces dernières années, le Niger est encore loin d'atteindre l'objectif de couverture vaccinale de 95%.

La mortalité maternelle reste élevée malgré la diminution observée de 648 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2006 à 520 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015. Ce progrès s'explique par l'accroissement du personnel d'accompagnement à l'accouchement mieux formé (29 % en 2012 contre 36,8 % en 2017) et un meilleur accès aux soins obstétricaux et néonataux d'urgence (29 % en 2012 contre 51,7 % en 2017). Le niveau élevé de décès maternel est en lien avec les inégalités entre les sexes. Ces inégalités sont entretenues par les traditions socioculturelles qui accentuent le

<sup>11</sup> Voir : <https://data.worldbank.org/indicator/DT.TDS.DECT.EX.ZS?locations=NE>

<sup>12</sup> Selon la Banque Mondiale, un individu pauvre est une personne qui vit avec moins de 1,9 dollar par jour (Atkinson et al, 2016). Cette définition se réfère à la pauvreté monétaire. Au Niger, un ménage pauvre est aussi apprécié au regard de sa consommation annuelle par tête lorsqu'elle est inférieure au seuil de pauvreté absolue qui est de 181 782 FCFA par personne et par an (EHCVM/UEMOA, 2018-2019).

<sup>13</sup> La mesure de l'état de santé globale de la population est appréciée par l'espérance de vie à la naissance, indicateur fortement dépendant du niveau de mortalité infantile.

manque d'autonomie des femmes. La prévalence des fistules obstétricales parmi les femmes en âge de procréer est de 0,2 %. Le taux de fécondité (6,2 enfants par femme en 2021) est le plus élevé au monde alors que le taux de prévalence de la contraception stagne autour de 10 % et que seulement 30,6% des femmes expriment une demande de planification familiale. Les besoins non satisfaits s'établissent à 13,3%.

La situation sanitaire reste aussi marquée par la prédominance des maladies transmissibles endémiques et endémo-épidémiques (VIH/SIDA, Tuberculose, Paludisme, Choléra, Méningites etc.), la menace de la pandémie de la COVID-19 survenue depuis le mois de mars 2020 dans le pays et l'émergence des maladies non transmissibles (hypertension artérielle, noma, cancer, diabète, etc.). S'agissant de lutte contre le VIH/Sida et la tuberculose le pays fait mieux face à ces deux pandémies avec des incidences en baisse, passant respectivement de 0,7% à 0,18% (RNV, 2021) entre 2012 et 2020 et de 95 à 84 pour 100000 habitants (rapport mondial TB) entre 2015 et 2020. Par contre, les maladies à haut risque, dont la tuberculose et le paludisme, ont tendance à augmenter dans le pays. Sur la période 2017-2020, l'incidence du paludisme est restée préoccupante, en passant de 15 961 en 2017 à 19 802 cas pour 100.000 habitants en 2020.

En 2020, la situation épidémiologique a été marquée par la pandémie de la COVID-19 qui a révélé les faiblesses du secteur de la santé et a eu des conséquences négatives sur les activités curatives et préventives des formations sanitaires. Les mesures barrières et les restrictions en matière de déplacement et de rassemblement qu'elle a impliquées ont fortement bouleversé la mise en œuvre des activités de santé. Les chaînes d'approvisionnement ont été perturbées, ce qui a affecté la disponibilité des intrants et l'accès aux services de santé.

**Dans le domaine de la nutrition**, les résultats enregistrés restent encore faibles. La prévalence de la malnutrition aiguë globale (MAG) est passée de 15,30 % en 2017 à 12,5 % en 2021, soit une réduction de 2,8 points de pourcentage. Le taux de la prévalence de la malnutrition chronique est passé de 45,40% en 2017 à 43,5% en 2021, soit une baisse 1,9 point de pourcentage. L'insuffisance pondérale est passée de 34,6% en 2017 à 33,2% en 2021. Le taux de prévalence de l'anémie chez les femmes en âge de procréer est passé de 53% en 2017 à 59% en 2021. L'état nutritionnel des femmes et des enfants nigériens est à mettre en relation, entre autres, mais non exclusivement, avec les faiblesses de développement agricole et d'accès à l'eau qui crée l'insécurité alimentaire.

**Dans le domaine de l'éducation**, les populations d'âge scolaire continuent d'augmenter, réduisant davantage les efforts d'amélioration des taux de scolarisation au primaire comme au secondaire. Avec plus de 50% de la population qui a moins de 15 ans, la pression sur le système éducatif demeure très intense, au-delà du fait que les indicateurs du système éducatif – pour l'accès et la qualité – figurent parmi les plus bas du monde. En 2019, le taux d'achèvement a été estimé à 62% au primaire et 17% au secondaire d'après les chiffres de l'Institut de Statistique de l'UNESCO. L'accès et la rétention à l'école demeurent problématiques avec le taux de scolarisation et d'achèvement au primaire qui s'élèvent respectivement à 73% (69,1% pour les filles ; 76,9 pour les garçons) et 53,9% (51,1% pour les filles ; 56,9% pour les garçons en 2020 (Synthèse de l'annuaire statistique MEP/A/PLN/EC 2019-2020). Au secondaire, la situation se détériore davantage avec un taux d'achèvement au collège de 20,4% pour les garçons et 14,4% pour les filles (18,5% pour l'ensemble). Au lycée, ce taux est de 7,3% pour l'ensemble et 5,3% pour les filles. Les taux de scolarisation des enfants réfugiés varient de 17 à 25 % dans les zones rurales, tandis qu'à Niamey, 56 % des enfants réfugiés sont scolarisés. Il convient aussi de signaler qu'il existe une insuffisance des structures d'enseignement spécial distinct pour les enfants handicapés et un faible taux de scolarisation de ces enfants handicapés dans les structures normales.

Plus de 2,6 millions d'enfants et adolescents âgés de 7 à 16 ans demeurent encore en dehors du système éducatif (représentant plus de 50% de cette tranche d'âge selon l'Étude sur les enfants et adolescent(e)s en dehors de l'école (EADE) au Niger, Rapport final, 2018). Une partie des enfants en

dehors des écoles formelles fréquentent les écoles coraniques traditionnelles qui ne sont pas reconnues par les pouvoirs publics. Selon une estimation de l'UEMOA, un peu plus de 500 000 Nigériens étaient inscrits dans les écoles coraniques en 2018. En termes de qualité, la maîtrise par les élèves des fondamentaux reste préoccupante à tous les niveaux d'enseignement. On note que seulement 29,8% et 41,71% des enfants de CM2 atteignent le seuil minimum de compétence respectivement en lecture et en mathématiques (Évaluation nationale des acquis des élèves, 2018). La Banque mondiale estime pour sa part que 90 % des enfants au Niger sont incapables de lire et comprendre un texte simple en fin de cycle primaire.

**En ce qui concerne, la formation technique et professionnelle**, les effectifs ont fortement progressé en 20 ans, passant de 12 220 en 2000 à 86 252 en 2020 induite notamment par la décision prise en 2012 par le ministère de doter chacune des 266 communes d'un CFM ( Centre de Formation aux Métiers), la création en 2011 de six (6) lycées professionnels et techniques/technologiques dans le cadre de la diversification des offres de formations et la création de 78 CET en 2014 pour prendre en charge les flux d'élèves issus du primaire après la suppression du CFEPD.

**La question de la gouvernance du système éducatif et de formation**, notamment en termes de données pour une planification efficace, ou de responsabilité collective (notamment des enseignants, ou des parents, infrastructures, intrants pédagogiques, suivi des dépenses publiques) est également un enjeu majeur, notamment dans le cadre de la décentralisation du système éducatif. Les analyses conduites sur les caractéristiques des écoles mettent ainsi en évidence la prédominance des classes en pailote (31688 au primaire et 3547 au secondaire selon les annuaires de 2019). Par ailleurs, sur les 18.276 écoles primaires, seules 943 sont électrifiées (5,1%). Le même constat est fait au secondaire 1er cycle où le pourcentage d'électrification de collèges ne dépasse guère 6.90%. (Synthèse annuaire statistique 2019-2020). La situation dans l'ETFP est tout aussi préoccupante. En effet, parmi ces 375 établissements et centres de formation, seuls 73 sont construits et équipés selon les normes et standards requis.

**S'agissant de l'accès à l'eau, d'hygiène et de l'assainissement**, en 2020, 49.6% de la population a accès aux services basiques d'eau potable (50.4% en milieu rural contre 45.4% en milieu urbain) et 9.2% au service optimal avec une très forte disparité entre le milieu urbain (48.8%) et le milieu rural (1.8%)<sup>14</sup> de même qu'entre régions et communes. Dans les domaines de l'hygiène et de l'assainissement, pendant la même période, il a été constaté que seulement 7,1% de la population nigérienne a accès à un assainissement basique (3.7% en milieu rural et 26% en milieu urbain)<sup>15</sup>. De même, le taux de défécation à l'air libre est l'un des plus élevés de la sous-région ; 73.7% sur l'ensemble du pays, dont 84.7% en milieu rural. Seulement 23,2% de la population utilisent des installations élémentaires de lavage des mains en milieu rural contre 41.9% en milieu urbain. 16% d'écoles ne disposent pas de points d'eau potable fonctionnels et 23% de latrines améliorées. Quant aux formations sanitaires, seulement 25% d'entre elles ont accès à l'eau potable et 73% aux services limités d'assainissement de base.

**Dans le domaine de l'emploi, de la protection sociale et de la protection**, les régions de Maradi (5,7 vs 38%), Tillabéri, (4,8 vs 31,5%) de Zinder (7,0 vs 33,3%) et de Dosso (2,8 vs 27,4%) seraient plus touchées par le phénomène du chômage. Parmi les chômeurs, on ne compte près de 7 jeunes de 15-24 ans sur dix (69%, dont 56,4% d'hommes et 78% de femmes) « ni en emploi, ni en éducation, ni en formation » (ERI/ESI, 2019). En matière d'assurance sociale, le système de couverture est faible. Le

---

<sup>14</sup> MHA 2021, Rapport sur les indicateurs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2020 cité dans le rapport d'analyse diagnostique globale - version provisoire de septembre 2021 - ministère du plan

<sup>15</sup> Rapport de l'enquête de base sur les indicateurs prioritaires de la phase 1 PROSEHA de l'INS/ 2020 - cité dans le rapport d'analyse diagnostique globale - version provisoire de septembre 2021 - ministère du plan.

budget alloué à la protection sociale des personnes handicapées, y compris les femmes, reste limité, de même que les subventions publiques pour les personnes présentant un handicap psychosocial ou intellectuel.

**Dans le domaine de l'égalité de genre**, l'on note de profondes disparités de genre même si de nombreux efforts ont été entrepris, notamment à la faveur du Plan de Développement Économique et Social (PDES) 2017-2021, pour réduire les inégalités de genre. Ainsi, comme le suggère l'évaluation du dernier PDES, « des progrès sont relevés dans le domaine de la participation politique des femmes, la lutte contre les inégalités de genre et la réduction des violences basées sur le genre grâce entre autres à l'adoption de la loi sur le quota, les multiples activités de formation et de sensibilisation des leaders des différents acteurs de prévention et de la prise en charge, ainsi que différentes mesures de soutien pour la scolarisation de la jeune fille. Les défis restent néanmoins importants avec une prévalence de violences basées sur le genre de 38,2% pour les femmes et 16,3% pour les hommes avec notamment des mariages des enfants (24,9%), un déni de ressource (14,6% des femmes) et une maltraitance psychologique (21,8% de femmes) »<sup>16</sup>. Qui plus est, l'indice d'inégalité de genre au Niger est plus élevé que la moyenne africaine. Selon le dernier Rapport de Développement Humain, cet indice est de 0,647 (154e rang mondial sur 162) alors que l'indice moyen d'Afrique subsaharienne est de 0,573<sup>17</sup>. Sur le plan social, la prévalence du mariage précoce demeure élevée au Niger selon l'enquête nationale sur les violences basées sur le genre réalisée en 2021, car 53,4% des femmes âgées de 20 à 24 ans ont été mariées avant dix-huit (18) ans. Ce taux était de 76% en 2012 selon l'enquête démographique et de santé. Une extrême pauvreté et une augmentation de la vulnérabilité sont révélées notamment auprès des femmes et filles. Celles-ci sont accentuées par les multiples crises sécuritaires, sanitaires, et les conséquences des changements climatiques.

#### 1.2.6. Situation humanitaire

***Une situation humanitaire marquée par l'augmentation persistante du besoin d'assistance humanitaire couplée aux contraintes de mobilisation du financement nécessaire pour y apporter une réponse subséquente :***

La situation sécuritaire reste marquée par la persistance et l'amplification des activités des Groupes Armés Non-Etatiques (GANE) dans le Sahel, principalement dans la zone des trois frontières (Burkina Faso, Mali, Niger) et le bassin du Lac Tchad. Au 30 septembre 2021, le cluster protection a noté un total de 3 298 incidents de protection dans les 4 régions concernées, pour plus de 10 484 victimes. L'insécurité et les conflits s'accompagnent toujours d'une augmentation de violation des droits humains. Selon le cluster protection, le nombre d'incidents de protection s'est accru au cours des trois dernières années, passant de 1498 en 2019 à 3 373 au 30 septembre 2021, soit une augmentation de plus de 125 pour cent<sup>18</sup>. Du 1er janvier au septembre 2021, le cluster protection a enregistré 3 383 cas de violences basées sur le genre (VBG) dans les régions de Tahoua, Maradi, Tillabéri et Zinder.

La persistance et l'aggravation de l'insécurité a pour conséquence les déplacements forcés des populations. Au 30 septembre 2021, environ 549 000 personnes étaient en situation de déplacement forcé dont 264 257 personnes déplacées internes (PDI), 249 765 réfugiés provenant essentiellement du Nigéria et du Mali. En outre, 35 445 Nigériens qui avaient migré au Nigéria sont également

---

<sup>16</sup> Rapport provisoire, Evaluation du PDES 2017-2021, Ministère du Plan, Niger 2022, P.52.

<sup>17</sup> PNUD, Rapport de Développement humain 2019, Overview, p. 27. Plus la valeur se rapproche de 1, plus l'inégalité de genre est élevée.

<sup>18</sup> HCR, rapport de monitoring de protection

retournés au Niger, notamment dans la région de Diffa. Les inondations constituent une des causes des déplacements des populations. Au 20 septembre 2021, 31 181 ménages sinistrés, soit un peu plus de 238 000 personnes qui sont, pour la grande majorité, hébergée dans des familles d'accueil<sup>19</sup>.

La situation humanitaire demeure préoccupante malgré les efforts considérables accomplis par les pouvoirs publics avec l'appui des PTF. En 2021, le nombre de personnes ayant un besoin d'assistance humanitaire a été estimé à 3,8 millions contre 3,7 millions en 2020. En 2022, le nombre de personnes ayant un besoin d'assistance humanitaire a été estimé à 3,7 millions contre 3,8 millions en 2021. Les femmes et les enfants, les personnes et les groupes les plus vulnérables ou défavorisés, notamment les personnes vivant avec handicap, les personnes âgées, les ménages ou les familles pauvres représentent une proportion importante de cette cible. Le plan de réponse humanitaire 2021 devait apporter l'assistance à 2,1 millions de personnes sur les 3,8 millions de personnes ayant besoin d'assistance humanitaire, soit 57% des personnes dans le besoin. Le plan de réponse humanitaire 2022 devait apporter l'assistance à 2,3 millions de personnes sur les 3,7 millions de personnes ayant besoin d'assistance humanitaire, soit 62% des personnes dans le besoin. Le déficit de financement demeure donc un véritable défi. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, sur les 552.6 millions \$ USD requis, le pays n'a mobilisé que 61.2 millions \$ USD soit 11.

#### 1.2.7. Situation environnementale

***Une situation environnementale caractérisée par l'amplification des effets néfastes du changement climatique, de la dégradation accrue des écosystèmes et des catastrophes naturelles ayant pour conséquence l'insécurité alimentaire et nutritionnelle :***

Le Niger subit de plein fouet les effets du changement climatique entraînant des épisodes de sécheresse et de pluies intenses qui ont un impact négatif sur les rendements des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques. Le pays est aussi confronté à la récurrence des sécheresses qui se caractérisent par des pauses pluviométriques (modification du calendrier agricole), les inondations/pluies diluviennes/débordement des cours d'eau et des tempêtes de sable. La modification des équilibres écologiques et la dégradation accrue des écosystèmes sont imputables à la surexploitation des ressources naturelles ; la mauvaise utilisation des intrants chimiques souvent de mauvaise qualité ; la récurrence des chocs climatiques (inondation, vent violent, hautes températures, déforestation et sécheresses) ; le faible taux d'utilisation des énergies de substitution et la récurrence des feux de brousse, surtout par les femmes qui vivent en majorité dans le milieu rural. Tous ces phénomènes ont des conséquences graves sur l'insécurité alimentaire et nutritionnelle qui se manifeste à travers l'insuffisance des productions agro-sylvo-pastorale et halieutiques ; une faible diversité alimentaire ; un faible accès aux produits de première nécessité.

S'agissant du cadre de vie, le Niger a consenti des efforts considérables dans la construction de logements décents, la collecte des déchets ménagers dans les villes. Cependant, une proportion importante de la population particulièrement de la population rurale vit dans des logements précaires. Dans la plupart des municipalités, l'élimination des déchets demeure un défi puisqu'ils sont déversés dans des décharges publiques. Cette mauvaise gestion des déchets est une menace pour la santé des populations. En somme, l'amélioration du cadre de vie demeure un défi majeur dû à la faible couverture des besoins en matière de logement et d'urbanisme.

---

<sup>19</sup> Situation des sinistrés, Direction des Secours humanitaires d'Urgences du MAH/CG, 20 septembre 2021

### 1.2.8. Droits humains et égalité de Genre

A travers la Constitution de la 7<sup>ème</sup> République, le Niger a réaffirmé son attachement au respect et à la promotion des droits de l'homme en consacrant son titre 2 « *aux droits et devoirs de la personne humaine* », en proclamant dans son Préambule l'attachement aux instruments juridiques régionaux et internationaux de protection et de promotion des droits humains tels que signés et ratifiés, et en consacrant la supériorité des traités ou accords régulièrement ratifiés aux lois nationales dans l'article 171.

Le Niger a ratifié la totalité des principales conventions et traités internationaux en matière des droits de l'homme<sup>20</sup>. Précisément, depuis 2016, le Niger a ratifié plus d'une vingtaine d'instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme et au bien-être général des populations. Sur le plan interne, plus de 80 textes législatifs et réglementaires ont été adoptés dans divers domaines, soit pour intégrer les dispositions des instruments juridiques internationaux dans l'ordre juridique interne, soit pour adapter les textes existants aux circonstances et autres évolutions nouvelles, en vue d'assurer le bien-être, la quiétude et la sécurité des populations.

Le pays a procédé au renforcement des capacités de la Commission Nationale des Droits Humains et du secteur judiciaire afin de leur permettre de jouer pleinement leurs rôles dans la promotion des droits de l'homme. Précisément, la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) a de nouveau été accréditée au statut A<sup>21</sup>. Le secteur judiciaire a fait l'objet de grandes réformes qui ont permis d'augmenter significativement le taux de couverture juridictionnelle qui est passé de 59,70 % en 2018 à 64,18 % en 2019, soit une progression de 4,48 points de pourcentage. Grâce au dynamisme du Comité interministériel chargé de la rédaction des rapports aux Organes des traités et de l'EPU, le pays est à jour dans la soumission régulière de ses rapports tant aux organes des traités onusiens qu'africains.

Le Niger a participé à l'Examen périodique universel (EPU) en janvier 2011, janvier 2016 et mai **2021**. À l'issue du troisième cycle, le pays a souverainement accepté 248 recommandations sur 254 formulées par 95 Etats dont la plupart portent sur les droits civils et politiques, droits économiques, sociaux et culturels, la ratification de certains instruments juridiques internationaux, les droits spécifiques des femmes, des enfants et des autres personnes vulnérables, le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans la lutte contre le terrorisme, le changement climatique et autres questions environnementales. En dépit de ces efforts, **la situation des droits de l'homme reste confrontée à de nombreux défis**, et notamment à trois problèmes majeurs : la faible jouissance par la population de ses droits économiques et sociaux, notamment l'accès à l'emploi en particulier des jeunes, aux services de santé et d'éducation ; la faible représentation des femmes dans la vie publique et politique ; La violation des droits fondamentaux des civils victimes des attaques terroristes, les restrictions aux droits et libertés fondamentales dans le contexte de lutte contre le terrorisme et de la pandémie de la Covid-19.

**S'agissant du genre**, le Niger a accompli des efforts notables pour favoriser la protection et la promotion des droits des femmes et des hommes en vue de leur participation équitable à la vie civique, économique, sociale, culturelle et politique ainsi que pour l'harmonisation des rapports sociaux entre toutes les catégories sociales. Diverses initiatives dont la création d'un ministère spécifiquement chargé de la promotion des femmes et de la protection des enfants et l'adoption et la mise en œuvre de plusieurs lois et décrets genres sensibles. S'y ajoutent l'adhésion du Niger aux conventions africaines et internationales de la protection de la femme et de l'enfant et garantissant leur droit ;

---

<sup>20</sup> CAT (adhésion le 5 octobre 1998) ; PICDP (adhésion le 7 mars 1986) ; CED (ratifiée le 24 juillet 2015) ; CEDEF (adhésion 8 octobre 1999) ; CERD (ratifiée le 27 avril 1967) ; PIDESC (adhésion le 7 mars 1986) ; CMW (adhésion le 18 mars 2009) ; CDE (ratifiée le 30 septembre 1990) ; CDPH (ratifiée le 24 juin 2008)

<sup>21</sup> Statut accordé aux institutions nationales des droits de l'homme qui remplissent les critères définis par la Résolution 48/134 de l'Assemblée générale des Nations Unies instituant les Principes de Paris

l'adoption de la loi réprimant les auteurs et les complices de la pratique des Mutilations Génitales féminines, l'adoption de la loi instituant un quota minimum dans les nominations et les représentations parlementaires, régionales et municipales, la loi d'orientation du système éducatif national.

L'article 22 de la constitution nigérienne dispose que « l'État veille à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme, de la jeune fille et des personnes handicapées. Les politiques publiques dans tous les domaines assurent leur plein épanouissement et leur participation au développement national ». Une Politique nationale Genre (PNG) a été élaborée dont la vision à l'horizon 2027 est de « bâtir, avec tous les acteurs, une société, sans discrimination, où les hommes et les femmes, les filles et les garçons ont les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance ». De même, le pays a révisé son Plan d'Action National (PAN) de la Résolution 1325 pour un nouveau PAN pour la période 2020-2024. Il intègre les nouveaux enjeux de la conflictualité au Niger, tient compte de l'agenda Jeunes Paix et Sécurité, inscrit le nexus dans ses objectifs d'interventions, et renforce le dispositif de coordination pour favoriser une meilleure opérationnalisation.

Au plan international, le Niger a ratifié la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF) et la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) qui prônent l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. En dépit de ces avancées, le pays reste confronté aux problèmes majeurs ci-après : (i) L'indice d'inégalité de genre demeure très élevé ; (ii) Le taux d'achèvement des études primaires et secondaires des filles par rapport aux garçons reste faible en raison des grossesses et des mariages précoces ; (iii) Les femmes et les enfants particulièrement les filles sont exposés aux violences basées sur le genre ; (iv) L'accès des femmes aux emplois reste difficile et limité et les écarts de rémunération sont courants et difficilement justifiables ; (v) Le fardeau des tâches domestiques pénalise davantage les femmes et les filles dont le pouvoir de négociation et la capacité à se faire entendre sont généralement faibles ; (vi) le non-respect de la loi sur le quota en ce qui concerne les nominations aux hautes fonctions de l'Etat ; (vii) le non retrait des réserves à la CEDEF. En outre, des obstacles juridiques persistaient en 2021 pour atteindre l'égalité : la loi pour l'égalité de genre n'a pas été adopté.

### 1.2.9. Dynamiques économiques régionales et sous-régionales

**S'agissant des dynamiques régionales et sous régionales**, en Afrique et dans les espaces UEMOA et CEDEAO, le Nigéria reste le partenaire clef et stratégique du Niger. Sur la période 2010-2019, sur un montant moyen de 125,4 milliards de FCFA des exportations totales vers les autres pays de la CEDEAO (ne faisant pas partie de l'UEMOA), 89,0% ont été exportés vers le Nigéria. Quant aux importations, le Niger a enregistré une valeur moyenne de 1419,3 milliards de FCFA sur la période 2010-2020. Il faut noter que la valeur des importations affiche une tendance haussière depuis 2016, passant 1281,9 milliards FCFA à 1726,0 milliards de FCFA en 2020, soit une augmentation annuelle moyenne de 7,6% sur cette période.

La ratification de la Zone de libre-échange continental (Zlecaf) par le Niger et l'adoption subséquente d'une stratégie nationale ZLECAF en 2021 présente une opportunité indéniable pour le pays d'élargir et de diversifier ses partenaires économiques sur le continent africain, mais aussi d'écouler ses productions destinées vers l'exportation. Mais, le pays doit continuer d'investir dans l'amélioration de ses infrastructures (routières et énergétiques) afin de saisir les opportunités offertes par la Zlecaf particulièrement pour augmenter ses échanges commerciaux au sein de la CEDEAO et au-delà. Selon l'Indice de l'intégration africaine (IIA) de la CEA, avec un score de 0,321, le Niger est classé douzième au sein de la CEDEAO. L'un des points saillants de cet indice composite est le faible score du Niger dans les

domaines de l'intégration infrastructurelle et aussi l'intégration productive pour laquelle le pays occupe le 15<sup>e</sup> rang au sein de la CEDEAO.

### 1.3. Vision nationale de développement

La vision nationale de développement du Niger est exposée dans le document de Stratégie de développement durable et de croissance inclusive (SDDCI) 2035. La SDDCI 2035 s'est fixée un objectif de développement et des objectifs spécifiques que le pays devra réaliser progressivement en vue de concrétiser cette vision. Précisément, l'objectif de développement visé par la SDDCI 2035 est de

**« Bâtir un pays moderne, démocratique et uni, bien gouverné et pacifique, ouvert au monde, ainsi qu'une économie émergente, fondée sur un partage équilibré des fruits du progrès ».**

La réalisation de cet objectif découlera de l'atteinte des objectifs spécifiques ci-après : (i) assurer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire national et ses frontières ; (ii) développer un secteur privé dynamique créateur et pourvoyeur d'emplois ;(iii) maîtriser les leviers de la croissance démographique ; (iv) accroître durablement la production et la productivité agricoles ; (v) accroître la performance du capital humain et (vi) assurer aux citoyens des services publics de qualité. En tenant compte de ces objectifs spécifiques, la SDDCI 2035 s'articule autour de six (06) axes stratégiques suivants : la sécurité du territoire ; le développement d'un secteur privé dynamique ; la maîtrise de la fécondité et de la mortalité infantile ; la dynamisation et la modernisation du monde rural ; le développement du capital humain ; la transformation de l'administration.

L'opérationnalisation de la SDDCI 2035 est faite à travers le Plan de développement économique et social (PDES) dont l'horizon est de cinq (5) ans. Au terme de chaque quinquennat, le gouvernement élabore un nouveau PDES à la suite de l'évaluation finale du PDES qui précède. Le PDES 2017-2021 est le premier plan quinquennal formulé pour la mise en œuvre de la SDDCI 2035. À la lumière des résultats et des leçons apprises de l'évaluation finale de la mise en œuvre du PDES 2017-2021 et de l'étude diagnostique de la situation humanitaire, du développement, de la sécurité et de la paix entreprises en 2021, le gouvernement a formulé le PDES 2022 - 2026. À l'instar du PDES 2017 - 2021, la formulation du PDES 2022 - 2026 a été aussi guidée par la vision stratégique et les objectifs de la SDDCI, les orientations du Programme de Renaissance Acte-2 ainsi que les engagements internationaux pris par le pays, notamment l'Agenda 2030 des Nations Unies, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et la vision 2020 de la CEDEAO.

L'objectif global du PDES 2022 - 2026 est « de contribuer à bâtir un pays pacifique et bien gouverné, avec une économie émergente et durable, ainsi qu'une société fondée sur des valeurs d'équité et de partage des fruits du progrès ». De façon spécifique, il vise à « contribuer à la consolidation des bases du développement économique et social du pays en vue de la transformation structurelle de l'économie. À cet égard, à l'image du Programme de Renaissance Acte 3 qu'il opérationnalise, le PDES 2022-2026 a pour slogan « **Consolider et avancer** ». **Au niveau stratégique**, la chaîne des résultats du PDES 2022 - 2026 se décline à quatre niveaux : L'impact, les effets globaux, les effets sectoriels et les effets immédiats.

**L'impact final attendu** de la mise en œuvre du PDES 2022-2026 est « le bien-être des populations nigériennes est amélioré ». Cet impact sera apprécié à travers une réduction de l'incidence de la pauvreté et de l'indice des inégalités de genre (IIG) ainsi qu'une amélioration de l'Indice de Développement humain (IDH) et de l'Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG). Pour produire cet impact, le PDES 2022-2026 devra progressivement réaliser les trois effets globaux suivants : **L'effet global 1** « Le développement du capital humain est soutenu et inclusif » ; **L'effet global 2** « Le pays est bien gouverné dans un espace sécurisé » ; **L'effet 3** « L'économie nigérienne est

structurellement transformée ». La réalisation de ces effets globaux découlera de celle des 16 effets sectoriels escomptés. Le PDES 2022-2026 est structuré en trois axes : **Axe 1** : Développement du capital humain, inclusion et solidarité ; **Axe 2** : Consolidation de la gouvernance, paix et sécurité ; **Axe 3** : Transformation structurelle de l'économie.

#### 1.4. Progrès accomplis vers la réalisation de l'agenda 2030

Le Niger est partie prenante au programme des Nations Unies pour le développement durable à horizon 2030. Son adhésion à cet agenda mondial s'est concrétisée par la prise en compte dans la SDDCI 2035 des trois dimensions du développement durable à savoir les dimensions sociale, économique et environnementale. Les axes stratégiques de la SDDCI 2035 recoupent également les cinq piliers (Partenariat, Planète, Prospérité, Paix et Population) de cet agenda. Avec l'appui des Nations Unies, le Niger a procédé à la priorisation de 100 cibles des ODD dont 43 cibles programmatiques et 57 cibles relatives à la mise en œuvre. Le Niger s'est doté d'une feuille de route pour la localisation de l'agenda 2030 afin d'assurer un pilotage et une coordination efficaces des processus ou des interventions entreprises par tous les acteurs nationaux et internationaux en vue de l'atteinte des cibles prioritaires. En dépit des contraintes liées à la production des données statistiques, le pays a produit trois rapports nationaux volontaires qui rendent compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'agenda 2030 particulièrement vers l'atteinte des cibles des ODD prioritaires.

Le Rapport sur l'Indice et les Tableaux de Bord des ODD pour l'Afrique 2019<sup>22</sup> a permis de classer 52 pays africains sur la base de 97 indicateurs pour les 17 objectifs. Classé à la 33<sup>e</sup> place avec 50,33% points, le Niger semble être à mi-chemin de l'atteinte des ODD.

**ODD-1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde** : La proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté est passée de 45,4% en 2014 à 40,8% en 2019, soit une baisse de 4,6 points de pourcentage. Elle a été beaucoup plus sensible en milieu rural où elle est passée de 52,4% en 2014 à 46,8% en 2019. Cependant, le nombre de pauvres s'est accru sur la période, passant de 8.494.944 en 2014 à 8.933.012 en 2019.

**ODD-2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable** : Cible 2.2: « D'ici 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, notamment en atteignant d'ici 2025 les objectifs convenus au niveau international<sup>[1]</sup> concernant le retard de croissance et l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes et des femmes allaitantes et des personnes âgées »<sup>[2]</sup>. Le Niger n'est pas sur la bonne voie pour atteindre tous les objectifs de nutrition de la mère, du nourrisson et du jeune enfant (MIYCN). Aucun progrès n'a été fait vers la réalisation de l'objectif de réduction de l'anémie chez les femmes en âge de procréer, avec 49,5% des femmes âgées de 15 à 49 ans actuellement touchées. Des progrès ont été accomplis vers la réalisation de l'objectif d'allaitement maternel exclusif, avec 23,3% des nourrissons âgés de 0 à 5 mois exclusivement allaités. Le Niger n'a pas progressé vers l'atteinte de l'objectif de retard de croissance, avec 45,1 % des enfants de moins de 5 ans touchés, ce qui est supérieur à la moyenne de la région Afrique (30,7 %). Le Niger a fait quelques progrès vers l'atteinte de l'objectif d'émaciation, mais 9,8 % des enfants de moins de 5 ans sont encore touchés, ce qui est supérieur à la moyenne de la région Afrique (6,0 %). La prévalence des enfants en surpoids de moins de 5 ans est de 1,4% et le Niger n'a fait aucun progrès contre l'augmentation de ce chiffre.<sup>[3]</sup>

---

<sup>22</sup> SDG Center for Africa and Sustainable Development Solutions Network, Résumé du rapport | Indice et Tableaux de Bord des ODD en Afrique 2019

Le Niger a fait des progrès limités vers la réalisation des cibles relatives aux maladies non transmissibles (MNT) liées à l'alimentation. Le pays n'a montré aucun progrès vers la réalisation de l'objectif d'obésité, avec environ 10,5% des femmes adultes (âgées de 18 ans et plus) et 3,1% des hommes adultes vivant avec l'obésité. La prévalence de l'obésité au Niger est inférieure à la moyenne régionale de 20,7 % pour les femmes et de 9,2 % pour les hommes. Dans le même temps, on estime que le diabète touche 6,2 % des femmes adultes et 7,0 % des hommes adultes.<sup>[4]</sup>

La prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience (Indicateur 2.1.2) a connu une forte augmentation passant de 66,4% sur la période 2014-2016 à 83% sur la période 2016-2018. La prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS (Indicateur 2.2.1) a connu une légère baisse chez les enfants de moins de 5 ans en passant de 45,5% en 2014 à 47,8% en 2018, puis 45,1% en 2020. La prévalence de la MAG est passée de 14,8% en 2014 à 15% en 2018, pour s'établir à 12,7% en 2020, soit à un niveau supérieur au seuil d'alerte de 10% fixé par l'OMS en matière de santé publique (RNV 2021). S'agissant de la prévalence de la malnutrition aigüe sévère (MAS), la moyenne s'est établie à 2,6%, sur la période 2014 à 2020, légèrement supérieure au seuil d'urgence de 2% fixé par l'OMS (RNV 2021).

L'Indice d'orientation agricole des dépenses publiques (Indicateur (2.a.1) est passé de 11,7 en 2015 à 13,35 en 2016 (RNV 2021).

**ODD-3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge :** Le Niger a réalisé des progrès encourageants vers l'atteinte des cibles de cet ODD. Le pourcentage de naissances qui se sont déroulées avec l'assistance d'un prestataire formé est passé 29% à 44% entre 2012 et 2021 (ENAFEME, 2021). Les proportions des femmes ayant eu recours à quatre visites prénatales ou plus (33% à 38%) et celle des femmes ayant eu recours au moins à une consultation prénatale (83% à 84%) se sont également améliorées. Tout en restant élevée, la mortalité maternelle a diminué, passant de 648 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2006 à 520 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans qui s'établissait à 126‰ en 2015 a légèrement baissé et se situe à 123‰ en 2021, du fait exclusivement de la baisse de la mortalité juvénile qui est passée de 81 pour mille à 55 pour mille. La mortalité des enfants de moins d'un an a quant à elle connu une légère hausse passant de 51 pour mille en 2012 à 73 pour mille en 2021.

La prévalence du VIH/SIDA et l'incidence de la tuberculose ont connu une amélioration, passant respectivement de 0,7% en 2012 à 0,18% en 2020 et de 95 à 83 pour 100 000 habitants entre 2015 et 2020. De plus, le taux de succès thérapeutiques de la tuberculose est passé de 81% en 2016 à 84% en 2020 et le nombre de PVVIH mis sous traitement ARVs est passé de 21330 à 24292 (Rapports GAM 2021 et 2022). L'incidence du paludisme reste préoccupante sur la période 2017-2020 en passant de 15 961 cas en 2017 à 19 802 cas pour 100.000 habitants en 2020. Il convient également de souligner l'émergence des maladies non transmissibles qui sont de plus en plus fréquentes. L'enquête STEPS réalisée en 2021, a montré une prévalence de la tension artérielle élevée (y compris ceux sous traitement) est de 27,7% et une glycémie élevée (supérieure ou égale à 7mmol ou à 1,26g/l) de 2,3%.

**ODD-4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie :** Pour la « Cible 4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile », le pourcentage d'élèves ayant atteint au moins le seuil minimal en lecture est passé de 26,8% en 2015 à 29,8% en 2018, soit une hausse de 3 points. Quant au pourcentage d'élèves ayant atteint au moins le seuil minimal en mathématiques, il est passé de 27,6% en 2015 à 41,7% en 2018, soit une hausse de quatorze (14) points.

Le Taux brut de Scolarisation (TBS) au primaire est passé de 74,6% à 70,6% entre 2015 et 2018, soit une baisse de quatre (04) points. Pour le Taux net de Scolarisation (TNS), il était de 63,7% en 2015, contre 61,5% en 2018. Soit une diminution d'environ trois (03) points. Pour le secondaire de premier cycle, le TBS est passé de 29,5% en 2015 à 36,8 en 2018. Il s'agit d'une augmentation d'environ trois (03) points. Quant au TNS, il est passé de 21,7% en 2015 à 27,1% en 2018, soit une hausse d'environ cinq (05) points. Pour le secondaire de second cycle, le TBS est passé de 7% à 9,8% entre 2015 et 2018, soit une hausse de deux (02) points. Pour le Taux net de Scolarisation (TNS), il était de 4% en 2015, contre 4,9% en 2018, soit une augmentation d'environ un (01) point.

**ODD-5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles :** Pour la « Cible 5.1 : Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles », la prévalence globale des VBG au cours de la vie est de 29,0%, soit respectivement 38,2% chez les femmes et 16,3% chez les hommes. Au cours des 12 derniers mois ayant précédé l'enquête, la prévalence globale des VBG est de 4,8%, soit 7,8% chez les femmes et 2,0% chez les hommes. Parmi les enquêtés ayant déclaré avoir déjà subi une VBG au cours de leur vie, 10,0% ont été victimes d'une VBG au cours des douze derniers mois ayant précédé l'enquête, soit 13,8% chez les femmes et 4,9% chez les hommes (Étude sur l'ampleur et les déterminants des violences basées sur le genre au Niger, juin 2021).

Pour la « Cible. 5.5 : Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité », on note qu'au Niger, la proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux, à la faveur de la révision de la loi sur les quotas, est de 16,6% (cible 25%), sur la période 2016-2018. Concernant la proportion de femmes ministres, elle est passée de 14,3% en 2017 à 16,6% en 2018 (cible 30%).

**ODD-6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable :** En 2017, l'Hydraulique rurale a touché 17 503 999 habitants (soit 84 % de la population) et l'hydraulique urbaine a concerné 3 297 791 habitants (16 %), chiffres estimés sur la base des données du RGP/H (INS, 2012). Seul 1,25% de la population rurale a accès à un service optimal d'eau potable et 65,76% en milieu urbain en 2017. En matière d'hygiène et d'assainissement, 2,6% de la population a accès à un service optimal et 6,2% à un service basique en 2020

**ODD-7 « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables » :** La proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres (Indicateur 7.1.2) est passée d'environ 3,7% en 2014 à 4,6% en 2018 (RNV 2020).

La part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie (Indicateur 7.2.1) a globalement augmenté. La part des énergies renouvelables dans la production d'électricité est passée de 1,68% en 2015 à 2,49% en 2018. La part de l'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie est passée de 0,25% en 2015 à 1% en 2018, soit un gain de 0,75 point de pourcentage (RNV 2020). La proportion des ménages utilisant les technologies propres pour la cuisson est de 27,8% à Niamey, à 0,1% à Tillabéry. La vente de Gaz de Pétrole liquéfié (GPL) est passée de 2.834 tonnes en 2010 à environ 21.227 tonnes en 2019. La production totale cumulée de charbon minéral sur la période 2011 à 2019 est de 10.388 tonnes (RNV 2020). Ces performances s'expliquent par les efforts réalisés dans le cadre de la promotion des énergies domestiques.

**ODD-11 :** La proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville (Indicateur 11.6.1, cible 11.6)<sup>23</sup>, 43129 tonnes de déchets solides municipaux ont été collectées globalement et plus ou moins

---

<sup>23</sup> Cible 11.6 : D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.

régulièrement dans les villes de Maradi, Agadez, Diffa et Zinder. À cela s'ajoutent 245 tonnes de déchets plastiques dans les villes de Diffa, Maradi et Zinder (RAMO du MESU/DD\_2019)<sup>24</sup>.

Le « Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe (Indicateur 11.b.2, cible 11.b)<sup>25</sup>, le Niger fait partie des pays qui mettent en œuvre des stratégies et politiques en matière de réduction des risques de catastrophes notamment en ce qui concerne les villes. À titre d'illustration, on peut retenir les principales initiatives suivantes : (i) La création du ministère de l'Action humanitaire et de la Gestion des Catastrophes ; (ii) L'adoption de la Stratégie nationale de Réduction de Risques de Catastrophe ; (iii) L'adoption de la Politique nationale sur les Changements climatiques et son Plan d'Action et de la Politique humanitaire et de Gestion des Catastrophes<sup>26</sup> étendue aux communes (PDC) et aux régions (PDR) ; (iv) La stratégie nationale de développement urbain adopté en 2004 (amélioration du cadre de vie des populations urbaines et de l'accès aux services sociaux de bas) ; (v) La souscription à une assurance auprès de la Mutuelle Panafricaine de Risques dans le cadre du transfert des risques en vue de la couverture globale du pays (Mutuelle panafricaine de gestion de risques dénommée Africa Risk Capacity - ARC)<sup>27</sup>.

**ODD-12** : Le nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics (Indicateur 12.7), le Niger s'est doté du décret N° 2016-641/PRN/PM portant Code de Marchés Publics et des Délégations de Services publics qui intègre la problématique des achats des biens durables. La loi sur la transparence dans le cadre de passation de marché public a été adoptée.

Le montant de l'aide apportée aux pays en développement au titre d'activités de Recherche et Développement consacré aux modes de consommation et de production durables et aux technologies écologiquement rationnelles (Indicateur 12.a.1) : L'aide apportée au Niger au titre des activités de Recherche et Développement, aux modes de consommation et de production durables et aux technologies écologiquement rationnelles est passée de 1.170.910.000 francs CFA en 2015 à 1.556.457.000 franc CFA en 2018 (RNV 2021).

Le nombre de stratégies ou de politiques en place dans le domaine du tourisme durable et de plans d'action mis en œuvre en appliquant des outils d'évaluation et de suivi convenus d'un commun accord (Indicateur : 12.b.1), on peut signaler qu'au nombre des stratégies ou de politiques mises en place dans le domaine du tourisme durable figure la Stratégie nationale du Développement durable du Tourisme (SNDDT), mise en œuvre depuis 2012 à travers son Programme d'Actions prioritaires (PAP) (RNV 2021). Afin de préserver l'intégrité écologique et valoriser les importantes richesses culturelles, fauniques, vestiges historiques, archéologiques et écologiques que recèle le Niger, certaines d'entre elles ont été classées, patrimoine culturel mondial, réserve de biosphère, sites RAMSAR ou aires protégées nationales.

**ODD-13** : En ce qui concerne le nombre de pays ayant intégré dans leurs programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à

---

<sup>24</sup> RNV ODD 2020.

<sup>25</sup> Cible 11. b : D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de Villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux.

<sup>26</sup> Ministère de l'Action humanitaire et de la Gestion des Catastrophes, Avant-projet de politique nationale de l'action humanitaire et de la gestion des catastrophes, Août 2018.

<sup>27</sup> Ministère de l'Action humanitaire et de la Gestion des Catastrophes, Avant-projet de politique nationale de l'action humanitaire et de la gestion des catastrophes, Août 2018.

l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide (Indicateur 13.3.1), au Niger, il existe effectivement des programmes d'enseignement prenant en compte ces nouvelles thématiques. Dans la région de Diffa, l'université de la région est spécialisée dans ce domaine.<sup>28</sup> En plus, la RRC est intégrée dans les curricula des établissements primaires et des inspecteurs de l'enseignement ont été formés dans le domaine.<sup>29</sup>

Le nombre de pays ayant fait état du renforcement de leurs capacités institutionnelles, systémiques et individuelles pour favoriser les mesures d'adaptation et d'atténuation, le transfert de technologie et les actions en faveur du développement (Indicateur 13.3.2), au Niger, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de Réduction des Risques et Catastrophes (SNRRC), plusieurs dispositifs institutionnels et organisationnels ont été mis en place notamment la Plateforme nationale de Réduction des Risques de catastrophes et les Plateformes régionales.<sup>30</sup>

**ODD-15 : Les progrès vers la gestion durable des forêts (Indicateur 15.2.1)** ont été encourageants au cours des cinq dernières années. Le stock de la biomasse aérienne des forêts est passé de 38,51 tonnes/hectare en 2016 à 38,28 tonnes/hectare en 2019 (RNNV 2020). Le taux de variation nette de la superficie forestière est quant à lui passé de -1.1% en 2016, à -1.15% en 2019, soit une régression de la superficie forestière de l'ordre de -0,05%. La proportion de la superficie forestière dotée d'un plan de gestion forestière à long terme a été estimée à 19,27% en 2019. La superficie totale des forêts protégées a été à 492 120 ha en 2019, et la proportion de la superficie forestière dans les aires protégées légalement établies a été estimée à 19,27% (RNV 2020).

La proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées (Indicateur 15.3.1) a progressé de 7% en 2016 à 7,26% en 2019. Les réalisations annuelles dans le cadre de la Gestion durable des Terres ont connu une progression passant de 77 595 ha en 2016 à 200 138 ha en 2019.

L'aide publique au développement et les dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes (Indicateur 15.a.1) notamment le montant consacré à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes a connu une diminution considérable de plus de 60% passant de 20 872 727,27 de dollars en 2017 à 6 600 000,00 de dollars en 2018 (RNV 2020).

L'aide publique au développement et les dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes (Indicateur 15.b.1) ont aussi connu une baisse drastique sur la période 2015-2017, passant de 9 200 000,00 de dollars en 2015 à 5 272 727,27 de dollars en 2017 (RNV 2020).

**ODD-16** : Le Niger a enregistré des progrès notables vers l'atteinte de la cible 16.3 « Promouvoir de l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice ». Précisément, la promotion de l'Etat de droit et l'accès à la justice, surtout pour les femmes et filles victimes de violences, ont connu une amélioration significative grâce d'une part à l'extension de la couverture des infrastructures judiciaires qui est passée de 61% de la population en 2017 à 64% en 2018 et d'autre part au fonctionnement régulier de toutes les institutions républicaines. Il faut également signaler l'adoption de la Loi 2018-37 portant organisation du système judiciaire.

La proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante (16.6.2) a connu une augmentation notable. Les résultats de l'ENISED indiquent que 79,45% de Nigériens sont satisfaits de leur dernière expérience avec les services publics (avec des disparités selon le sexe : 80,15% des femmes sont satisfaites, contre 76,2% des hommes). S'agissant de l'éducation,

---

<sup>28</sup> Rapport référence 2017.

<sup>29</sup> Rapport d'atelier du 19 août 2021 sur la Modernisation du monde rural et du changement climatique.

<sup>30</sup> Rapport référence 2017

72,4% de la population nationale est satisfaite des services d'éducation (disparités régionales : 76,4% à Tahoua, contre 57,4% à Tillabéry). En ce qui concerne la situation sécuritaire, 81% de la population nationale se déclare satisfaite.

La proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrée par une autorité d'état civil par âge (Indicateur 16.9.1) est estimée à 57,7%. Parmi les enfants de moins de cinq (5) ans enregistrés, il y a 40% qui disposent de leur acte de naissance et 17,7% sans acte de naissance. D'importantes disparités sont observées en matière d'enregistrement des enfants de moins de cinq (5) ans selon le milieu de résidence. En milieu urbain 85,7% des enfants de moins de cinq (5) ans sont enregistrés contre 53,1% en milieu rural.

L'existence d'institutions nationales indépendantes des droits de l'homme conformément aux principes de Paris (Indicateur 16.a.1) s'est améliorée au cours des dix dernières années grâce à la création de plusieurs institutions nationales indépendantes des droits de l'homme, notamment la Commission nationale des Droits humains qui produit annuellement, le rapport sur l'état des droits humains et tient régulièrement ses sessions.

La Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme (Indicateur 16.b.1) est restée faible grâce à la promulgation d'une diversité de textes de lois et de documents de politiques qui conformément aux dispositions de la Constitution sont non discriminatoires par essence. En 2017, 17,4% des Nigériens déclarent avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois<sup>31</sup>. Ce taux atteint 18,5% chez les hommes et 16,5% chez les femmes.

Les progrès vers l'atteinte de la Cible 16.9 « D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances » sont encourageants. L'évolution du taux d'enregistrement des enfants de moins de cinq (5) ans à l'état civil, qui a doublé entre 2006 et 2012, laisse entrevoir des perspectives encourageantes en raison des mesures correctives déjà envisagées par les pouvoirs publics pour relever les défis identifiés. Dans le cadre des audiences foraines, 6 000 904 actes de naissance, 65 907 actes de mariage et 45 680 actes de décès ont été délivrés dans différentes localités.

## **1.5. Lacunes, difficultés et atouts pour la réalisation de l'agenda 2030**

Au cours des cinq dernières années, le Niger a enregistré des progrès notables vers l'atteinte des cibles des ODD priorisées. Mais, le pays doit encore consentir d'énormes efforts pour surmonter quelques lacunes et difficultés qui pourraient compromettre leur atteinte d'ici à 2030. L'analyse commune de pays a mis en lumière les principales lacunes et difficultés ci-après :

- L'existence des groupes armés terroristes qui continuent à perpétrer des attaques violentes contre les populations et les privent ainsi de la jouissance de leurs droits fondamentaux ;
- La faible couverture et la faible qualité des services sécuritaires particulièrement dans le monde rural en raison du maillage du territoire par les services responsables de la sécurité ;
- La faible cohésion nationale qui requiert la promotion du dialogue politique pour rétablir la confiance entre les acteurs politiques, l'amélioration de la représentativité des femmes et des jeunes dans les instances de décision ;
- Les défis relatifs à la promotion de l'état de droit qui nécessite davantage d'efforts dans le respect, la protection et la promotion des droits humains en veillant à la stricte application des

---

<sup>31</sup> Cf. qui précédaient l'enquête, selon les résultats de l'ERI-ESI 2017.

dispositions des instruments des droits humains et des recommandations de l'examen périodique universel, des organes des traités et des procédures spéciales ainsi qu'à la promotion de la citoyenneté ;

- L'harmonisation législative encore insuffisante pour mettre les normes nationales en conformité avec les normes internationales ;
- La faible application de la loi sur les principes fondamentaux relatifs à l'insertion des Personnes vivant avec handicap en 2019 ;
- L'absence d'une budgétisation sensible au genre ;
- L'ineffectivité des normes et politiques de réduction des inégalités et des mesures de discrimination positives ;
- L'inaffectivité de l'adoption et de la vulgarisation des documents et textes portant sur la protection et la promotion des droits de la femme et de l'enfant ;
- La faiblesse de l'administration publique aux niveaux central et local qui est un sérieux handicap pour améliorer l'offre des services publics et rapprocher l'administration des administrés notamment en milieu rural ;
- La faiblesse du système de l'état civil dont la couverture est limitée en milieu rural ;
- La faible couverture et la faible qualité des services juridiques et judiciaires particulièrement en milieu rural ;
- L'ineffectivité de la mise en œuvre de la couverture sanitaire universelle (CSU) ;
- La croissance démographique effrénée et élevée qui va entraîner un doublement de la population d'ici 2050 et une urbanisation rapide. Cette croissance démographique exercera une forte pression sur la croissance économique ;
- Le défi de la capture du dividende démographique qui va permettre de tirer profit de la jeunesse de la population grâce à l'accroissement des investissements dans les secteurs de l'éducation, de la formation technique et professionnelle, de la santé, de l'emploi ainsi que dans la promotion de l'entrepreneuriat ;
- Les défis de la relance et de la promotion d'une croissance économique forte, inclusive, verte et génératrice d'emplois en veillant à l'application des mesures qui devraient permettre de maîtriser la Covid-19 ;
- La faible insertion du Niger dans les chaînes de valeurs aux niveaux international, régional et sous régional ;
- Le faible développement des chaînes de valeur des produits agrosylvopastoraux et halieutiques aux niveaux national et rural ;
- La faible promotion du secteur privé en améliorant davantage l'environnement des affaires ;
- La faible couverture et la faible qualité des services sociaux de base (Éducation, santé, nutrition, eau, hygiène, assainissement) particulièrement en milieu rural, les femmes handicapées et les femmes rurales ;
- La faible couverture de la protection sociale particulièrement des femmes, des enfants, des personnes les plus vulnérables et de la population rurale ;
- La faible résilience des populations, notamment des populations rurales au changement climatique, aux risques et catastrophes naturelles ;
- Les faibles capacités de préparation, de prévention et de réponse aux situations d'urgence sanitaire
- La faible maîtrise de la gestion des flux migratoires et les faiblesses relatives au respect, à la protection et à la promotion des droits des migrants ;
- La faiblesse du financement domestique et la faible diversification des sources de financement extérieur ;

- La faiblesse du financement humanitaire qui ne permet pas de répondre aux besoins croissants d'assistance humanitaire ;
- La faiblesse de la gestion du développement, notamment du système de planification, de programmation, de budgétisation, de suivi et d'évaluation ;
- Les faiblesses relatives à la production, la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des données statistiques en vue d'améliorer la gestion du développement, notamment l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques basées sur les évidences ainsi que des ODD ;
- La faible mobilisation de ressources internes et l'augmentation des dépenses sociales.

Le Niger dispose d'importants atouts pour accélérer les progrès vers l'atteinte des cibles des ODD prioritaires. Il s'agit des principaux atouts suivants :

- La stabilité politique et institutionnelle du pays grâce aux avancées réalisées dans le processus de démocratisation et la promotion de l'état de droit ainsi que le volontarisme politique clairement affiché par les nouvelles autorités, qui ont permis d'accroître l'attractivité et la crédibilité du pays ;
- La ratification par le Niger des 9 principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et du protocole au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;
- La jeunesse de la population qui est un atout majeur pour la capture du dividende démographique ;
- Les avancées réalisées dans la gestion du développement, notamment l'existence d'une stratégie de développement qui a défini une vision stratégique claire et pris en compte les ODD, et du PDES qui en est l'outil d'opérationnalisation ainsi que le respect des critères de convergence de l'UEMOA par le pays ;
- L'appartenance du Niger aux organisations continentale, régionale et sous-régionale, notamment son implication effective dans les programmes sous-régionaux et la ratification du traité instituant la ZLECAF ;
- Le positionnement géographique stratégique du Niger qui est un carrefour entre l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest ;
- La stratégie intégrée des Nations Unies pour la stabilisation dans le sahel ;
- Le nouveau Plan d'Action National de l'Agenda Femmes Paix et Sécurité
- L'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative de suspension du service de la dette ([DSSI](#)) qui épargne le pays du poids du service de la dette avant 2023 ;
- L'exploitation des opportunités offertes par la Banque européenne d'investissement qui a étendu le champ de ses investissements à l'Afrique subsaharienne depuis 2018, mais dont l'engagement au Niger reste limité à quatre projets ;
- Le potentiel en ressources naturelles (Or, uranium, pétrole, etc.). L'exploitation du pétrole et des autres mines qui devraient permettre de relancer la croissance ;
- Le faible impact sanitaire et social de la COVID 19 ;
- Les zones agro-écologiques à haut potentiel pour les productions agro-sylvo-pastorales, la forte diversité biologique naturelle, le potentiel animal et halieutique important et l'existence des filières aux avantages comparatifs réels, ainsi que le potentiel hydrique et solaire ;
- La forte présence et l'engagement des PTF dans le pays.

## 2. APPUI DE L'ÉQUIPE PAYS À LA RÉALISATION DE L'AGENDA 2030

### 2.1. Vision stratégique de l'équipe pays des Nations Unies

La vision stratégique de l'équipe pays des Nations Unies a été inspirée par la réforme des Nations Unies, la vision nationale du développement du Niger, les résultats de l'évaluation finale de l'UNDAF 2019 - 2021 et l'analyse commune de pays. Sa formulation a été aussi guidée par l'évolution du contexte sous-régional, régional et international. En s'inscrivant dans la perspective de la réforme, cette vision permettra à l'équipe pays des Nations Unies d'assurer le pilotage stratégique, la coordination et la cohérence de ses interventions afin de minimiser leurs coûts de transaction et de maximiser leur impact sur les conditions de vie de la population particulièrement des groupes les plus vulnérables. D'ici à l'horizon 2030, cette vision stratégique permettra également à l'équipe pays des Nations Unies d'assurer la cohérence des cycles de coopération avec le gouvernement.

#### Vision stratégique de l'équipe pays des Nations Unies

*« D'ici 2030, la coopération entre le Niger et l'équipe pays des Nations Unies est davantage orientée vers l'atteinte des résultats collectifs transformationnels grâce à la promotion des innovations, et résolument engagée à mettre les groupes les plus vulnérables au cœur de la réalisation du PDES 2022 - 2026 et de l'agenda 2030 ».*

En outre, cette vision stratégique exprime l'engagement de l'équipe pays des Nations Unies à soutenir la réalisation de la vision nationale du développement à travers l'appui conjoint à la mise en œuvre du PDES 2022 - 2026 en accordant une attention particulière à la promotion des innovations institutionnelles, technologiques, financières, etc. dans les secteurs et les zones d'intervention ciblés. En effet, les innovations vont permettre d'améliorer l'accès équitable aux services publics et sociaux de qualité, d'accroître la compétitivité de l'économie nationale ainsi que son intégration régionale et internationale, de développer l'entrepreneuriat numérique, de créer des opportunités d'emplois particulièrement pour les jeunes, d'améliorer l'attractivité et la compétitivité des économies locales, d'accroître la productivité, l'efficacité et l'efficience des secteurs clés pour enclencher la transformation structurelle de l'économie. Enfin, la vision stratégique de l'équipe pays des Nations Unies s'inscrit dans la perspective du programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030. Elle réaffirme la volonté de l'équipe pays des Nations Unies à renforcer son appui conjoint au gouvernement pour l'atteinte des ODD notamment des cibles prioritaires par le pays en veillant à ne laisser personne de côté. La construction de la théorie du changement du PCC 2023 - 2027 a été guidée par cette vision stratégique.

### 2.2. Théorie du changement du PCC 2023 - 2026

L'équipe pays des Nations Unies se propose d'apporter une contribution significative aux changements à moyen terme escomptés par le PDES 2022 - 2026 qui sont exprimés à travers les trois effets globaux ci-après :

**L'effet global 1** « Le développement du capital humain est soutenu et inclusif » ;

**L'effet global 2** « Le pays est bien gouverné dans un espace sécurisé » ;

**L'effet 3** « L'économie nigérienne est structurellement transformée ».

Mais, la contribution de l'équipe pays des Nations Unies sera apportée à travers son appui à la réalisation des effets sectoriels et immédiats qui vont concourir à la réalisation de ces effets globaux.

Ainsi, sous l'éclairage de sa vision stratégique, l'appui conjoint de l'équipe pays des Nations Unies à la réalisation des effets escomptés du PDES 2022 - 2026 sera guidé par la théorie de changement ci-après :

**Si** l'application des cadres légaux et réglementaires est améliorée, et la mise en œuvre des politiques publiques est efficace, inclusive, équitable et assujettie à la redevabilité afin de promouvoir l'offre de services publics de qualité en faveur des communautés et des familles dans les zones ciblées, y compris en situation d'urgence humanitaire grâce au renforcement des capacités des institutions publiques ;

**Si** l'accès des populations particulièrement des femmes, des enfants, des adolescents, des jeunes et des groupes vulnérables aux services sociaux de base de qualité, à un emploi décent, à la protection sociale et à la protection contre toutes les formes de violences, tout particulièrement contre les pratiques néfastes, est accru, inclusif et équitable grâce à l'amélioration de la gouvernance et de l'accroissement des investissements dans les secteurs sociaux, aux actions de communication et de sensibilisation pour promouvoir l'utilisation de ces services ;

**Si** la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations particulièrement des groupes les plus vulnérables, des femmes, des filles, des garçons est améliorée grâce au renforcement des systèmes alimentaires y compris dans les situations d'urgence ;

**Si** la gestion des ressources naturelles et le cadre de vie sont améliorés et la résilience des populations particulièrement des groupes les plus vulnérables, des femmes, des filles, des garçons au changement climatique y compris dans les zones affectées par les conflits et les catastrophes sont renforcées grâce à l'application des lois, l'accroissement des investissements et la promotion des actions de sensibilisation et de formation des communautés ;

**Alors** le pays sera bien gouverné dans un espace sécurisé, le développement du capital humain sera soutenu et inclusif, l'économie nigérienne sera structurellement transformée ;

**Parce que** les hypothèses ou les conditions nécessaires seront mises en place afin que le gouvernement et l'équipe pays des Nations Unies ainsi que les autres parties prenantes au Plan cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable puissent conjuguer leurs efforts pour la réalisation des changements stratégiques ou des effets globaux escomptés du PDES 2022 - 2026 ;

**À condition** que des mesures ou des stratégies adéquates soient envisagées et mises en œuvre pour prévenir et faire face aux risques politiques, sécuritaires, socio-économiques et environnementaux, notamment l'instabilité politique et institutionnelle, l'insécurité due aux groupes extrémistes, les chocs économiques extérieurs, l'imprévisibilité et la volatilité des financements, le changement climatique et les catastrophes naturelles, la non-adhésion des populations aux interventions du PCC 2023 - 2027.

Cette théorie du changement est liée au fondement des priorités stratégiques ci-dessous définies par l'équipe pays des Nations Unies.

### **2.3. Priorités stratégiques et résultats de l'équipe pays de l'ONU**

Les priorités stratégiques de l'équipe pays des Nations Unies furent d'abord esquissées lors des réflexions stratégiques conduites en mai et juin 2021 pour orienter le processus d'élaboration du PCC. Leur pertinence a été confirmée par les constats, les résultats et les leçons apprises de l'analyse

commune de pays. Ainsi, la mise en œuvre du PCC sera guidée par les trois priorités stratégiques suivantes :

- « Renforcer la gouvernance particulièrement l'éthique et le pacte de confiance qui lie les élus au peuple ».
- « L'habilitation des femmes, des adolescents(es) et des jeunes comme moteur de relèvement pour réduire les inégalités ou les écarts sociaux, politiques et économiques ».
- « La valorisation du potentiel foncier, agropastoral et climatique du Niger ».

Les résultats escomptés du PCC découlent de la théorie du changement et sont alignés aux priorités stratégiques énoncées ci-dessus. Ils recoupent les trois dimensions du développement durable à savoir la dimension économique, la dimension sociale et la dimension environnementale. Ils renvoient également aux cinq Piliers du programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 à savoir Population, prospérité, planète, paix et partenariat.

### 2.3.1. Gouvernance, paix et sécurité

S'agissant de la composante « Gouvernance, paix et sécurité », l'effet 1 se réfère aux piliers prospérité et paix et l'équipe pays des Nations Unies apportera son appui à la réalisation de l'effet 1 ci-après :

**« D'ici 2027, les institutions nationales et locales améliorent l'application des cadres légaux et réglementaires, l'efficacité, la redevabilité, l'inclusivité et l'équité de la mise en œuvre des politiques publiques pour promouvoir l'offre de services publics de qualité et la résilience des communautés et des familles dans les zones cibles, y compris en situation d'urgence humanitaire. »**

#### Alignement stratégique de l'effet 1

L'effet 1 est aligné à l'effet global 2 du PDES 2022-2026 « Le pays est bien gouverné dans un espace sécurisé » et aux effets sectoriels qui vont concourir à sa réalisation notamment l'effet sectoriel 2.1. « La gestion du développement est efficace », l'effet sectoriel 2.2. « L'Etat de droit et les droits humains sont promus », l'effet sectoriel 2.3. « Les populations bénéficient des services publics de qualité », l'effet sectoriel 2.4. : « La sécurité intérieure du pays et de ses frontières est améliorée », l'effet sectoriel 2.5. « La gestion de la migration est efficace », et l'effet sectoriel 2.6. « La gouvernance locale est renforcée ».

Par ailleurs, l'effet 1 contribue directement aux principaux effets immédiats suivants du PDES 2022 - 2026 : « La délivrance des services publics est améliorée », « le système de l'état civil est modernisé », « l'accès équitable à la justice est amélioré », « le développement régional, local et communautaire est renforcé », « l'aménagement du territoire est renforcé », « la gestion de la migration est améliorée », « la gestion des réfugiés et les déplacés internes est améliorée », « les migrants, réfugiés, refoulés, demandeurs d'asile, retournés, rapatriés et les populations hôtes accèdent équitablement à l'assistance et à la protection », « les actions de consolidation de la paix sont renforcées et les zones affectées et/ou à risque par les conflits sont stabilisées ».

L'effet 1 est en cohérence avec l'ODD 5 (cibles 5.1, 5.2, 5.3, 5.5), l'ODD 10 (cibles 10.2, 10.7, 10.c), l'ODD 16 (cibles 16.2, 16.3, 16.6, 16.7, 16.9, 16.a), l'ODD 17 (17.18).

L'Effet 1 est aligné aux objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ci-après : Objectif 11 « les valeurs, les pratiques démocratiques, les principes universels des droits de l'homme, de la justice, et de l'état de droit sont pleinement ancrés », Objectif 12 « des institutions capables et un leadership transformateur à tous les niveaux », Objectif 13 « la paix, la sécurité et la stabilité sont préservées », Objectif 14 « une Afrique stable et pacifique », Objectif 17 « égalité complète entre les hommes et les

femmes dans toutes les sphères de la vie », Objectif 18 « une jeunesse engagée et responsabilisée », Objectif 19 « l’Afrique participe de façon active et égale et est un pilote de la coexistence pacifique », Objectif 20 « l’Afrique entièrement capable et dispose des moyens de financer son développement ».

L’Effet 1 est en cohérence avec la priorité stratégique de l’équipe pays des Nations Unies en matière de gouvernance à savoir « **Renforcer la gouvernance éthique et le pacte de confiance qui lie les élus au peuple** ».

### *Théorie du changement de l’effet 1*

En 2027, la réalisation de l’effet 1 se matérialisera par des changements stratégiques de la Gouvernance, la paix et la sécurité qui seront perceptibles à travers l’amélioration et l’application des cadres légaux, législatifs et réglementaires, l’efficacité, la redevabilité, l’inclusivité et l’équité de la mise en œuvre des politiques publiques pour promouvoir l’offre de services publics de qualité en faveur des communautés, des familles particulièrement des personnes et des groupes les plus vulnérables dans les zones ciblées.

L’équipe pays des Nations Unies s’engage à apporter une contribution significative à ces changements stratégiques en se basant sur la théorie du changement ci-après :

**Si** les institutions politiques, juridiques et judiciaires et les services de sécurité disposent des capacités institutionnelles, techniques et financières renforcées pour offrir des services de qualité à la population particulièrement aux communautés, aux familles et aux personnes dans les zones ciblées, y compris celles affectées par les conflits et les catastrophes naturelles et sont capable de produire des données désagrégées et sensible au genre pour mesurer et suivre les progrès ;

**Si** les communautés, les familles et les personnes disposent des capacités techniques et financières, des compétences et des aptitudes renforcées pour faire prévaloir leurs droits, sans aucune discrimination, et assumer leurs devoirs dans les zones ciblées, y compris en situation d’urgence humanitaire ;

**Si** les entités déconcentrées et décentralisées disposent de capacités techniques et financières renforcées pour fournir de manière efficace et inclusive des services sociaux de base adaptés aux besoins des populations, notamment les communautés, les familles et les personnes dans les zones ciblées, y compris en situation d’urgence humanitaire ;

**Si** les institutions nationales et locales (région, département et commune) disposent des capacités techniques et financières renforcées pour l’application efficace et équitable du cadre légal, législatif et réglementaire ainsi que des politiques en matière de protection des droits des personnes en situation de migration, de déplacement forcé, d’asile et de traite des personnes dans les zones ciblées, y compris en situation d’urgence humanitaire ;

**Si** les institutions chargées de la sécurité transfrontalière et intérieure ainsi que les communautés ciblées ont les capacités techniques et financières renforcées pour prévenir et atténuer les menaces et favoriser la cohésion sociale, consolider la paix et la stabilisation communautaire ;

**Si** les institutions et organes aux niveaux national et local, disposent de capacités techniques et financières renforcées pour le suivi, l’analyse et l’évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques en lien avec le PDES, les recommandations des EPU (Examens Périodiques Universels) et les ODD, y compris la production, la gestion et l’utilisation des statistiques fiables, désagrégées par sexe et âge et harmonisées ;

**Alors** l'application des cadres légaux et réglementaires, l'efficacité, la redevabilité, l'inclusivité et l'équité de la mise en œuvre des politiques publiques seront améliorées en vue de promouvoir l'offre de services publics de qualité et la résilience des communautés et des familles dans les zones cibles, y compris en situation d'urgence humanitaire. Ainsi, les populations du Niger vivront dans un pays bien gouverné et dans un espace sécurisé.

**Parce que** les hypothèses ou les conditions nécessaires seront mises en place afin que les entités déconcentrées et décentralisées, les institutions socioéconomiques, politiques et judiciaires, les administrations locales et centrales responsables de la sécurité, de la consolidation de la paix et de la cohésion sociale, ainsi que les institutions et organes chargés de la planification, programmation et du suivi et de l'évaluation des politiques publiques soient efficaces dans l'application des lois et des règlements ainsi que dans la mise en œuvre des politiques. Les populations et les communautés joueront pleinement leur rôle d'appui, de contrôle et de veille citoyenne.

**À condition que** des mesures ou des stratégies adéquates soient envisagées et mises en œuvre pour prévenir et faire face aux risques politiques, sécuritaires, socio-économiques et environnementaux, notamment l'instabilité politique et institutionnelle, l'insécurité due aux groupes extrémistes, les chocs économiques extérieurs, l'imprévisibilité et la volatilité des financements, le changement climatique et les catastrophes naturelles, la non-adhésion des populations aux interventions du PCC 2023 - 2027.

En se basant sur cette théorie du changement, l'équipe pays des Nations Unies mettra en œuvre les principales interventions ci-après :

**Dans le domaine de la gouvernance politique** : L'équipe pays des Nations Unies accompagnera la mise en place de la CENI permanente à travers des activités de renforcement de capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles pour la conduite d'élections impartiales, crédibles et transparentes tout en veillant au respect des dispositions en lien avec la représentativité des femmes dans les instances de décision.

**Dans le domaine de la gouvernance juridique et judiciaire** : L'équipe pays des Nations Unies appuiera : L'amélioration de l'accès à la justice pour les populations vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, au niveau national et local, en particulier à travers le maillage national des services juridiques et judiciaires ; La mise en place de la base de données multidimensionnelle judiciaire et administrative pour un traitement plus rapide des affaires judiciaires ; Le rapprochement de la justice des justiciables à travers le déploiement des cliniques juridiques et le renforcement des capacités des acteurs judiciaires clefs en matière de droits humains en vue de promouvoir les droits des femmes et des jeunes ; L'amélioration des conditions de détention, du cadre de vie en milieu carcéral et la réinsertion socioéconomique des ex-détenus ; Le renforcement des institutions nationales et locales en améliorant l'application des cadres légaux et réglementaires notamment à travers la mise en œuvre effective des recommandations et engagements internationaux relatifs aux droits humains, y compris ceux issus des organes des traités, des procédures spéciales et de l'EPU, et de la Résolution 1325 et connexes.

**Dans le domaine sécuritaire**, l'équipe pays des Nations Unies contribuera à l'amélioration de la gouvernance des institutions responsables de la sécurité, de la stabilisation, de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix. Elle appuiera la mise en place des interventions ayant pour objectif le renforcement de la protection des civils et des droits humains, la consolidation de l'architecture de paix et la contribution à l'agenda de la paix au niveau national, en insistant sur l'opérationnalisation du Plan d'action nationale de la résolution 1325 sur la participation des femmes dans le processus de Paix et sécurité.

**Dans le domaine de la gouvernance de la migration et de l’asile**, les interventions de l’équipe pays des Nations Unies consisteront à soutenir les efforts du Gouvernement du Niger pour le respect de ses engagements internationaux (pacte mondial sur la migration et sur les réfugiés) et nationaux (politique nationale de la migration), notamment en matière de protection des migrants et des personnes déplacées. Particulièrement, il s’agira de contribuer au renforcement de la qualité de la formulation et la mise en œuvre des cadres juridiques, politiques et opérationnels de la migration et de l’asile. Un appui sera fourni au Système Statistique National (à travers l’INS) dans la production, la dissémination, l’utilisation de statistiques régulières et de qualité sur la migration ainsi que la mise en œuvre de paquet d’initiatives qui promeuvent des migrations saines pour les femmes et les jeunes.

**Dans le domaine de la gouvernance économique**, les appuis se focaliseront sur : (i) l’organisation de la table ronde pour le financement du PDES 2022-2026 et le suivi de la mobilisation et l’absorption des ressources ; (ii) la collecte et l’analyse des données de qualité pour le suivi-évaluation de la mise en œuvre des ODD et du PDES ; (iii) le renforcement des capacités du Secrétariat permanent de la stratégie de mise en œuvre de la ZLECAF ; (iv) la déclinaison de la Stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAF à travers une expertise mise à la disposition du ministère du Commerce.

**Dans le domaine de la gouvernance administrative et locale**, l’équipe pays des Nations Unies appuiera l’offre des services publics de base de qualité aux populations particulièrement aux personnes et aux groupes les plus vulnérables en veillant à l’équité territoriale. Il soutiendra le déploiement des guichets uniques administratifs, la modernisation et l’informatisation des services administratifs, incluant l’état civil et des ressources humaines qualifiées en vue de promouvoir le développement à la base dans le respect de la bonne gouvernance au niveau local.

**Dans le domaine des droits de l’homme**, l’équipe pays des Nations Unies appuiera les efforts du gouvernement dans sa coopération avec les mécanismes internationaux et régionaux des droits de l’homme et dans la mise en œuvre de leurs recommandations, le respect des droits de l’homme et du droit international humanitaire dans la lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent, la promotion et la protection des droits économiques, sociaux et culturels des personnes les plus vulnérables à savoir les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les migrants, la protection de l’espace civique et démocratique.

**S’agissant de l’égalité de genre**, l’appui de l’équipe pays des Nations Unies portera sur l’intégration du genre dans la chaîne planification – programmation – budgétisation – suivi – évaluation, et la gestion des risques pour garantir la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des hommes, des filles et des garçons y compris dans la réponse humanitaire, etc. La mise en œuvre des dispositions nationales sur la participation des femmes aux postes politique et électif ainsi que le développement du leadership féminin et des jeunes filles sont des actions prioritaires pour une gouvernance inclusive et affirmative. Le développement des formations spécialisées des notaires en région sur le traitement des actions terroristes afin de réduire les longs délais de procès (partenariat avec HACP) ; Le développement des formations en faveur des chefs traditionnels en matière de médiation des conflits locaux débouchant sur un règlement judiciaire légalement reconnu selon la loi nigérienne (partenariat avec HACP).

#### [Partenariats pour la réalisation de l’effet 1](#)

L’effet 1 met un accent particulier sur le renforcement des capacités des institutions, des organes et des mécanismes visant à renforcer la bonne gouvernance en vue de promouvoir la sécurité et la paix. Dans le cadre de la mise en œuvre du PCC 2022 - 2026, l’équipe pays des Nations Unies renforcera son partenariat avec le ministère du plan et les ministères sectoriels particulièrement avec le ministère de la Justice, le ministère de l’Intérieur, le ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l’Enfant, le ministère du Travail et de la Protection sociale, le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l’action humanitaire, le ministère de la Défense.

Elle poursuivra son partenariat avec la Haute autorité à la consolidation de la paix, le Conseil économique, social et culturel, le Conseil national de dialogue politique, la Commission nationale des Droits de l'Homme, le Conseil national de dialogue social, la Commission électorale nationale indépendante, le Centre national d'études stratégiques et sécuritaires, le Centre national pour le mécanisme d'Alerte précoce, l'Assemblée nationale, l'Institut national de la statistique, la Commission nationale pour la collecte et le contrôle des armes illicites (CNCCAI) . Elle développera son partenariat avec la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International qui accompagnent le Niger sur la thématique stabilité financière et gestion du développement.

En ce qui concerne la modernisation de l'état civil et la gestion des systèmes d'identification des populations, l'équipe pays des Nations Unies poursuivra son partenariat avec l'Union Européenne et la Banque Mondiale.

Dans le cadre de la consolidation de la paix et de la sécurité, l'équipe pays des Nations Unies poursuivra son partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix. En ce qui concerne la stabilisation, elle renforcera son partenariat avec l'Allemagne, l'Union européenne, les Pays-Bas, la Suède, la Suisse et de nouveaux bailleurs comme le Japon, le Danemark.

S'agissant de la gouvernance locale, les partenariats conclus avec la Suisse, la France, l'Allemagne, l'Union européenne, la GIZ seront renforcés pour soutenir les collectivités locales. Dans le domaine de la Justice, les partenariats avec les États-Unis, les Pays-Bas, l'Union européenne, l'Italie, la France seront maintenus et de nouvelles pistes de partenariats seront développées afin de fournir aux justiciables l'accès à une justice de proximité et de qualité. Pour la gestion des migrations, les partenariats adéquats seront consolidés et recherchés par l'équipe pays des Nations unies notamment avec le Danemark, l'Italie, les Pays-Bas, le Canada et l'Union européenne.

S'agissant des droits de l'homme l'équipe pays poursuivra son partenariat avec le Ministère de la Justice, la Commission Nationale des Droits Humains et les organisations de la société civile dans la mise en œuvre et le suivi des recommandations des mécanismes des droits de l'homme et la surveillance de la situation des droits de l'homme dans le pays. Les partenariats seront renforcés avec l'Union Européenne, le Danemark, la Norvège, l'Italie, les Pays-Bas pour le renforcement des capacités des acteurs sur divers domaines dont le trafic illicite des migrants, la promotion des droits de la femme et de l'enfant, la promotion des droits civils et politiques et des droits économiques, sociaux et culturels.

### 2.3.2. Développement du capital humain

S'agissant du Capital humain, l'effet 2 se rapporte au pilier de population et l'équipe pays des Nations Unies apportera son appui à la réalisation de l'effet 2 ci-après :

*« D'ici 2027, les populations notamment les femmes, les enfants, les adolescents, les jeunes (Garçons et filles) et les groupes vulnérables ont un accès accru, inclusif, équitable à des services sociaux de base de qualité, à un emploi décent, à la protection sociale et à la protection contre les pratiques néfastes »*

#### Alignement stratégique de l'effet 2

L'effet 2 est aligné à l'axe 1 du Plan national de développement économique et social (PDES, 2022-2026) dont l'objectif global est de contribuer à bâtir un pays pacifique et bien gouverné, avec une économie émergente et durable, ainsi qu'une société fondée sur des valeurs d'équité et de partage des fruits du progrès.

L'effet 2 est en adéquation avec les effets sectoriels 1.1 (Niveau de connaissance et d'apprentissage des populations est équitablement rehaussé) ; l'Effet sectoriel 1.2 (Etat de santé et nutritionnel des populations est amélioré) ; l'Effet sectoriel 1.3 (Accès des populations à l'eau potable, à l'hygiène et à

l'assainissement est amélioré), l'Effet sectoriel 1.4 (Protection sociale et la réduction des inégalités sont renforcées) et l'Effet sectoriel 1.5 (Les sports, la culture et les loisirs sont développés).

L'effet 2 met un accent particulier sur l'accès aux services sociaux de base (Santé, Éducation et formation, Eau Hygiène et Assainissement, Emploi et protection sociale, protection contre les pratiques néfastes) à travers l'accroissement de la disponibilité des services, y compris les services de protection de l'enfant et leur utilisation consécutive à un changement d'attitudes des populations en matière de scolarisation et de maintien des filles à l'école, de santé de la reproduction y compris la planification familiale, la santé maternelle, néonatale, infantile et des adolescent(e)s, et la lutte contre le VIH et les hépatites virales, la nutrition, la réduction du mariage des enfants, la lutte contre les violences basées sur le genre et l'autonomisation des femmes et des filles, l'accès durable à l'eau potable, l'hygiène et d'assainissement et aux emplois décents.

L'effet 2 est arrimé à la dimension socio-économique du pilier « Population » du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030. Il est en cohérence avec l'ODD 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes : cibles 1.3, 1.4, 1a et b), l'ODD 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable : cibles 2.1, 2.2, ), l'ODD 3 (donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous : cibles 3.1 à 3.9 et 3c), l'ODD 4 (veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité : cibles 4.1 à 4.7 et 4a à 4c), l'ODD 5 (réaliser l'Égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles : 5.1 à 5.6 et 4a à 4c), l'ODD 6 (garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau, d'hygiène et d'assainissement gérés de façon durable : cibles 6.1 à 6.6 et 6a à 6b) et l'ODD 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous : cibles 8.3, 8.5, 8.6, 8.7 et 8.10), l'ODD 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous : cibles 16.2) et les objectifs 1,2 et 3 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine qui vise à atteindre un développement inclusif et durable des pays du continent. Plus spécifiquement, il s'agit de tendre vers l'amélioration de la qualité de vie des populations à travers l'accès à des possibilités d'emploi et un revenu décents, la lutte contre la faim en particulier chez les femmes, les enfants et les jeunes, l'accès à la santé tout au long du cycle de vie et l'utilisation des services offerts, en particulier en santé maternelle, infantile et néonatale, ainsi que la santé des adolescents, des jeunes et des personnes âgées, l'accès à la scolarisation universelle et au maintien des filles à l'école, la lutte contre la malnutrition et les maladies endémiques et chroniques (VIH/SIDA, Hépatites, Tuberculose, paludisme, etc.) et l'accès équitable et durable à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement (EHA), la préparation et la réponse aux situations d'urgences dues aux épidémies, aux crises liées à l'activisme des groupes armés et aux catastrophes naturelles, l'accès aux services de protection de l'enfant contre les abus, la violence et l'exploitation.

L'effet 2 se réfère à la priorité stratégique de l'équipe pays des Nations Unies qui concerne le développement du capital humain au moyen d'un accès renforcé à des fins d'utilisation des services sociaux de base de qualité et à un emploi décent, à la protection sociale ainsi qu'à la protection contre les violences basées sur le genre, toutes les formes d'inégalités, les abus, l'exploitation et les pratiques néfastes.

### [Théorie du changement de l'effet 2](#)

En 2027, la réalisation de l'effet 2 se matérialise par une plus grande amélioration de la disponibilité des services sociaux de base et l'adoption d'attitudes et de comportements qui seront perceptibles à travers un accès inclusif et plus équitable des populations notamment des femmes, des enfants, des adolescents, des jeunes (Garçons et filles) et les groupes vulnérables à des services sociaux de base de qualité et à un emploi décent. De plus, les personnes vulnérables y compris celles en situation d'urgence auront un accès optimal et inclusif à des services de protection sociale y compris celles

contre les abus, l'exploitation et pratiques néfastes notamment le mariage des enfants et le travail des enfants.

L'équipe pays des Nations Unies s'engage ainsi à apporter une contribution significative à ces changements en se basant sur la théorie du changement suivante :

**Si** l'allocation des budgets et surtout des budgets sensible au genre destinés aux secteurs sociaux de base favorise l'accroissement des investissements dans la santé, l'eau-hygiène et assainissement, la nutrition, l'éducation, la formation professionnelle, la création d'emplois décents, l'autonomisation des femmes et des filles, la protection sociale et la lutte pour l'élimination des pratiques néfastes (dont les mariages des enfants et le travail des enfants), et que la population, particulièrement les personnes les plus vulnérables, bénéficient de façon équitable les services sociaux de base, y compris de protection de l'enfant de qualité ;

**Si** le maillage du territoire en matière de services sociaux de base est amélioré en infrastructures adéquates avec un personnel qualifié équitablement réparti dans le pays et doté d'équipements et de matériels de qualité pour offrir des prestations de services de qualité sur l'étendue du territoire national y compris la fourniture des soins de qualité aux populations difficiles d'accès, appuyé par la mise place d'un système de protection contre les risques financiers en santé ;

**Si** les acteurs des secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle, de l'emploi, de la santé, de la nutrition, de l'Eau/hygiène et assainissement, de la protection sociale et de la protection de l'enfant, de la femme bénéficient d'un renforcement de capacités techniques et matérielles ;

**Si** la gouvernance des services sociaux de base et des systèmes nationaux de protection et de sécurité sociale ainsi que des transferts sociaux est renforcée et l'offre de services étendus aux populations les plus vulnérables y compris celles d'accès difficile ;

**Si** les communautés opèrent des changements d'attitudes et de comportements et s'impliquent davantage dans le développement d'initiatives communautaires porteuses de changement (Illimin, Ecole des maris - EdM, clubs des futurs maris - CdFM, comités de gestion des établissements scolaires – COGES/CGDES, les structures communautaires pour les jeunes et adolescents, les association des Mères éducatrices ( AME) comités de protection de l'enfant, Comités de veille, comités d'écoute radiophoniques, Association des Chefs Traditionnels du Niger (ACTN), associations, coopératives et réseaux de jeunes etc.) et d'activités soutenues de communication/sensibilisation ciblant les populations notamment les maris, les femmes, les adolescents, les jeunes, les leaders traditionnels et les guides religieux ;

**Si** les rapports de genre en matière de prise de décision socio-économique et politique, les stratégies de prévention et réponse aux violences basées sur le genre (VBG), de protection des enfants et des femmes contre les différentes formes d'abus, d'exploitation et les mécanismes de redevabilité envers les personnes affectées sont améliorés ;

**Si** le pays est mieux préparé à répondre à temps et adéquatement aux catastrophes et autres situations d'urgence avec une meilleure coordination des acteurs, et les mécanismes en place pour assurer la continuité des services essentiels de santé y compris le soutien psychologique aux populations atteintes ;

**Si** les partenaires du secteur privé disposent des capacités et des ressources pour offrir aux femmes, adolescents et jeunes (y compris les personnes vulnérables) des opportunités pour améliorer leur employabilité, et les faire participer aux décisions qui les concernent ;

**Alors** les populations notamment les femmes, les enfants, les adolescents/tes, les jeunes (garçons et filles) et les groupes vulnérables auront un accès inclusif, équitable et renforcé à des services sociaux de base de qualité, à un emploi décent, à la protection sociale et à la protection contre les pratiques néfastes ;

**Parce que** le Gouvernement et ses partenaires s'engageront à mobiliser des ressources suffisantes pour la réalisation des ODD en ne laissant personne de côté ;

**À condition que** le pays soit dans un contexte de paix et de sécurité durables et mieux préparé pour faire face aux situations d'urgence et catastrophes ; de croissance économique et de stabilité politique renforcées, d'engagement communautaire effectif, de collaboration avec les partenaires techniques et financiers améliorée et de disponibilité de données de qualité pour le suivi et l'évaluation des performances.

À la faveur de cette théorie du changement, l'équipe pays des Nations Unies renforcera les capacités techniques, matérielles et financières des institutions publiques et des organisations non étatiques nationales et internationales pour contribuer à la création des conditions de la capture des bénéfices du dividende démographique et ainsi assurer l'avenir des générations futures à travers le développement du capital humain, la création d'emplois décents surtout pour les jeunes et les femmes dans le secteur moderne.

Dans le domaine de la santé et de nutrition, les efforts du système des Nations Unies seront en particulier portés sur la Couverture sanitaire universelle (CSU), la gestion des urgences sanitaires et l'amélioration du bien-être à travers la promotion de la santé. De manière spécifique, un accent particulier sera mis sur l'appui au renforcement des capacités nationales en vue d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des soins et de services de référence essentiels pour les femmes, les nouveau-nés, les enfants, les adolescents et jeunes ainsi que les personnes d'âge adulte ; le plaidoyer pour le renforcement de l'allocation budgétaire et l'utilisation efficace des ressources, éventuellement basé sur les dossiers d'investissement ; le renforcement de la création de la demande et de l'offre de services de planification familiale (dont postpartum) et le déploiement d'une campagne massive de dialogue communautaire et de communication multi-acteurs avec focus sur les activités à bas communautaire; le renforcement des rôles des relais communautaires pour la promotion et la prévention; l'amélioration de la qualité des services de SSR : mentorat, cliniques mobiles, mise en œuvre de la stratégie de la délégation des tâches, introduction du financement basé sur la performance (FBP) ; l'amélioration de l'offre en services obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU), réponse à la mortalité maternelle et néonatale, autonomisation des systèmes de référence et de contre-référence ; le renforcement des programmes de réduction de la transmission mère-enfant du VIH/SIDA (e-TME), du VIH pédiatrique ; capacités du personnel, le plaidoyer pour un meilleur financement du programme de nutrition et des maladies non transmissibles ; l'appui aux efforts de réduction des enfants (non ou insuffisamment vaccinés et à l'introduction de nouveaux vaccins ; le plaidoyer en vue de l'extension de la couverture sanitaire géographique au profit des zones les plus défavorisées ; le soutien aux efforts de renforcement de l'offre de services pour la prise en charge des populations vulnérables, en particulier les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les réfugiés, les déplacés et les migrants ; le développement de politiques visant la disponibilité, la motivation et une meilleure répartition des ressources humaines en vue de plus d'équité en faveur des zones défavorisées ; le renforcement des politiques visant la disponibilité et la qualité des produits de santé ainsi que des matériels/intrants de diagnostic et le renforcement des capacités nationales de préparation, de prévention et riposte aux flambées épidémiques, aux autres urgences de santé publique et aux catastrophes.

Les interventions porteront également sur des activités de coordination des structures multisectorielles et des plateformes existantes au niveau central et décentralisé dans un environnement multi-système (Santé, EHA, Agriculture/Élevage, Protection sociale, Éducation) y compris dans la réduction et la mitigation des risques de catastrophe et autres situations d'urgence ; l'amélioration des cadres juridiques, financiers et de contrôle adéquats à l'enrichissement des aliments essentiel à une bonne nutrition ; l'assistance technique dans le développement et suivi des politiques, normes, directives et législations nationales adéquates en matière de nutrition ; l'appui pour l'analyse et le suivi des investissements multisectoriels en faveur de la nutrition et des investissements nationaux ; l'amélioration de la génération d'évidences et gestion des connaissances sur les approches innovatrices et pertinentes pour la mise à l'échelle de la nutrition ; l'amélioration de l'accès à des services nutritionnels de meilleure qualité aux principaux points de prestation aux niveaux institutionnel et communautaire et à travers les cinq systèmes clés concernés (Santé, EHA, Agriculture/Élevage, Protection sociale, Éducation) incluant l'intégration des intrants nutritionnels dans la chaîne nationale d'approvisionnement des médicaments essentiels ; le renforcement des mesures de prévention à travers le suivi régulier et conseils diététiques des populations vulnérables dans les structures de soins ; l'intégration effective des protocoles/lignes directrices dans les cursus des écoles médicales et paramédicales, incluant la transformation digitale ; l'appui pour l'adoption des pratiques optimales de nutrition, de soins, de la petite enfance et d'hygiène aux niveaux individuel, familial et communautaire, y compris en période d'urgence à travers les cinq systèmes clés concernés et à travers une approche transformative en matière de genre et d'engagement des communautés et l'appui aux approches programmatiques mixtes de développement et de réponse à l'urgence pour la facilité de la résilience des ménages, communautés et systèmes incluant les différentes modalités de transfert monétaire, d'approches d'inclusion productive et de mécanismes de filets sociaux réactifs aux chocs.

En ce qui concerne la lutte contre les toutes les formes d'inégalités notamment de genre et les pratiques néfastes, des efforts seront déployés pour la création d'un environnement favorable à la promotion des droits des femmes, des filles et des personnes vulnérables en particulier la modernisation et l'extension des services de l'état civil, y compris leur mise en interopérabilité avec ceux de la santé et de la protection sociale ; l'appui à la production des données qui peuvent aider à décider sur les phénomènes méconnus ou mal mesurés (VBG/GBVIMS, femmes et enfants soumis à l'esclavage, la traite, l'exploitation, la mendicité, etc.) ; l'appui au gouvernement pour le développement des standards nationaux pour la gestion et référencement des cas, la revitalisation des mécanismes de coordination inter et multisectorielle, la révision de la législation sur la réduction de toutes les formes d'inégalités notamment de genre dont l'âge au mariage, l'accès à la justice y compris la justice pour mineurs et le renforcement des mécanismes de détection et d'alerte des cas de violence et d'exploitation ; le renforcement de la disponibilité et de la qualité des services de protection requis dans les contextes de développement et humanitaire ; le renforcement des capacités de coordination intersectorielle et la mise en place d'un minimum de services de protection - qu'ils soient publics ou appartenant aux organisations de la société civile ; l'intensification des efforts de plaidoyer pour éliminer les pratiques néfastes comme le mariage des enfants, les grossesses précoces et maintenir les filles à l'école en partenariat avec les chefs traditionnels (mise à l'échelle de l'Initiative Illimin) ; le développement de la prévention des VBG et des prestations de services grâce à des partenariats avec des acteurs clés de 1<sup>ère</sup> ligne (Police, Gendarmerie, Garde nationale, Justice, Services de santé, communautés les services régionaux/départementaux/communaux de la protection des femmes et des enfants) en coordination avec les chefs traditionnels et les autres mécanismes communautaire de protection et le renforcement de la fourniture de services VBG dans des contextes humanitaires, avec des travailleurs sociaux, des parajuristes, des psychologues, etc., y compris dans les zones difficiles d'accès.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle, les interventions des agences du Système des Nations Unies seront mises en œuvre aussi bien dans les zones en situation d'urgence que dans celles moins affectées par les crises humanitaires multiples et complexes, de nature chronique pour certaines et aiguë pour d'autres ( crise alimentaire et nutritionnelle, catastrophes naturelles et épidémies auxquelles s'ajoutent des mouvements de populations dus essentiellement aux conflits dans les pays voisins <sup>32</sup>. Les interventions cibleront l'accès aux programmes d'éducation formelle pour les enfants d'âge préscolaire, primaire, secondaire et tertiaire via le soutien aux programmes réguliers, les programmes de remédiation/ classes passerelles, l'appui financiers aux ménages et aux programmes de bourses académiques. Des interventions dans le domaine de l'éducation non formelle seront également soutenues pour les adolescents et les jeunes déscolarisés/ou n'ayant jamais été à l'école pour leur permettre d'acquérir des compétences et un ensemble d'aptitudes au-delà du cursus éducatif officiel. L'appui aux programmes de formation professionnelles se focalisera sur l'appui aux filières innovantes et le développement de compétences (y compris numériques) qui favorisant l'autonomisation personnelle, la citoyenneté active, l'employabilité et l'esprit d'entreprise, et ce en adéquation avec la demande du marché de travail.

Les interventions viseront également l'amélioration des capacités d'accueil des espaces d'apprentissage, de formation et d'information pour les rendre plus sûrs, sensibles au genre et inclusifs pour ne laisser aucun enfant, adolescent et jeune de côté. La sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers des programmes intégrés d'alimentation scolaire sera également soutenue. Les capacités des services technique déconcentrés et au niveau central seront également renforcés pour garantir la qualité dans toutes les offres éducatives. Les initiatives nationales visant l'accroissement des capacités pour l'autonomisation, l'entrepreneuriat et l'employabilité des femmes et des jeunes adolescent(e)s seront également soutenues en collaboration avec divers partenaires. Enfin, les agences contribueront à la mobilisation des ressources et des partenaires pour une meilleure coordination et gouvernance du secteur en appuyant les activités des acteurs nationaux de développement et humanitaires - de même que l'analyse des politiques et des lois qui régissent le secteur.

En matière d'emploi et de protection sociale, les interventions seront axées sur l'appui aux analyses budgétaires sensibles au genre axées sur les secteurs sociaux et la pauvreté des enfants ; le renforcement des capacités des équipes nationales chargées de la mise en œuvre de la politique de l'emploi, de la politique de décentralisation et des réformes des finances publiques ; la formation d'une masse critique de responsables capables de concevoir et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques sociales sensibles aux enfants et femmes et d'influencer la mobilisation des ressources ; le renforcement des capacités des représentants de l'Assemblée Nationale et des ONG en suivi des dépenses sociales consacrées aux femmes et aux enfants ; la formation des équipes locales en planification décentralisée et participative sensible au genre, l'établissement des cartes de vulnérabilités, et la préparation et le suivi de budgets locaux sensibles aux femmes et aux enfants ; la production d'argumentaires pouvant susciter l'investissement du gouvernement dans les secteurs de la nutrition, de la protection sociale et de l'éducation ; l'appui à la réforme du système de protection sociale permettant de rendre les mécanismes de ciblage plus sensibles aux femmes, aux enfants et adolescent(e)s ; l'appui aux mécanismes de transferts de fonds dans les contextes de développement et humanitaire.

Les initiatives pilotes aux résultats prouvés seront étendues et les réussites fondées sur des données probantes se poursuivront. L'intérêt sera en particulier porté sur le dialogue politique et le plaidoyer fondé sur des données factuelles, la gestion des connaissances et les partenariats stratégiques au

---

<sup>32</sup> Stratégie Nationale de réduction de la vulnérabilité du système éducatif aux risques de conflits et catastrophes naturelles (Juin 2020)

niveau national, ainsi que la prestation de services et le développement des capacités dans les régions du pays. Les principales cibles seront les régions qui auront les taux de mortalité les plus élevés, un faible recours à la planification familiale et celles à forte prévalence de la violence basée sur le genre. Les activités humanitaires se concentreront dans les régions frontalières, notamment Diffa, Tahoua, Maradi, et Tillabéri, et viseront à combler le nexus humanitaire, paix et développement. Les régions comme Agadez, Zinder, Dosso et Niamey resteront tout de même en observation à cause des phénomènes croissants de la migration, exode des populations rurales vers les centres urbains ainsi que l'insécurité latente.

Le Système des Nations Unies contribuera au renforcement de l'accès aux services sociaux de base et de la dynamique de l'égalité des sexes et de l'autonomisation économique des groupes vulnérables dont les déplacés internes, les personnes soumises à l'esclavage, les réfugiés, les migrants y compris les femmes et les filles en mettant l'accent sur la promotion et la protection de leurs droits humains et l'amélioration des conditions pour leur participation à la prise de décisions et leur accès aux ressources.

### Partenariats pour la réalisation de l'effet 2

Le Gouvernement nigérien a retenu le développement du capital humain comme l'un de ses axes majeurs en matière de développement socio-économique. La maîtrise de la croissance démographique constitue l'une des six priorités de la « Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive » (SDDCI Niger-2035) pour accélérer le développement socio-économique du pays.

Le Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) 2023-2027 pour le Niger est élaboré en étroite collaboration avec le Gouvernement, les Agences du système des Nations Unies, les partenaires de développement et les organisations de la société civile. Il est conforme aux priorités du gouvernement nigérien telles que décrites dans le Plan de Développement Économique et Social 2022-2026, qui répond à l'Agenda 2030 pour le développement durable, l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Pour atteindre ce résultat, le SNU établira des partenariats avec le gouvernement nigérien pour favoriser le développement du capital humain national à même de répondre aux besoins de l'économie nationale. Ces partenariats permettront également au Gouvernement de bénéficier de ressources additionnelles aux plans national et international. Les Ministères sectoriels en charge de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle, du travail, de l'emploi et de la protection sociale, de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant, de l'entreprenariat des adolescent(e)s et jeunes, Eau, Hygiène et Assainissement ainsi que de toutes les entités étatiques intervenant dans ces domaines seront également mobilisées pour contribuer, dans la complémentarité et la synergie d'actions, au développement d'un capital humain inclusif.

Le SNU établira des partenariats avec ses partenaires techniques et financiers, ainsi qu'avec des organisations internationales ou nationales de la société civile menant d'importantes initiatives dans les régions du pays tels que la Banque Mondiale (Projet Capital humain, le projet d'appui à la santé et à la population et le projet SWEDD, l'initiative du budget national sensible au dividende démographique, projet LIRE, PARCA « Projet d'Appui aux Réfugiés et aux Communautés d'Accueil»), l'Union Européenne (Initiative Spotlight), l'Agence française pour le Développement (AFD : « Projet genre population et développement au Niger d'appui à la transition démographique » (GPDN) et le Projet « initiative solidarité, santé, Sahel de renforcement du système de gratuité des soins pour les enfants de 0 à 5 ans et les femmes enceintes » et le « Programme Santé de la Reproduction - PSR III »), la France (Projet MUSKOKA) ; le Royaume Uni (Projet Women's integrated Sexual Health Programme - WISH - mis en œuvre par MSI), la Banque allemande de développement (KfW) (Programme

d'urgence Planification Familiale et Sensibilisation), la Coopération allemande (Projet « accélérer la lutte contre les fistules génitales féminines au Niger), la Banque Islamique de Développement (Projet de renforcement du système de santé avec accent sur la santé de la mère et de l'enfant), la Banque Africaine de Développement (Projet d'appui en faveur des pays membres du G5 Sahel pour la lutte contre la pandémie à coronavirus), la Fondation Bill & Melinda Gates (Saving Maternal and Newborn lives in Refugee Situations), l'USAID (les projets Amplify FP, Global Health Supply Chain Program ; Momentum Integrated Health Delivery ; Momentum Private Healthcare Delivery et Health Policy Plus), le Département d'Etat Américain (Projet Interventions pour l'amélioration des moyens de subsistance axés sur le marché pour les réfugiés et communautés d'accueil au Niger) et le Département Américain du Travail (Projet de lutte contre l'esclavage par ascendance, Projet de lutte contre le travail des enfants), l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement - AICS (Projet d'Accélération de la Scolarisation de la Jeune Fille (PAEF) ; le Japon (Preventing the Spread of Covid-19 Among Women and girls : integrating gender perspectives in the covid-19 response) ; le Canada (Programme conjoint « Breaking Barriers to Girls Education » ou BBGE), Education Can not Wait - ECW (Projet d'appui à la qualité de l'Education en situation d'urgence ou PAQUES) et Pays Bas (Génération Sans Limites y compris Sahel), Fonds mondial de lutte contre le VIH/Sida, la Tuberculose et le Paludisme (GFATM) et les compagnies de téléphonie mobiles ou Microsoft pour l'amélioration des compétences et l'employabilité des jeunes.

D'autres partenaires bilatéraux ainsi que des organisations internationales ou nationales de la société civile menant d'importantes initiatives dans les régions seront sollicités pour impulser des projets d'envergure ayant trait à l'accès aux services sociaux de base (Danemark, Norvège, Belgique, Japon, Luxembourg, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas et Banque islamique de développement, etc.). En guise d'illustration, on peut citer le Grand-Duché du Luxembourg dans le cadre du Programme indicatif de coopération (2022-2026) et le financement du Gouvernement de la Principauté de Monaco au projet « Renforcement des Capacités des Réfugiés et Déplacés internes aux métiers humanitaire (2022-2024) ». Les engagements du Luxembourg dans ce programme se placent résolument au service de l'éradication de la pauvreté extrême, en plaçant le développement humain (Education, Eau et assainissement, Emploi) et le renforcement de la gouvernance au cœur de ses interventions.

Le secteur privé sera mis à contribution pour la formation professionnelle, mais aussi pour le financement des programmes et projets en faveur des adolescent(e)s, des jeunes et des femmes en vue de leur autonomisation. Les partenariats seront élargis à la société civile, à la chefferie traditionnelle, aux guides religieux, aux associations/réseaux de jeunes pour susciter le changement social et comportemental souhaité. Les relations avec les collectivités territoriales seront également renforcées en vue de favoriser leur implication dans la mise en œuvre des activités. Cette collaboration se fera particulièrement dans le cadre des communes de convergence et les zones de crise humanitaire et sécuritaire en vue de poursuivre le renforcement de leur capacité à délivrer des services sociaux de base de qualité.

La coopération Sud-Sud peut s'avérer importante pour des échanges et le partage des connaissances sur des stratégies relatives à l'autonomisation des femmes et des adolescent(e)s et à la capture du dividende démographique.

### 2.3.3. Modernisation du monde rural, changement climatique, gestion naturelle des ressources et amélioration du cadre de vie

L'effet 3 est en lien avec le pilier planète et l'équipe pays des Nations Unies contribuera à la réalisation de l'effet 3 ci-après énoncé :

**« D'ici 2027, les populations les plus vulnérables particulièrement les femmes, les filles, les garçons et les personnes avec des besoins spécifiques, améliorent : leur**

*sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion des ressources naturelles et du cadre de vie, et renforcent leur résilience aux changements climatiques y compris dans les zones affectées par les conflits et les catastrophes. »*

### Alignement stratégique de l'effet 3

L'effet 3 est aligné à l'Effet Global 3 du PDES, 2022-2026 « L'économie nigérienne est structurellement transformée », puis aux effets sectoriels suivants : Effet sectoriel 3.2 « Les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques sont développées » ; Effet sectoriel 3.4 « La gestion de l'environnement est durablement assurée ». Il est en cohérence avec les principaux effets immédiats suivants : « La résilience du système de production et des populations aux changements climatiques est renforcée » ; « Les cultures irriguées sont développées » ; « Le développement des cultures fluviales est renforcé » ; « Les productions animales sont développées » ; « Les terres, les eaux et la diversité biologique sont durablement gérées » ; « La résilience du système de production et des populations au changement climatique est renforcée » ; « La vulnérabilité à la malnutrition est réduite ».

L'effet 3 est aligné aux ODD suivants : ODD 1- « éliminer la pauvreté sous toutes ses formes » ( cible 1.4 ; cible 1.5) ; l'ODD 2 - « éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable » (cible 2.1 ; cible 2.2 ; cible 2.3; cible 2.4; cible 2.5) ; ODD 5 sur la productivité des femmes et l'estimation du temps passé par les femmes aux tâches domestiques et soin non payés. ; l'ODD 6 « garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable » ( cible 6.4) ; l'ODD7 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ( cible 7.1.1 cible ;7.1.2 ; cible 7.2.1) ; l'ODD 11 « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » ( cible 11.1 ; cible 11.3 ; cible 11.6) ; l'ODD 12 « Établir des modes de consommation et de production durables » ( cible 12.3; cible 12.8) ; l'ODD 13 « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions » ( Cible 13.1), l'ODD 15 « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres » ( cible 15.2; cible 15.3; cible 15.5; cible; 15.6) ; l'ODD 17 « Partenariat pour la réalisation des objectifs » (Cible 17.9 et Cible 17.16).

L'effet 3 est également aligné aux objectifs stratégiques suivants de l'agenda 2063 de l'Union africaine : Objectif 4 « les économies structurellement transformées », Objectif 5 « Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrue », Objectif 7 « Les économies et les communautés sont durables sur le plan environnemental et résilientes au climat ».

L'effet 3 est aligné à la priorité stratégique de l'équipe pays des Nations Unies « **La valorisation du potentiel foncier, agropastoral et climatique du Niger** ». Il est en lien avec la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (UNISS) notamment « Renforcer la résilience au changement climatique, améliorer la gestion des ressources naturelles et réduire la malnutrition et l'insécurité alimentaire puis promouvoir l'accès aux énergies renouvelables et enfin autonomiser les femmes et les jeunes pour la paix et le développement au Sahel »

### Théorie du changement de l'effet 3

En 2027, la réalisation de l'effet 3 se matérialisera par une augmentation des productions agrosylvo-pastorales et halieutiques, le développement des systèmes alimentaires durables et de système de protection sociale réactifs aux chocs se traduisant par une amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. De plus, les populations vulnérables, les acteurs étatiques et non étatiques des zones ciblées disposeront des capacités pour gérer les ressources naturelles de manière durable et auront un meilleur accès à des sources d'énergie renouvelable, à une meilleure inclusion financière et à l'innovation pour améliorer leur niveau de vie et pourront profiter d'un cadre de vie amélioré. Enfin, les communautés et les institutions étatiques disposeront de

capacités techniques et matérielles pour mieux prévenir et gérer les catastrophes naturelles et s'adapter aux effets du changement climatique.

L'équipe pays des Nations Unies s'engage à apporter une contribution significative à ces changements stratégiques en se basant sur la théorie du changement ci-après :

**Si** les populations, notamment les femmes et filles des milieux ruraux, bénéficient des systèmes alimentaires durables et améliorent leur sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers le renforcement des capacités techniques, le développement des agropoles et des chaînes de valeurs durables autour des petits producteurs, la mise en place des programmes de filets de sécurité élargis et de programmes de protection sociale réactifs aux chocs et une meilleure inclusion financière qui protègent les ménages pauvres contre les chocs climatiques ;

**Si** les institutions, les communautés et les populations renforcent leurs capacités en matière de bonne gouvernance, développent la résilience des écosystèmes et gèrent durablement les ressources naturelles, y compris les énergies durables en s'appuyant sur les innovations ;

**Si** les institutions et les populations disposent de capacités pour mieux gérer les risques et catastrophes naturelles à travers la mise à l'échelle des mesures d'adaptation et d'atténuation au changement climatique ainsi que d'actions anticipatoires, le renforcement des dispositifs locaux de prévention et de gestion des crises et l'application rigoureuse des textes relatifs à l'aménagement urbain et sensible au Genre.

**Alors**, d'ici 2027, les populations les plus vulnérables particulièrement les femmes, les filles, les garçons et les personnes avec des besoins spécifiques amélioreront leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion de ressources naturelles et du cadre de vie, et renforceront leur résilience aux changements climatiques, y compris dans les zones affectées par les conflits et les catastrophes dans une opérationnalisation du Nexus Eau-Alimentation– Energie renouvelable tenant compte de la spécificité des femmes, des hommes et des jeunes ;

**Parce que** les hypothèses ou les conditions nécessaires seront mises en place afin que le gouvernement, les agences des Nations Unies, les partenaires, les communautés et les populations travaillent ensemble pour identifier et trouver des solutions innovantes aux problèmes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, de la gestion des ressources naturelles, du changement climatique et du cadre de vie de manière à ne laisser personne derrière, surtout les femmes, les filles et les jeunes ;

**À condition que** des mesures ou des stratégies adéquates soient envisagées et mises en œuvre pour prévenir et faire face aux risques politiques, sécuritaires, socio-économiques et environnementaux, notamment l'instabilité politique et institutionnelle, l'insécurité due aux groupes extrémistes, les chocs économiques extérieurs, l'imprévisibilité et la volatilité des financements, le changement climatique et les catastrophes naturelles, la non-adhésion des populations aux interventions du PCC 2023 - 2027.

En se basant sur cette théorie de changement, l'équipe pays des Nations Unies mettra en œuvre les principales interventions suivantes :

**Dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle**, l'équipe pays des Nations Unies mettra l'accent sur les interventions visant à renforcer les capacités techniques des producteurs et productrices dans le domaine agro-sylvo-pastoral et halieutique pour accroître la productivité et la diversification dans une approche de développement de chaînes de valeurs et de systèmes alimentaires durables et sensibles. Un accent particulier sera mis sur la promotion de certaines espèces endogènes ayant des propriétés à la fois nutritives et curatives. Une telle approche permettra

d'assurer une croissance économique endogène et créatrice d'emplois en particulier pour les femmes et les jeunes. Elle permettra d'intervenir sur tous les maillons de la chaîne allant de la production à la consommation en prenant en compte le stockage, la transformation, la commercialisation avec l'appui des ministères techniques et d'autres partenaires clés y compris le secteur privé dans une approche de valorisation de la chaîne de valeur qui tienne compte du Genre. Cela implique le soutien aux micro-petite et moyenne entreprises surtout celles portées par les femmes et les jeunes ainsi que leur accès aux finances.

Le marketing des aliments locaux, les achats institutionnels et l'approche d'une alimentation scolaire basée sur la production locale constituent une opportunité de débouchés pour les petits agriculteurs en vue d'améliorer leur revenu et leur situation alimentaire et nutritionnelle. L'équipe pays des Nations Unies appuiera le développement de la production d'aliments fortifiés et enrichis avec des produits locaux de manière à réduire le coût des importations de produits nutritionnels de bonne qualité pour la prévention de la malnutrition chez les enfants, les adolescentes, les femmes enceintes et allaitantes. Un accent particulier sera accordé aux unités de production et de transformation féminines afin d'alléger la pénibilité du travail des femmes et de renforcer leur autonomisation.

L'équipe pays des Nations Unies continuera à travailler pour réduire la malnutrition parmi les groupes vulnérables en privilégiant la prévention à travers des approches communautaires qui ont fait leurs preuves au Niger en privilégiant les zones les plus affectées ou les plus à risque de malnutrition. L'ensemble des activités mises en œuvre seront sensibles à la nutrition à travers des activités spécifiques et le développement de la communication pour le changement social et comportemental. Ce paquet d'activités intégrées sera mené aussi bien dans les zones de résilience que dans les zones affectées par les conflits tout en gardant une flexibilité pour assurer une continuité entre les actions. L'équipe pays des Nations Unies continuera à appuyer le gouvernement avec les autres partenaires pour le développement d'un système de protection social réactif aux chocs afin de protéger les populations contre les divers chocs et éviter que les gains engrangés dans les domaines de la résilience ne soient érodés systématiquement par des chocs récurrents.

**Dans le domaine de Gestion des ressources naturelles**, l'équipe pays des Nations Unies va privilégier la restauration et la réhabilitation des terres dégradées dans les zones affectées ciblées. Cela permettra d'augmenter le potentiel des terres cultivables pour les populations vulnérables à travers une approche de paquet d'activités intégrées de résilience avec des activités complémentaires dans l'optique d'assurer un meilleur environnement. Cette approche consistera à utiliser les activités de récupération de terres et de création d'actifs comme point d'entrée autour duquel sont développées des activités complémentaires de nutrition, de cantines scolaires et de renforcement de capacités. Le second axe des interventions concernera la prévention des conflits liés aux ressources naturelles partagées. Enfin, l'équipe pays des Nations Unies mettra l'accent sur la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables comme source d'énergie alternative aux énergies fossiles tout en s'appuyant sur les innovations comme un levier de développement. Ainsi, dans le domaine de l'agriculture, les producteurs/productrices seront appuyés avec des technologies utilisant des énergies propres comme l'énergie solaire pour le pompage de l'eau d'irrigation en vue d'accroître les productions agricoles. L'équipe pays des Nations Unies capitalisera les bonnes expériences disponibles dans ce domaine sur la base des leçons apprises dans le cadre des projets passés ou en cours.

**Dans le domaine de la Gestion des risques climatiques et des catastrophes**, l'équipe pays des Nations Unies mettra l'accent sur les interventions visant à renforcer la résilience et les capacités des populations et des institutions étatiques à travers les activités d'adaptation à Co-bénéfices d'atténuation aux effets du changement climatique tout en capitalisant sur les programmes intégrés de résilience. La mise en place d'un plan de contingence multirisque et des dispositifs locaux de prévention et gestion des crises et catastrophes constituera également une priorité. Enfin, l'équipe pays des Nations Unies travaillera à améliorer les capacités techniques de planification des institutions

étatiques en matière d'aménagement du milieu rural, urbain et péri urbain en vue d'améliorer le cadre de vie. Elle assurera une flexibilité dans les actions de manière à opérationnaliser le Nexus humanitaire développement paix (HDP) en intégrant le renforcement de la cohésion sociale de manière transversale dans toutes ses interventions.

### Partenariats pour la réalisation de l'effet 3

Dans le cadre de la réalisation de cet effet, l'équipe pays des Nations Unies consolidera les partenariats existants avec les différents ministères techniques (Agriculture, Élevage, Environnement, Santé, Éducation, ministère des Affaires humanitaires). Elle appuiera le gouvernement dans le développement de systèmes d'alertes précoces et des actions anticipatoires de manière à réduire l'impact des chocs en utilisant les mécanismes d'assurance ou de micro-assurance basés sur les risques. A la lumière des leçons apprises, elle poursuivra la mise à l'échelle des programmes de résilience (avec l'Allemagne, la France, etc.) et d'adaptation au changement climatique en contribuant à l'opérationnalisation de la Grande Muraille Verte.

Des partenariats seront renforcés avec ENABEL, la DUE dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques. Un accent particulier sera mis sur la génération des évidences en renforçant le partenariat avec les institutions de recherche/universités aussi bien nationales qu'internationales, ainsi que des partenariats stratégiques avec des institutions financières comme la Banque Mondiale. Les agences travailleront à renforcer la complémentarité avec la Banque Mondiale à travers plusieurs projets, notamment le programme de résilience des systèmes alimentaires, le programme filets sociaux productifs et avec la Banque africaine de Développement (BAD) dans le cadre des projets de désenclavement dans les zones de production agro-pastorale du pays et d'appui à la résilience des communautés des pays membres du G5 Sahel dans un contexte post-COVID19.

Afin de capitaliser les expériences existantes, l'équipe pays des Nations Unies renforcera les cadres de coordination existants notamment autour du Haut-Commissariat à l'initiative 3N en ce qui concerne les programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Une coordination redynamisée au niveau national, régional et local permettra de sortir de l'approche en silos tout en assurant une complémentarité entre les acteurs de manière à décupler les résultats en utilisant au mieux les avantages comparatifs de chaque intervenant. Le développement des partenariats autour du HC3N visera également à réaliser la coalition des partenaires pour la résilience au Niger. Il concernera les acteurs du secteur Sécurité Alimentaire, Nutritionnelle et Développement Agricole durable (SANAD), de la Politique nationale de Sécurité Nutritionnelle (PNSN) et son Plan d'action multisectoriel, mais également des bailleurs, des institutions de recherche comme les Universités, les institutions régionales telles que AGRHYMET, le CILSS ainsi que les ministères techniques concernés.

Le Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (DNP-GCA) joue un rôle fondamental dans l'alerte précoce, la prévention et la coordination de la réponse aux urgences. L'équipe pays des Nations Unies continuera à fournir des appuis multiformes et variés dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route de la stratégie révisée du DNP-GCA. Le Cluster sécurité alimentaire travaillera en étroite collaboration avec le DNP-GCA et d'autres acteurs clés pour améliorer la coordination de la réponse humanitaire en facilitant la création des synergies et complémentarités entre les acteurs.

Dans le cadre de la réforme du Système des Nations Unies, les agences travailleront à consolider les partenariats/consortiums et programmes conjoints existants, notamment RBA, RWEE et PbF, FbF/AA/EWEA, le Projet d'Appui aux Réfugiés et aux Communautés d'Accueil (PARCA) afin d'améliorer l'accès aux opportunités économiques pour les réfugiés et les communautés d'accueil des régions de Diffa, Tahoua et Tillabéry. La promotion des partenariats avec les organisations de la société civile et les

communautés sera renforcé afin d'assurer une meilleure appropriation des projets et programme en vue d'assurer une meilleure répliquabilité et autonomisation.

Les partenariats public-privé, sur le plan national ou international, seront la clef du succès du Programme de développement durable à l'horizon 2027 ; Ainsi, le secteur privé continuera à jouer un rôle important dans la mise à l'échelle des programmes et dans l'utilisation des nouvelles technologies pour le développement de systèmes alimentaires durables sensibles à la nutrition. A cet effet, le financement mixte et le financement innovant seront utilisés afin d'avoir un effet catalytique. Le renforcement des capacités et le partenariat avec les Organisations de producteurs et organisations paysannes (Ex ; Mooribeen, etc.) sera important, notamment au vu de leur ancrage dans la nutrition. Le partenariat avec le Réseau des Chambres d'Agricultures (RECA) sera renforcé dans le cadre de la capitalisation et de la vulgarisation de certaines approches.

## **2.4. Synergies et complémentarités entre les effets du PCC**

Le développement des synergies et des complémentarités entre les trois effets va d'abord être facilité par la théorie du changement du PCC 2022 - 2026 qui a établi un lien causal et une interdépendance entre eux. En effet, le renforcement de la cohérence et la coordination des interventions des agences des Nations Unies seront donc nécessaires pour la réalisation des effets. Les approches en silos s'avèrent donc inadéquates pour développer les synergies et les complémentarités entre les effets. Précisément, la réalisation de l'effet 1 « Gouvernance, paix et sécurité » qui se traduira par l'amélioration du cadre légal et réglementaire ainsi que par la mise en œuvre efficace, efficiente et équitable des politiques publiques créera les conditions favorables pour le développement du capital humain et la modernisation rurale. L'établissement d'un environnement sécurisé et paisible sont des conditions nécessaires pour la promotion de l'accès des populations à l'éducation, la formation professionnelle, les dispositifs d'hygiène et d'assainissement de base et l'amélioration de l'accès à la justice et le respect des droits de l'homme. La bonne gouvernance est également un prérequis pour l'amélioration de l'accès des populations à des emplois décents et aux services de protection sociale. La bonne gouvernance des institutions nationales et locales est nécessaire pour la modernisation du monde rural, notamment pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population, la gestion des ressources naturelles et des crises climatiques.

En revanche, la réalisation de l'effet 2 « Capital humain » contribuera à la promotion de la gouvernance, de la sécurité et de la paix ainsi qu'à la modernisation du monde rural. En effet, l'application des lois et règlements, la mise en œuvre efficace des politiques publiques, la modernisation du monde rural et le renforcement de la résilience des populations au changement climatique nécessiteront des ressources humaines en bonne santé et bien éduquées. La réalisation de l'effet 3 « Modernisation du monde rural et changement climatique » favorisera la promotion de la gouvernance et des économies locales qui va avoir un impact positif sur le développement du capital humain dans les départements et les communes. Le développement des synergies et des complémentarités entre les effets sera aussi stimulé par la mise en œuvre des programmes conjoints ainsi que la concentration des interventions des Nations Unies dans des zones de convergence.

Le Nexus Humanitaire-Développement est également un mode opératoire qui favorisera le développement des synergies et des complémentarités entre les effets. En matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, les agences travailleront en synergie avec d'autres partenaires pour renforcer la résilience des communautés et des systèmes. Sur le volet prévention et gestion des catastrophes, les interventions viseront également à assurer une complémentarité et une synergie avec les autres partenaires et les ministères techniques. En ce qui concerne la gestion des ressources naturelles, les agences poursuivront la consolidation et le développement des synergies entre les projets, programmes des agences et du gouvernement. Pour assurer une meilleure couverture des

programmes de protection sociale, les agences travailleront en synergie avec d'autres partenaires techniques et financiers comme la Banque Mondiale, le FMI, la BAD de manière coordonnée et en appui aux priorités du gouvernement.

## 2.5. Durabilité

Dans le cadre du processus d'élaboration du PCC 2023 - 2027, l'équipe pays des Nations Unies a utilisé l'approche participative et inclusive qui est adéquate pour assurer la durabilité de ses interventions et ses résultats. En effet, l'analyse commune de pays a mobilisé tous les acteurs nationaux et les PTF qui ont apporté leur contribution à la définition des orientations stratégiques du PCC 2023 - 2027. L'équipe pays des Nations Unies a également veillé à l'alignement stratégique du PCC 2023 - 2027 au PDES 2022 - 2026 afin de faciliter son appropriation par le gouvernement particulièrement par les ministères et les autres institutions partenaires. La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PCC 2023 - 2027 seront également basés sur une approche participative et inclusive pour renforcer son appropriation pour toutes les parties prenantes. En outre, l'équipe pays des Nations Unies utilisera les principaux leviers suivants pour garantir la durabilité du PCC 2023 - 2027 :

**Le renforcement des capacités des parties prenantes notamment des bénéficiaires** jouera un rôle majeur pour l'appropriation nationale du PCC 2023 - 2027 afin de garantir la durabilité de ses interventions et ses résultats.

**La mise en place, dispositif de gestion des connaissances** produites à travers la mise en œuvre du PCC 2023 - 2027 accessibles aux ministères et aux institutions partenaires.

**L'approche communautaire** qui est un levier important pour permettre l'appropriation nationale du PCC par les bénéficiaires particulièrement les communautés.

La contribution financière de l'Etat à travers les contreparties des ministères et d'autres institutions partenaires au financement des projets, des programmes mis en œuvre dans le cadre du PCC 2023 - 2027

**La participation des ministères et des institutions partenaires** aux actions de suivi et d'évaluation du PCC 2023 - 2027 notamment aux revues annuelles, aux visites de terrain, etc.

**La mise en œuvre systématique des stratégies de désengagement** pour tous les programmes et projets contribuant à l'opérationnalisation du PCC 2023 - 2027.

## 3. AVANTAGES COMPARATIFS ET CONFIGURATION DE L'ÉQUIPE PAYS

### 3.1. Avantages comparatifs de l'équipe pays des Nations Unies

L'évaluation finale de l'UNDAF 2019 - 2021 a permis d'apprécier les avantages comparatifs de l'équipe pays des Nations Unies en se basant sur les opinions de quelques informateurs clés et des bénéficiaires. Les constats et les conclusions l'évaluation finale de l'UNDAF 2019 - 2021 ont été validés lors de la retraite de l'équipe pays des Nations Unies qui a abouti à un consensus sur les avantages comparatifs suivants :

**La diversité des mandats et des expertises des agences des Nations Unies** qui constitue un atout majeur pour fournir un appui multidimensionnel au gouvernement et aux autres bénéficiaires. En effet, 18 agences dont 14 agences résidentes et 4 agences non résidentes, interviennent au Niger.

**La neutralité politique de l'équipe pays des Nations Unies** dont l'appui n'est pas assujéti à une doctrine ou une idéologie politique quelconque ou encore à des conditionnalités. Cependant, l'équipe pays des Nations Unies veille strictement au respect, à la protection et à la réalisation des droits humains. Elle apporte un **appui-conseil et technique au pays et assure des actions de plaidoyer et de sensibilisation pour le respect, la réalisation, la protection des droits humains notamment des droits de la femme et des personnes et des groupes les plus vulnérables.**

**La présence et le déploiement des agences des Nations Unies dans plusieurs départements et communes** notamment dans les zones touchées par l'insécurité, le changement climatique et les catastrophes naturelles. La présence permet d'avoir une meilleure connaissance du terrain et des besoins des bénéficiaires.

**Le rôle privilégié de l'équipe des Nations Unies dans l'appui-conseil et technique de la mise en œuvre de l'agenda 2030** à travers la priorisation des ODD, leur intégration dans les politiques publiques ainsi que dans le système national de suivi et évaluation, etc.

## **4. PLAN DE MISE EN OEUVRE DU CADRE DE COOPÉRATION**

### **4.1. Stratégie de mise en œuvre**

La stratégie de mise en œuvre du PCC 2023 - 2027 sera guidée par la vision stratégique de l'équipe pays des Nations Unies. Elle permettra essentiellement de renforcer la coordination et la cohérence des interventions des agences des Nations Unies, de réduire leurs coûts de transaction et de maximiser la réalisation des résultats. Elle se basera sur les principes programmatiques des Nations Unies notamment « Ne laisser personne à la traîne », « Droits humains, égalité des sexes et autonomisation des femmes », « Durabilité et résilience » et « Responsabilisation (Redevabilité) ». Elle sera orientée aussi par les principes de programmation suivant : « La Programmation axée sur les résultats », « le développement des capacités », « La programmation tenant compte des risques », « La relation, développement, action humanitaire, consolidation de la paix », « Le soutien à des politiques cohérentes » et « Les partenariats ».

L'équipe pays des Nations Unies utilisera les principaux leviers suivants pour assurer la mise en œuvre du PCC 2023 - 2027 :

**Le renforcement des capacités sera un levier essentiel pour la mise en œuvre du PCC 2023 - 2027 :** L'approche de renforcement des capacités sera holistique. Elle sera articulée aux niveaux individuel, organisationnel et sociétal ou socio-institutionnel. L'équipe pays des Nations Unies procédera à une évaluation des capacités nationales dans ces domaines d'intervention prioritaires pour apprécier les capacités existantes, les capacités désirées et le déficit des capacités. Cette évaluation permettra d'élaborer un plan ou un programme de développement des capacités qui permettra de mieux coordonner les interventions des agences afin d'éviter les duplications d'activités de renforcement des capacités surtout en matière de formation.

**La promotion des innovations :** La mise en œuvre du PCC 2023 - 2027 mettra l'accent sur les innovations dans les secteurs d'intervention et les zones de convergence. L'équipe pays des Nations Unies appuiera toutes les actions qui permettront de se connecter aux innovations produites aux niveaux international, régional et sous-régional. Il soutiendra les efforts du gouvernement, du secteur privé, des organisations de la société civile et des collectivités territoriales dans l'utilisation des innovations technologiques, institutionnelles, financières, sociales, etc. L'équipe pays appuiera le

renforcement des capacités des jeunes et de femmes pour le développement de l'entrepreneuriat numérique.

L'utilisation judicieuse du financement innovant et du financement mixte permettra de diversifier les sources traditionnelles de financement du PCC 2023 - 2027. En outre, par son effet catalytique, les innovations financières permettront une meilleure implication du secteur privé.

**Le renforcement du Nexus humanitaire -paix- développement :** Dans la mise en œuvre de ses interventions, l'équipe pays des Nations Unies développera des synergies et des complémentarités entre les interventions entreprises dans les domaines de l'humanitaire, du développement et de la paix notamment dans les zones de convergence. Les acteurs intervenant dans ces différents domaines pourront également développer des programmes conjoints pour renforcer le nexus.

La mise en œuvre du PCC 2023 - 2027 sera concentrée dans des zones de convergence et privilégiera les personnes et les groupes les plus vulnérables pour ne laisser personne derrière.

## 4.2. Concentration des interventions dans des zones de convergence

L'équipe pays des Nations Unies identifiera des zones de convergence dans lesquelles seront investis au moins la moitié du budget du PCC 2023 - 2027. Les éléments à prendre en compte pour faire le choix des zones de convergence avaient été définis en mai - juin 2021 dans le cadre des réflexions stratégiques conduites par l'équipe pays des Nations Unies. Il avait été identifié les principales zones suivantes :

- Les zones fortement touchées par l'insécurité et les conflits intercommunautaires ;
- Les zones fortement touchées par le changement climatique et les catastrophes naturelles ;
- Les zones à faible couverture en services sociaux de base ;
- Les zones à faible présence de l'État (Présence administrative, investissements publics, etc.) ;
- Les zones caractérisées par un manque, une rareté d'opportunités économiques (pour les femmes, les jeunes et les personnes vulnérables) ;
- Les zones frontalières ;
- Les zones les plus affectées par le déplacement des populations ou les migrations ;
- Les zones peu ou pas du tout couverts par des programmes de développement.

L'équipe pays des Nations Unies est déjà présente dans la plupart de ces zones. À la faveur de cette présence et en tenant compte des priorités du PDES 2022 - 2026 au niveau local, il s'agira donc d'identifier des zones de convergence dans lesquelles la cohérence des interventions va être renforcée afin de maximiser leur impact sur les conditions de vie des populations particulièrement des personnes et des groupes les plus vulnérables. En outre, à la suite du choix des zones de convergence, l'équipe pays des Nations Unies devra élaborer des cartographies des interventions des agences et des PTF pour orienter le positionnement des agences des Nations Unies et le développement des synergies et des complémentarités avec les autres acteurs de développement, réaliser des études de base pour collecter des données, établir des plans de travail et des mécanismes de suivi spécifiques dans ces zones.

## 4.3. Concentration des interventions sur les groupes les plus vulnérables

L'analyse commune de pays a identifié les groupes vulnérables suivants :

- Groupe 1 : Femmes mariées en âge précoce**, avec un bas niveau d'instruction ou analphabètes, vivant en zones rurales et/ ou affectées soit par un conflit, par l'insécurité

alimentaire, soit par le changement climatique, particulièrement celles vivant avec un handicap et/ou victimes de violence basée sur le genre.

- ❑ **Groupe 2 : Femmes, filles et hommes, garçons** vivant dans une des régions les plus pauvres du pays (Zinder, Dosso et Maradi), ayant un accès très limité aux services sociaux de base (santé, éducation, nourriture, etc.) et aux ressources (comme la terre, l'eau et l'équipement agricole), en particulier ceux qui vivent avec un handicap et ceux qui ont été victimes d'un conflit et/ou d'un déplacement.
- ❑ **Groupe 3 : Enfants de zéro à cinq ans**, vivant dans les ménages les plus pauvres et ayant besoin d'une assistance alimentaire d'urgence, en particulier ceux qui vivent avec un handicap et ceux qui ont été victimes d'un conflit et/ou d'un déplacement.

Les interventions de l'équipe pays des Nations Unies privilégieront les femmes, les jeunes et les enfants dont les marqueurs seront fixés pour certains résultats escomptés. L'absence de données précises pour certains groupes, surtout une forte absence de données désagrégés et sensible au genre, n'a pas permis de déterminer leur niveau de vulnérabilité. Néanmoins, on considère que les personnes issues des minorités, y compris les groupes religieux et ethniques, les personnes vivant dans les zones enclavées et les personnes ayant une orientation sexuelle non-conforme aux normes majoritaires font face à une discrimination latente qui les met en situation de vulnérabilité.

#### 4.4. Plans de travail conjoints

Les plans de travail conjoints vont être les principaux outils d'opérationnalisation du PCC 2023 - 2027. Ils devront être sous-tendus par la théorie de changement de l'effet. Ils seront élaborés en tenant compte des directives de DCO qui proposent leur format et leur contenu. Les plans de travail devront clairement indiquer les principaux éléments suivants : L'effet escompté, les produits assortis d'indicateurs auxquels seront associées des valeurs de référence cible renseignées par des données quantitatives et qualitatives, les activistes, le chronogramme, les entités responsables et le budget en précisant les sources de fonds.

Les plans de travail seront élaborés par les groupes résultats sous la supervision du groupe programme en collaboration avec le groupe des opérations et l'appui technique du Bureau du Coordonnateur résident. Ils seront biannuels. Dans le cadre de l'élaboration des plans de travail conjoints, les groupes pourront avoir des échanges avec les partenaires du gouvernement. Les plans de travail seront soumis à l'examen et à la validation du groupe programme et de l'équipe pays des Nations Unies avant leur approbation par le comité de pilotage conjoint. Les plans de travail seront signés par toutes les agences membres des groupes résultats. Le bureau du Coordonnateur résident proposera le calendrier de l'élaboration des plans de travail conjoints qui devrait se dérouler au cours du dernier trimestre de l'année. Il se chargera également de coordonner et d'appuyer la saisie de ces plans de travail dans l'UN INFO. Les plans de travail conjoints seront partagés avec les partenaires du gouvernement pour information.

Les organismes des Nations Unies aident à la définition et à la réalisation des activités visées par le Plan-cadre de coopération. Cet appui peut prendre la forme d'un appui technique, d'une assistance pécuniaire, de fournitures, de marchandises et matériel, de services d'achat, de transport, de fonds visant à financer des activités de sensibilisation, des travaux de recherche et des études, de services de consultant, d'aide à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de programmes, d'activités de formation et d'effectifs. Une partie de cet appui peut être apporté aux organisations non gouvernementales [et organisations de la société civile] convenues lors de l'établissement des plans de travail et descriptifs de projet.

À titre complémentaire, l'appui apporté peut consister à un accès aux systèmes d'information mondiaux gérés par les organismes des Nations Unies, au réseau et aux systèmes d'information

spécialisés des bureaux de pays, y compris aux listes de consultants et de prestataires de services en matière de développement, ainsi que dans le bénéfice de l'appui fourni par le réseau des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies. Les organismes des Nations Unies affectent du personnel et des consultants à l'élaboration du programme, à l'appui au programme, à l'assistance technique et aux activités de suivi et d'évaluation.

Sous réserve des conclusions des examens annuels et des progrès accomplis dans la réalisation du programme, les fonds versés par les organismes des Nations Unies le sont par année civile et conformément aux dispositions du Plan-cadre de coopération. Ces budgets sont examinés et détaillés dans les plans de travail et les descriptifs de projet. D'un commun accord entre le Gouvernement et les entités du système des Nations Unies pour le développement, les fonds que les donateurs de ces entités n'auront pas réservés à des fins particulières pourront être réaffectés à d'autres activités de programme d'une utilité comparable.

## 4.5. Gouvernance

À l'instar de la stratégie de mise en œuvre, la gouvernance du PCC 2023 - 2027 sera guidée par la vision stratégique de l'équipe pays des Nations Unies qui prône la cohésion de l'équipe pays sous leadership du Coordonnateur résident. Elle s'appuiera également sur les principes programmatiques et de programmation des Nations Unies. La gouvernance se basera sur une architecture institutionnelle structurée à deux niveaux :

### 4.5.1. Au niveau stratégique :

**Le comité de pilotage conjoint** sera co-présidé par le ministre du plan et la Coordonnatrice résidente des Nations Unies. Il sera chargé de l'orientation politique, de la supervision et de la coordination de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du PCC 2023- 2027. Il veillera à l'alignement du PCC 2023-2027 au PDES 2022 - 2026. Il prendra des décisions stratégiques et veillera à leur application. Il sera réuni deux fois par an, au début et à la fin de l'année. Il examinera et approuvera les plans de travail conjoints, le plan de suivi et l'évaluation du cadre de coopération. Il procédera aussi à l'examen et l'approbation des rapports annuels de progrès et des rapports d'évaluation de la mise en œuvre du cadre de coopération, des rapports d'évaluation de quelques programmes et projets conjoints. Il aidera à résoudre les problèmes administratifs qui pourront empêcher la mise en œuvre du PCC 2023-2027. La mission, les responsabilités, la composition et le fonctionnement du comité de pilotage seront étayés dans ses termes de référence.

Le comité de pilotage sera assisté par un secrétariat technique animé par le Bureau du Coordonnateur résident avec des représentants du ministère du plan. Le secrétariat sera chargé de la préparation et l'organisation des sessions du comité de pilotage conjoint, de la production des comptes rendus des sessions qui seront transmis aux membres du comité de pilotage. La mission, les responsabilités, la composition et le fonctionnement du comité de pilotage seront étayés dans ses termes de référence.

**L'Équipe Pays des Nations Unies**, sous le leadership du Coordinateur résident, appuiera le comité de pilotage conjoint dans l'orientation stratégique, la supervision et la coordination de la mise en œuvre du PCC 2023 - 2027. L'équipe pays des Nations Unies tiendra des réunions mensuelles pour procéder à l'examen et la validation de tous les documents soumis à son approbation avant leur transmission au comité de pilotage conjoint notamment les plans de travail conjoints, le plan de suivi et évaluation, les rapports annuels de progrès et les rapports d'évaluation de la mise en œuvre, du cadre de coopération. Ces réunions seront systématiquement documentées par des comptes rendus. L'équipe pays des Nations Unies supervisera la préparation et l'organisation des revues annuelles. Elle veillera

à la mise en œuvre efficace des stratégies conjointes de communication et de mobilisation des ressources. L'équipe pays des Nations Unies sera soutenue par le groupe programme et le Bureau du Coordonnateur résident assurera son secrétariat technique.

#### 4.5.2. Au niveau opérationnel :

**Le groupe programme** sera la cheville ouvrière de la mise en œuvre du PCC 2023 - 2027. Il assurera le rôle de conseiller stratégique de l'équipe Pays des Nations Unies pour l'orientation stratégique, la supervision et la coordination de la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PCC 2023 - 2027. Il veillera à la cohérence stratégique et programmatique des interventions. Il supervisera l'élaboration des plans de travail conjoints. Il sera composé des représentants résidents adjoints des agences. Elle se réunira une fois par mois. Il procédera à l'examen et la validation des plans de travail conjoints, du plan de suivi et évaluation, des rapports annuels de progrès et d'évaluation de la mise en œuvre du cadre de coopération. Il supervisera la préparation et l'organisation des revues annuelles, de l'évaluation finale avec l'appui du Bureau du coordonnateur résident. Elle supervisera le groupe suivi et évaluation. Il aura des relations fonctionnelles avec les groupes résultats.

**Le Groupe des opérations (OMT)** sera chargé de l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie conjointe des opérations (Business Operations Strategy (BOS)). Il jouera un rôle important dans la gestion des services communs afin de minimiser les coûts de transaction de la mise en œuvre du PCC 2023 - 2027. En effet, selon la réforme des Nations Unies, « la BOS devra faciliter la planification stratégique, la gestion et le suivi des activités menées conjointement par les équipes de pays des Nations en appui à l'exécution des programmes, ainsi que la communication de l'information relative à ces activités. La BOS s'appliquera aux services communs mis en place conjointement par des agences. Elle n'inclura pas ni ne remplacera les plans opérationnels propres à chaque agence. La BOS devra favoriser l'introduction d'innovations dans les modalités de fonctionnement opérationnel communes ». Le groupe des opérations sera composé des responsables des opérations des agences et sera structuré en sous-groupes sur la base de ses principales fonctions. Il tiendra des réunions mensuelles.

**Les Groupes résultats** seront dirigés par des Co-lead qui seront des Chefs d'agences. Ils auront la responsabilité de superviser et de coordonner la préparation, le suivi de la mise en œuvre des plans de travail conjoints. Ceux-ci seront présidés par des co-lead qui seront les Adjoints des Chefs d'agences désignés par l'équipe pays des Nations Unies. Les groupes résultats pourront être structurés en sous-groupes. Ils disposeront des Termes de référence et des plans de travail. Ils seront des espaces de réflexion stratégique et d'échanges sur la mise en œuvre des plans de travail conjoints et des programmes conjoints, d'identification des opportunités de mobilisation des ressources. Ils tiendront des réunions mensuelles auxquelles ils pourront inviter les partenaires du gouvernement. Ils joueront un rôle important dans la préparation et l'organisation des revues annuelles. Ils apporteront un appui à la réalisation de la revue à mi-parcours et l'évaluation finale du PCC.

**Le Groupe technique suivi, apprentissage et évaluation (G TSAE)** apportera un appui technique au groupe programme. Il sera chargé de l'élaboration et la mise en œuvre du plan de suivi et évaluation du PCC. Il appuiera les groupes résultats dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des plans de travail conjoints. Il contribuera à la production des rapports annuels, la préparation et l'organisation des revues annuelles du PCC. Il appuiera la révision de l'analyse commune pays et la mise à jour d'UNINFO. Il sera composé des spécialistes et des points focaux suivi et évaluation des agences.

**Le Groupe communication pour les Nations Unies (UNCG)** sera chargé de la mise en œuvre de la stratégie conjointe de communication assortie d'un plan. Il aura la responsabilité de promouvoir une image cohérente de l'équipe pays des Nations Unies ainsi que la visibilité et la lisibilité de ses interventions et résultats.

**Le Bureau du Coordonnateur Résident (BCR)** apportera un appui technique au Coordonnateur résident pour assurer la planification stratégique, la coordination et le suivi de la mise en œuvre du PCC 2023 -2027. Il assurera le secrétariat technique du Comité de pilotage conjoint et de l'équipe pays des Nations Unies. Il aura la responsabilité de préparer et d'organiser la production des rapports annuels de progrès de la mise en œuvre du PCC 2023 -2027, la préparation et l'organisation des revues annuelles et la réalisation de l'évaluation finale du Plan-cadre. Il veillera au bon fonctionnement de groupes et sous-groupes de résultats. Il assurera la gestion de l'UNINFO.

#### 4.6. Divers

Tous les transferts de fonds destinés à un partenaire de réalisation se font conformément aux plans de travail. Les transferts de fonds destinés au financement d'activités décrites dans les plans de travail peuvent être effectués par les organismes des Nations Unies selon les modalités suivantes :

- Fonds transférés directement au partenaire de réalisation : a) Avant le début des activités (transfert direct), ou ; b) Une fois les activités terminées (remboursement) ;
- Paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par le partenaire de réalisation sur la base de demandes signées par la personne habilitée désignée par celui-ci ;
- Paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui d'activités convenues avec les partenaires de réalisation.

Lorsque des transferts de fonds sont effectués en faveur de [institution nationale], celle-ci (celui-ci) transfère rapidement ces fonds au partenaire de réalisation.

Les transferts directs visant à financer la réalisation d'activités de programme sont demandés et autorisés pour des périodes n'excédant pas trois mois. Le remboursement de dépenses préalablement autorisées est demandé et effectué trimestriellement ou une fois les activités terminées.

Les organismes des Nations Unies ne sont pas tenus de rembourser les dépenses du partenaire de réalisation qui sont supérieures aux montants autorisés. Lorsqu'une activité est terminée, tout solde est remboursé ou porté au crédit du programme d'un commun accord entre le partenaire de réalisation et les organismes des Nations Unies.

Les modalités de transfert de fonds, le montant des décaissements et le champ et la fréquence des activités de certification pourront dépendre des résultats d'un examen de la capacité de gestion des finances publiques, lorsque le partenaire de réalisation est un Gouvernement, ou d'une évaluation de la capacité de gestion financière si le partenaire n'est pas un organisme des Nations Unies.

Un consultant qualifié, tel qu'un cabinet d'expertise comptable, choisi par les organismes des Nations Unies, peut procéder à cette évaluation, à laquelle le partenaire de réalisation participe. Le partenaire de réalisation peut participer à la sélection du consultant.

Les modalités de transferts de fonds, le montant des décaissements et le champ et la fréquence des activités de certification peuvent être révisés lors de la réalisation du programme, en fonction des observations formulées dans le cadre du suivi du programme, du suivi des dépenses et des rapports à ce sujet ainsi qu'à l'issue d'audits.

En cas de transfert direct ou de remboursement, les organismes des Nations Unies notifient au partenaire de réalisation le montant qu'ils ont approuvé et lui versent les fonds dans un délai de [nombre de jours prévu].

En cas de paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par le partenaire de réalisation sur la base de demandes signées par la personne habilitée désignée par celui-ci, ou aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui d'activités convenues avec les partenaires de réalisation, les organismes des Nations Unies procèdent au paiement dans un délai de [nombre de jours acceptés par les organismes des Nations Unies].

La responsabilité des organismes des Nations Unies n'est pas directement engagée par les accords contractuels conclus entre le partenaire de réalisation et les fournisseurs extérieurs. Lorsque les organismes des Nations Unies versent des fonds au même partenaire de réalisation, le suivi du programme, le suivi financier et les audits sont effectués conjointement par ces organismes ou en coordination avec eux.

Les partenaires de réalisation (Gouvernement ou organisations non gouvernementales nationales) utilisent les fonds reçus conformément aux réglementations, politiques et procédures nationales compatibles avec les normes internationales applicables, notamment en veillant à les dépenser aux fins des activités convenues dans les plans de travail et en faisant rapport sur l'utilisation de toutes les sommes reçues à [l'organisme des Nations Unies] dans les six mois suivants leur réception.

Lorsque les réglementations, politiques et procédures nationales ne sont pas compatibles avec les normes internationales applicables, ce sont les règles financières et règles connexes ainsi que les règlements, politiques et procédures de l'organisme des Nations Unies qui s'appliquent.

Si les partenaires de réalisation sont des organisations non gouvernementales internationales ou des organisations de la société civile, ou encore des organisations intergouvernementales, ils utilisent les fonds reçus conformément aux normes internationales applicables, notamment en veillant à les dépenser aux fins des activités convenues dans les plans de travail et en faisant rapport sur l'utilisation de toutes les sommes reçues à [l'organisme des Nations Unies] dans les six mois suivants leur réception.

Pour faciliter les audits programmés et les audits spéciaux, chaque partenaire de réalisation qui reçoit des fonds de [l'organisme des Nations Unies] permet à [celle-ci ou celui-ci] ou à son représentant d'accéder en temps voulu : à tous les documents comptables prouvant l'enregistrement du transfert des fonds par [l'organisme des Nations Unies], accompagnés de la documentation pertinente ; à toute la documentation et à tous les membres du personnel concernés par le fonctionnement du dispositif de contrôle interne du partenaire de réalisation par lequel les transferts de fonds sont passés.

Les conclusions de chaque audit sont communiquées au partenaire de réalisation et à [l'organisme des Nations Unies]. En outre, chaque partenaire de réalisation : Reçoit communication du rapport d'audit établi par les auditeurs et en prend connaissance ; Adresse sans retard les déclarations d'acceptation ou de rejet de toute recommandation des auditeurs à [l'organisme des Nations Unies qui a versé des fonds] [lorsqu'il a été précisé que les audits seraient effectués par l'institution supérieure de contrôle des finances publiques, ajouter « et à l'institution supérieure de contrôle des finances publiques »] afin que ceux-ci les fassent figurer dans le rapport final qu'ils soumettront à [l'organisme des Nations Unies] ; Donne suite rapidement aux recommandations des auditeurs qu'il aura acceptées ; Rend compte des mesures prises pour donner suite aux recommandations acceptées à [l'organisme des Nations Unies] [lorsqu'il a été précisé que les audits seraient effectués par l'institution supérieure de contrôle des finances publiques, ajouter « et à l'institution supérieure de contrôle des finances publiques »], tous les trimestres (ou à une fréquence convenue localement).

## 5. SUIVI, ÉVALUATION ET APPRENTISSAGE

### 5.1. Plan de suivi

Le suivi et l'évaluation du PCC seront basés sur un plan de suivi et évaluation budgétisée qui sera élaborée par le groupe technique suivi et évaluation en collaboration avec les groupes résultats, validé par le groupe programme et approuvé par le l'Équipe pays des Nations Unies et le Comité de pilotage conjoint. L'élaboration de ce plan sera guidée par les principes programmatiques et de programmation des Nations Unies ainsi que par les normes et standards du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG) et les directives en encadré ci-dessous. En plus de l'allocation du DCO, l'Équipe pays des Nations Unies allouera un financement supplémentaire à la mise en œuvre du plan de suivi et évaluation.

Les partenaires de réalisation conviennent de coopérer avec les organismes des Nations Unies aux fins du suivi de toutes les activités financées au moyen des fonds transférés par lesdits organismes et facilitent l'accès aux documents comptables ainsi qu'aux membres du personnel chargé de l'administration de ces fonds. À cet effet, les partenaires de réalisation acceptent ce qui suit :

- L'examen périodique sur place et l'inspection par sondage de leurs documents comptables par les organismes des Nations Unies ou leurs représentants, selon le cas, et comme indiqué dans les clauses pertinentes des documents d'engagement/contrats signés avec lesdits organismes ;
- Le suivi des activités de programme conformément aux normes et aux directives des organismes des Nations Unies en matière de visites et de suivi sur le terrain ;
- La réalisation d'audits spéciaux ou programmés. Chaque organisme des Nations Unies, en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies (lorsque cela est souhaité et en concertation avec le ministère coordonnateur concerné) établit un plan d'audit annuel, en donnant la priorité à l'audit des partenaires de réalisation qui reçoivent une aide pécuniaire importante et à celui des partenaires dont les capacités en matière de gestion financière ont besoin d'être renforcées.

### 5.2. Suivi du PCC et présentation des rapports

Le suivi du PCC 2023 - 2027 sera réalisé à travers les principales activités suivantes :

**Le suivi de l'évolution du contexte national** qui consistera à collecter et analyser des données sur les changements constatés et d'apprécier leurs répercussions sur la mise en œuvre du PCC 2023 - 2027 en vue d'orienter la prise de décisions stratégiques ou tactiques. Cette collecte des données sera entreprise dans le sillage de l'actualisation de l'analyse commune de pays. Il sera réalisé par le groupe technique, suivi et évaluation et le bureau du Coordonnateur résident.

**Le suivi des effets** aura pour objet la collecte et l'analyse des données pour constater et apprécier les changements intervenus au niveau des effets. Cette collecte des données sera entreprise dans le sillage de l'actualisation de l'analyse commune de pays. Il sera réalisé par le groupe interagences suivi et évaluation et le bureau du Coordonnateur résident.

**Le suivi des produits et des activités** aura pour objet d'assurer la collecte et l'analyse des données qualitatives et quantitatives qui permettront d'apprécier les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des activités, la réalisation des cibles intermédiaires ou finales des produits. Il sera réalisé par les groupes résultats avec l'appui du groupe technique suivi et évaluation et le bureau du Coordonnateur résident.

**Le suivi financier** se focalisera sur la collecte et l'analyse des données qui permettront d'apprécier les progrès enregistrés et l'utilisation efficiente des ressources en vue de la réalisation des résultats escomptés. Il sera réalisé par les groupes résultats avec l'appui du groupe technique suivi et évaluation et le bureau du Coordonnateur résident.

**Le suivi des risques et des hypothèses** consistera à collecter et à analyser les données pour apprécier la survenance des risques ainsi que la mise en place des hypothèses et leur influence sur la mise en œuvre du PCC. Il s'agira également d'apprécier les stratégies de prévention et de mitigation mises en œuvre pour faire face aux risques.

**Les visites conjointes de suivi** : Les agences des Nations Unies, les groupes résultats, pourront organiser des visites conjointes de suivi pour apprécier les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des plans de travail et des programmes conjoints. Le bureau du coordonnateur résident, le groupe technique suivi et l'évaluation et le groupe communication se chargeront de la préparation, l'organisation et la réalisation de ces visites.

**Les revues annuelles de la mise en œuvre du PCC 2023 - 2027** seront organisées par le groupe programme en étroite collaboration avec les groupes résultats, le groupe technique suivi et évaluation et le Bureau du Coordonnateur résident. Le gouvernement notamment le ministère du plan sera associé à la préparation et l'organisation des revues annuelles.

Le Bureau du Coordonnateur Résident et le groupe technique de suivi et évaluation seront chargés de concevoir les outils de suivi notamment les fiches de suivi, les fiches de métadonnées des indicateurs, la cartographie des interventions, les modèles de rapports de visites de terrain. Le Bureau du Coordonnateur résident veillera à la saisie dans l'UN Info des données collectées à travers les activités de suivi.

### 5.3. Évaluation du PCC

L'évaluation permettra de porter un jugement basé sur des données fiables et des évidences sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence, l'équité et la durabilité de la mise en œuvre du Plan-cadre. Elle permettra d'apprécier la consistance des théories de changement. Le PCC 2023 - 2027 fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours qui sera réalisée au terme de sa deuxième année de mise en œuvre. L'évaluation finale sera conduite au cours de la quatrième année du cycle selon les normes et standards de l'UNEG.

Le groupe technique suivi et l'évaluation et le bureau du Coordonnateur résident seront chargés de préparer et d'organiser les évaluations du PCC 2023 - 2027. Ils mettront en place les groupes de référence des évaluations. Ils prépareront les termes de référence et le recrutement des consultants. Ils appuieront la réalisation des évaluations. Ils prépareront les réponses du management et feront le suivi de leur mise en œuvre.

### 5.4. Apprentissage

Les résultats, les leçons apprises et les bonnes pratiques tirées des activités de suivi et de l'évaluation seront capitalisés et valorisés dans le cadre des activités de formation. En se basant sur un plan de formation, le groupe technique de suivi et évaluation organisera des sessions de formation à l'intention de ses membres et du personnel des Nations Unies. L'équipe pays des Nations Unies contribuera au renforcement des capacités des partenaires du gouvernement et de la société civile en suivi et évaluation. Elle appuiera également la production des données statistiques qui est indispensable pour le suivi et l'évaluation.

## 5.5. Risques et hypothèses

La mise en œuvre du PCC 2023 - 2027 pourra être confrontée aux principaux risques suivants :

- L'instabilité politique et institutionnelle ;
- La persistance et l'amplification de l'insécurité dans certaines zones d'intervention ;
- L'instabilité politique et institutionnelle dans les pays frontaliers
- Les effets néfastes du changement climatique et des catastrophes naturelles
- Les opportunités limitées de mobilisation des ressources

Cependant, la mise en œuvre du PCC 2023 - 2027 pourrait mettre à profit les hypothèses suivantes :

- L'engagement et la volonté politique du gouvernement à collaborer avec les Nations Unies pour la réalisation des résultats du PDES 2022 - 20226 ;
- Les opportunités de partenariats stratégiques au Niger
- La stabilité politique et institutionnelle
- La demande d'appui exprimé par la population et son adhésion aux interventions des Nations Unies

## ANNEXE 1—Matrice des Résultats

### PILLIER : GOUVERNANCE, PAIX ET SECURITE

Indicateurs nationaux des ODD/Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Cibles	Sources/Moyens de vérification	Lien avec le PDES	Agences UN Responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses
<b>Priorités nationales de développement (PDES, 2022-2027) :</b>							
Effet Global 2 : Le pays est bien gouverné dans un espace sécurisé							
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effet sectoriel 2.1. « La gestion du développement est efficace »,</li> <li>- Effet sectoriel 2.2. « L'Etat de droit et les droits humains sont promus »,</li> <li>- Effet sectoriel 2.3. « Les populations bénéficient des services publics de qualité »,</li> <li>- Effet sectoriel 2.4. La sécurité intérieure du pays et de ses frontières est améliorée »,</li> <li>- Effet sectoriel 2.5. « La gestion de la migration est efficace »,</li> <li>- Effet sectoriel 2.6. « La gouvernance locale est renforcée ».</li> </ul>							
<b>Cadres régionaux Agenda 2063 de l'Afrique : Objectifs 11, 12, 14, 17, 18, 19, 20</b>							
<b>ODD et cibles des ODD : 5.1, 5.2, 5.3, 5.5 ; 10.2, 10.7, 10.c ; 16.2, 16.3, 16.6, 16.7, 16.9, 16. a ; 17.18</b>							
<b>Priorité stratégique 1 : TBD Gouvernance, Paix, Sécurité</b>							
<b>Effet 1 : D'ici 2027, les institutions nationales et locales améliorent l'application des cadres légaux et réglementaires, l'efficacité, la redevabilité, l'inclusivité et l'équité de la mise en œuvre des politiques publiques pour promouvoir l'offre de services publics de qualité en faveur des communautés et des familles dans les zones cibles, y compris en situation d'urgence humanitaire.</b>							
<b>Indicateur 1.1 : Indice Mo Ibrahim.</b>	47.8 (2019)	50.1 (E)	Rapport Mo Ibrahim <a href="https://iiag.online/data.html?meas=GOVERNANCE&amp;loc=NE&amp;view=graph">https://iiag.online/data.html?meas=GOVERNANCE&amp;loc=NE&amp;view=graph</a>	Effet Global 2 : Le pays est bien gouverné dans un espace sécurisé	UNDP	<b>MI/D</b> <b>MF</b> <b>MFP/RA</b> <b>MI/D</b> <b>DS/MJ</b> <b>DGSP/MJ</b> <b>ANAJJ/MJ</b>	Stabilité politique Volonté politique Stabilité sécuritaire Disponibilité des ressources financières dans le délai
<b>Indicateur 1.2 : Score des gestions et institutions du secteur public (CPIA).</b>	33,40 (2021)	TBD	Banque Mondiale		UNDP		
<b>Indicateur 1.3 : Indice des capacités statistiques et rang de l'INS dans l'espace UEMOA.</b>	Indice : 68.9 (2021) Rang : 2 <sup>ème</sup> (2020)	Indice : 75 Rang : 1 <sup>er</sup>	Banque mondiale, <i>Rapport sur les indices de capacités statistiques des INS</i>		UNDP		
<b>Indicateur 1.4. : Taux d'accès aux services judiciaires.</b>	44% (2018)	60%	<i>Rapport d'enquête nationale sur la corruption en milieu judiciaire et les autres</i>		UNDP		

Indicateurs nationaux des ODD/Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Cibles	Sources/Moyens de vérification	Lien avec le PDES	Agences UN Responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses
			phénomènes sociaux, INS 2018				
<b>Indicateur 1.5 : Proportion de la population qui déclarent être plutôt satisfaites de la sécurité dans leur localité.</b>	53% (2018)	70%	Rapport d'enquête nationale sur la corruption en milieu judiciaire et les autres phénomènes sociaux, INS 2018		UNDP		
<b>Produit 1.1. Les institutions nationales et locales disposent des capacités institutionnelles, techniques et financières renforcées pour offrir des services politiques, juridiques et judiciaires, les services de sécurité de qualité à la population particulièrement aux communautés et aux familles dans les zones ciblées, y compris celles affectées par les conflits et les catastrophes naturelles.</b>							
<b>Indicateur 1.1.1. : Nombre d'infrastructures de prise en charge juridiques installés et/ou renforcés (cliniques juridiques, maisons d'arrêt, guichets uniques.)</b>	0	25 cliniques 43 maisons d'arrêts	Rapport d'activités, Ministère de la Justice	Effet sectoriel 2.3 : les populations bénéficient des services publics de qualité (ODD 16.9 – Etat civil) • Effet immédiat la délivrance des services publics est améliorée • Effet immédiat Le système de l'état civil est modernisé • Effet immédiat Le système de l'état civil est digitalisé	UNDP ONUDC UNITAR		Stabilité politique Volonté politique Stabilité sécuritaire Disponibilité des ressources financières dans le délai
<b>Indicateur 1.1.2 : Nombre d'espaces de cohésion sociale pour la prévention de l'extrémisme violent mises en place</b>	0 (2021)	TBD	Rapport d'activités du Ministère de l'intérieur		UNDP		
<b>Indicateur 1.1.3 : Niveau auquel les scrutins électoraux local, législatif, Présidentiel sont jugés paisibles, inclusives et crédibles. (Echelle : 0 : non paisibles, non inclusives et non crédibles, 1= 1 critère sur 3, 2= 2 critères sur 3 et 3= 3 critères sur 3)</b>	3 (2021)	3	Rapports observateurs, Rapport général élections (CENI)		UNDP		
<b>Indicateur 1.1.4 : Niveau ou degré de mise en œuvre du plan d'action national pour les résolutions Paix et Sécurité des Nations Unies</b>	0	TBD	Rapport d'évaluation du plan d'action National de la Résolution 1325		UNFPA		

Indicateurs nationaux des ODD/Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Cibles	Sources/Moyens de vérification	Lien avec le PDES	Agences UN Responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses
<b>Produit 1.2. Les communautés et les familles disposent des capacités techniques et financières et des compétences renforcées pour faire prévaloir leurs droits, sans aucune discrimination, et assumer leurs devoirs dans les zones ciblées, y compris en situation d'urgence humanitaire.</b>							
<b>Indicateur 1.2.1 Nombre de textes législatifs et réglementaires en matière des droits de l'homme ayant fait l'objet de diffusion dans les médias (en français et en langue locale)</b>	4 (année de référence)	7	Rapport annuel CNDH	Effet sectoriel 2.2 : l'état de droit et les droits humains sont promus	HCDH	DS/MJ MJ MDC CNDH ; Médiateur	Stabilité politique Volonté politique Stabilité sécuritaire Disponibilité des ressources financières dans le délai
<b>Indicateur 1.2.2. Nombres d'antennes CNDH ayant bénéficié de l'appui du HCDH</b>	0 (2021)	TBD	Rapports annuels du HCDH	• Effet immédiat L'accès équitable à la justice est promu	HCDH		
<b>Indicateur 1.2.3. Nombre de procès suivis dans le cadre la lutte contre la corruption</b>	0 (2021)	60	Rapports annuel HCDH	• Effet immédiat « L'accès équitable à la justice est amélioré	HCDH		Stabilité politique Volonté politique Stabilité sécuritaire Disponibilité des ressources financières dans le délai
<b>Indicateur 1.2.4. Taux de mise en œuvre des recommandations issues des mécanismes internationaux des droits de l'homme y compris l'EPU</b>	10% (2021)	85%	Comité interministériel chargé de l'élaboration des rapports aux organes des traités et à l'EPU	• Effet immédiat Le milieu carcéral est humanisé  • Effet immédiat la corruption, les blanchiments de capitaux et les infractions assimilées sont significativement réduits  • Effet immédiat la jouissance des droits humains est améliorée)			
<b>Indicateur 1.2.5 : Pourcentage de communautés dans lesquelles les mécanismes et dispositifs de</b>	0	TBD	Rapport d'évaluation Projet PBF		UNFPA PBF UNITAR		

<b>Indicateurs nationaux des ODD/Indicateurs de performance</b>	<b>Valeurs de référence</b>	<b>Cibles</b>	<b>Sources/Moyens de vérification</b>	<b>Lien avec le PDES</b>	<b>Agences UN Responsables</b>	<b>Institutions Partenaires</b>	<b>Hypothèses</b>
<i>consolidation réduisent l'enrôlement des hommes et des femmes dans les groupes extrémistes.</i>							
<i>Indicateur 1.2.6 : Pourcentage de leaders communautaires et religieux qui découragent les jeunes à rejoindre les groupes extrémistes à travers leurs engagements et leurs discours.</i>	0	TBD	Enquête à réaliser		UNFPA PBF UNITAR		
<b>Produit 1.3 : Les entités déconcentrées et décentralisées disposent de capacités techniques et financières renforcées pour fournir de manière efficace et inclusive des services sociaux de base de qualité aux populations notamment les communautés et les familles dans les zones ciblées, y compris en situation d'urgence humanitaire.</b>							
<i>Indicateur 1.3.1 : Pourcentage des Collectivités Territoriales mettant en place la fonction publique territoriale opérationnelle.</i>	0	50%	Rapport DGDCT Rapport ANFICT	Effet sectoriel 2.6 : la gouvernance locale est renforcée	UNCDF	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	Stabilité politique Volonté politique Stabilité sécuritaire Disponibilité des ressources financières dans le délai
<i>Indicateur 1.3.2 : Taux moyen de mobilisation des ressources financières internes des CT.</i>	TBD	TBD	Rapport ANFICT Rapport Cours des Comptes	• Effet immédiat La qualité de l'offre de services des entités déconcentrées et décentralisées est accrue	UNCDF		
<i>Indicateur 1.3.3. : Nombre de guichets administratifs uniques, digitalisés et opérationnels.</i>	0	4	Rapport d'activités DGDT Rapport d'activités DGEC	• Effet immédiat Le développement régional, local et communautaire est renforcé  • Effet immédiat L'aménagement du territoire est renforcé)	PNUD		
<b>Produit 1.4 : Les institutions nationales et locales (région, département et commune) disposent des capacités techniques et financières renforcées pour l'application efficace du cadre légal et réglementaire ainsi que des politiques en matière de protection des personnes en situation de migration, de déplacement forcé, d'asile et de traite dans les zones ciblées, y compris en situation d'urgence humanitaire.</b>							
<i>Indicateur 1.4.1. Nombre de cadres législatifs, réglementaires et politiques sur la migration développés ou révisés avec des arrêtés d'application</i>	3	4	Rapport sur le profil de la Migration – Statut des indicateurs de	Effet sectoriel 2.5 : la gestion de la migration est efficace	OIM UNHCR HCDH ONU Femme	Ministère de l'Intérieur et de la	Stabilité politique Volonté politique Stabilité sécuritaire

<b>Indicateurs nationaux des ODD/Indicateurs de performance</b>	<b>Valeurs de référence</b>	<b>Cibles</b>	<b>Sources/Moyens de vérification</b>	<b>Lien avec le PDES</b>	<b>Agences UN Responsables</b>	<b>Institutions Partenaires</b>	<b>Hypothèses</b>
			gouvernance des migrations du Niger Rapports d'activités Ministère de l'Intérieur Rapports d'activités Secrétariat Permanent Cadre de Coordination sur la Migration (SP/CCM) Rapports périodiques de l'OIM Niger	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effet immédiat La gestion de la migration est améliorée</li> <li>• Effet immédiat La gestion des réfugiés et les déplacés internes est améliorée</li> </ul>	ONU DC	Décentralisation  Ministère des Affaires Etrangères  Ministère du Travail et de la Protection Sociale	Disponibilité des ressources financières dans le délai
<b>Indicateur 1.4.2. Nombre de migrants vulnérables qui bénéficient d'assistance humanitaires notamment à travers le dispositif d'assistance au retour volontaire dans leurs pays d'origine</b>	15 197  (OIM, 2021)	8 857	Rapports d'activités du Ministère de l'Intérieur  Rapports d'activités du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant  Rapports d'activités OIM	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effet immédiat Les migrants réfugiés, refoulés, demandeurs d'asile, retournés, rapatriés et des populations hôtes accèdent équitablement à l'assistance et à la protection)</li> </ul>		Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant  Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes	
<b>Indicateur 1.4.3 Nombre de réfugiés / PDI assistés.</b>	568,600	770,600	Base de données ProGres v4 (UNHCR)  Ministère de l'Intérieur (DGEC-MR)  MAH/GC  Enregistrement continu et exercices de vérification (UNHCR)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effet immédiat « Les potentialités de la migration sont répertoriées, valorisées et rationnellement exploitées</li> </ul>		ANLTP/TIM	Stabilité politique Volonté politique Stabilité sécuritaire Disponibilité des ressources financières dans le délai
<b>Produit 1.5 : Les institutions chargées de la sécurité transfrontalière et intérieure ainsi que les communautés ciblées ont les capacités renforcées pour prévenir et atténuer les menaces, favoriser la cohésion sociale, consolider la paix et la stabilisation communautaire.</b>							

Indicateurs nationaux des ODD/Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Cibles	Sources/Moyens de vérification	Lien avec le PDES	Agences UN Responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses
<b>Indicateur 1.5.1 - Nombre d'espaces de cohésion sociale pour la prévention de l'extrémisme violent mises en place.</b>	0	TBD	Rapport d'activités du Ministère de l'intérieur	Effet sectoriel 2.4 : la sécurité intérieure du pays et de ses frontières est améliorée	PNUD PBF IOM UNITAR	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation  Ministère de la Justice  DST	Stabilité politique Volonté politique Stabilité sécuritaire Disponibilité des ressources financières dans le délai
<b>Indicateur 1.5.2 - Nombres d'Infrastructures nationales et transfrontalières pour la paix fonctionnelles.</b>	31(2021)	75	Rapport d'activités HACP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effet immédiat Le cadre stratégique de la gouvernance sécuritaire est amélioré</li> </ul>			
<b>Indicateur 1.5.3 Nombre de personnes bénéficiant d'emplois et de moyens de subsistance améliorés dans les situations de crise ou d'après-crise</b>	Total: 54 111 (2021)  Femme :24 481 Homme: 29 352 Jeune:278	Total: 71 000  Femme :30 000 Homme: 40 000 Jeune:1 000	Rapport d'activités Ministère de l'Intérieur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effet immédiat Les actions de consolidation de la paix sont renforcées</li> <li>• Effet immédiat Le maillage du territoire par les FDS est renforcé</li> </ul>			Stabilité politique Volonté politique Stabilité sécuritaire Disponibilité des ressources financières dans le délai
<b>Indicateur 1.5.4 : Nombre de personnel FDS formés et ayant les compétences techniques nécessaires pour réduire la menace des engins explosifs et des armes légères et de petit calibre (désagrégé par sexe).</b>	60	500	Base de données et rapport d'activités de l'UNODC, UNMAS et CNCCA.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effet immédiat les zones affectées et/ou à risque par les conflits sont stabilisées</li> <li>• Effet immédiat la sécurité des personnes et de leurs biens est assurée</li> <li>• Effet immédiat La coopération militaire est efficace</li> </ul>	UNODC UNMAS	CNCCA	Disponibilité des ressources financières dans le délai

Indicateurs nationaux des ODD/Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Cibles	Sources/Moyens de vérification	Lien avec le PDES	Agences UN Responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses
Indicateur 1.5.5 Nombre de jeunes et de femmes exposés à l'Extrémisme violent, bénéficiant d'emplois ou d'activités économiques.	0	TBD	Rapport d'activités Ministère en charge de l'entrepreneuriat des jeunes		PNUD PBF IOM	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation  Ministère de la Justice  DST	Stabilité politique Volonté politique Stabilité sécuritaire Disponibilité des ressources financières dans le délai
<b>Produit 1.6 : Les institutions et organes aux niveaux national, local, disposent de capacités techniques et financières renforcées pour le suivi, l'analyse et l'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques en lien avec le PDES, les recommandations des EPU (Examens Périodiques Universels) et les ODD, y compris la production, la gestion et l'utilisation des statistiques fiables, désagrégées et harmonisées</b>							
Indicateur 1.6.1. : Nombre d'enquêtes ménages et/ou auprès des entreprises) financièrement et techniquement appuyées par le SNU	1 (2021)	4	Rapport d'enquêtes ménages de l'INS	Effet sectoriel 2.1 : la gestion du développement est efficace			Volonté politique Stabilité sécuritaire Disponibilité des ressources financières dans le délai
Indicateur 1.6. 2. : Nombre d'opérations modernes de production de statistiques officielles (big-data/données Web/Réseaux sociaux) financièrement et techniquement appuyées par le SNU	0 (2021)	1	Rapports d'enquêtes ménages de l'INS produits	• Effet immédiat Le Système Statistique National est performant			financières dans le délai
Indicateur 1.6.3. : nombre d'opérations de production de rapports officiels de suivi-évaluation des politiques publiques appuyées par le SNU (RNODD, VNR, RAMO, RNDH, Notes de conjoncture économiques)	80% (2021)	100%	Rapports de suivi et/ou évaluation produits	• Effet immédiat La planification, la programmation et le suivi-évaluation sont renforcés			Volonté politique Stabilité sécuritaire Disponibilité des ressources financières dans le délai

### 5.5.1. PILLIER : CAPITAL HUMAIN

Indicateurs nationaux des ODD/Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Cibles 2027	Sources /Moyens de vérification	Lien avec PDES	Agences UN Responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses /Risques
<b>Impact :</b> Le développement du capital humain est soutenu et inclusif avec un accès amélioré et équitable aux services sociaux de base (Santé, Education et formation professionnelle, Eau, Hygiène et Assainissement, Emploi et protection sociale et protection contre les pratiques néfastes).							
<b>Priorités nationales de développement (PDES, 2023-2027) :</b> Effet G1. Le développement du capital humain est soutenu et inclusif grâce au rehaussement du niveau de connaissance et d'apprentissage des populations, de l'amélioration de l'état de santé et nutritionnel des populations, à l'accès amélioré à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement, au renforcement de la protection sociale, la réduction de toutes les formes inégalités notamment d'inégalités notamment de genre.							

Indicateurs nationaux des ODD/Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Cibles 2027	Sources /Moyens de vérification	Lien avec PDES	Agences UN Responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses /Risques
<b>Cadres régionaux Agenda 2063 de l'Afrique :</b>							
<b>Objectif 1</b> (Niveau de vie élevé, qualité de vie et bien-être pour tous les citoyens.) - <b>Objectif 2</b> (Citoyens bien éduqués et révolution des compétences reposant sur la science, la technologie et l'innovation - <b>Objectif 3</b> (Citoyens en bonne santé et bien nourris)							
<b>Objectifs de développement durable :</b> ODD 1 (cibles 1.3, 1.4, 1a et b) - ODD 2 (cibles 2.1, 2.2, ) - ODD 3 (cibles 3.1 à 3.9 et 3c) - ODD 4 (cibles 4.1 à 4.7 et 4a à 4c) - ODD 5 (cibles : 5.1 à 5.6 et 4a à 4c) - ODD 6 (cibles 6.1 à 6.6 et 6a à 6b) - ODD 8 (cibles 8.3, 8.5, 8.6, 8.10) – ODD 16 –(cible 16.2)							
<b>Priorité stratégique 1 :</b> Développement du capital humain à travers le renforcement de la demande et de la promotion de l'offre et de l'utilisation inclusive et équitable de services sociaux de base de qualité par les populations, et particulièrement les femmes, les enfants, les adolescents, les jeunes (Garçons et filles) et les groupes vulnérables							
<b>Effet 2 :</b> D'ici à 2027, les populations notamment les femmes, les enfants, les adolescents, les jeunes (Garçons et filles) et les groupes vulnérables ont un accès accru, plus inclusif et équitable à des services sociaux de base de qualité, à un emploi décent, à la protection sociale et à la protection contre les pratiques néfastes							
<b>Indicateur 2. 1 :</b> Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS)	43,5% (2021)	30,1%	Enquête nutritionnelle et de mortalité rétrospective au Niger (Déc. 2021)	Effet immédiat 1.2.3	UNICEF/OMS	MSP/P/AS	<b>Risques</b> Insuffisance des ressources financières intérieures et extérieures  Chocs exogènes économiques pouvant exacerber la vulnérabilité des populations  Faible amélioration de la gouvernance  Production de catastrophes naturelles et sanitaires (sécheresse, inondations, épidémie, pandémie, etc.)  Persistance des menaces sécuritaires, notamment dans les zones frontalières  <b>Hypothèses</b>
<b>Indicateur 2. 2 :</b> Pourcentage de femmes de 15-49 ans, ayant des besoins non satisfaits en matière de planification familiale	13,3% (2021)	Cibles non disponible (PDS en cours d'élaboration)	ENAFEME PDS	Effet sectoriel 1.2	UNFPA	MSP/P/AS	
<b>Indicateur 2. 3 :</b> Ration de mortalité maternelle (pour 100 mille naissances vivantes)	520 (2015)	Cibles non disponible (PDS cours d'élaboration)	EDSN, ENISED	Effet sectoriel 1.2	OMS, UNFPA	MSP/P/AS	
<b>Indicateur 2. 4:</b> Taux d'accès de la population aux services basiques d'eau potable (urbain/rural)	47% (2021)	52%	Rapports MHA/PROSEHA Rapports JMP	Effet sectoriel 1.3	UNICEF	MHA	
<b>Indicateur 2.5 :</b> Proportion de la population pratiquant la défécation à l'air libre (assainissement)	68% (JMP 2021)	63%	Rapports MHA/PROSEHA Rapports JMP	Effet sectoriel 1.3	UNICEF	MHA	
<b>Indicateur 2. 6 :</b> Taux d'achèvement (F/G) (primaire, premier cycle du	Primaire 60.9%	Primaire : 64% (58% F)	Annuaire statistique DS/MEP/MES	Effet sectoriel 1.1	UNICEF, UNHCR	MEN	

Indicateurs nationaux des ODD/Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Cibles 2027	Sources /Moyens de vérification	Lien avec PDES	Agences UN Responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses /Risques
<i>secondaire et second cycle du secondaire)</i>	(56.7% F) Secondaire (1er cycle) 18.5% (14,4% F) 2nd cycle (ND) (2021)	Secondaire : 25% (20% F)					Disponibilité de ressources adéquates ; <i>Priorisation</i> effective des questions de capital humain  Croissance économique soutenue et continue, stabilité politique et sociale, paix et sécurité durables
<b>Indicateur 2. 7 : Pourcentage d'enfants de 0-11 mois vaccinés avec trois doses de vaccin DTC contenant le pentavalent</b>	81% (2021)	90%	WUENIC	<i>Effet immédiat 1.2.2</i>	UNICEF/OMS	MSP/P/AS	
<b>Indicateur 2.8 : Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée</b>	52% 2021	80%	Tableau Bord Etat Civil Rapports UNHCR	<i>Effet sectoriel 2.3</i>	UNICEF, UNHCR	Ministères Intérieur et Justice, MAT/DC, MPFPE	Disponibilité de données de qualité sont disponibles et régulièrement actualisées
<b>Indicateur 2.9 : Pourcentage du budget national exécuté pour les secteurs sociaux cibles (santé, nutrition, protection de l'enfant, éducation, hydraulique, protection sociale)</b>	50% (2021)	80%	Loi des Finances	<i>Effet 2.1</i>	<i>UNICEF, OMS, OIT, PNUD</i>	<i>MET/PS, MF, MP, MATDC, INS</i>	Collaboration et synergie effective des partenaires techniques et financiers
<b>Indicateur 2.10: Pourcentage des jeunes et des femmes en chômage</b>	7,7% (2017)	5%	Enquêtes emploi (ERI-ESI)	<i>Effet immédiat 1.4.2</i>	OIT	Ministère de l'Emploi, du Travail et de la protection Sociale	
<b>Indicateur 2.11. Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant leurs propres décisions éclairées concernant les soins de santé, les achats du ménage et les visites familiales :</b>	12,3% (2012)	20% (2027)	EDSN	Effet sectoriel 1.5	ONU Femmes, UNFPA	MPFPE	
<b>Indicateur 2. 12 : Proportion de la population victime de violences physiques, psychologiques ou</b>	7,8 % (2021).	5 % (2027)	Rapport Enquête VBG		ONU Femmes, UNFPA	Ministère du Plan, MPFPE	

Indicateurs nationaux des ODD/Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Cibles 2027	Sources /Moyens de vérification	Lien avec PDES	Agences UN Responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses /Risques
sexuelles au cours des 12 derniers mois							
<b>SANTE ET NUTRITION</b>							
<i>Produit 2.1. : les populations notamment les femmes, les enfants, les adolescents, les jeunes (Garçons et filles) et les groupes vulnérables bénéficient de services de qualité de santé maternelle, infantile et nutritionnelle, de la reproduction incluant la Planification Familiale, le VIH/Sida, la prévention (la vaccination) et la prise en charge des maladies endémiques et chroniques</i>							
Indicateur 2.1. 1 : Nombre de nouvelles acceptrices utilisatrices de méthodes de contraception moderne	0 (2021)	500 000	DIHS2	<i>Effet sectoriel 1.2</i> Effets immédiats 1.2.1 à 1.2.4 1.4.8 à 1.4.9	UNFPA	MSP/P/AS	Faible mobilisation des ressources  Persistances des valeurs socioculturelles défavorables aux changements
Indicateur 2.1. 2 : Nombre de centres médicaux renforcés pour offrir des soins obstétricaux et néonataux d'urgence de qualité	139 (2021)	189	DHI2	Effet sectoriel 1.2	UNFPA/OMS/UNICEF/UNITAR	MSP/P/AS	Cadre commun des résultats du plan d'action de la politique nationale de sécurité nutritionnelle
Indicateur 2.1. 3 : Nombre d'enfants de 6 à 59 mois atteints de MAS admis pour traitement	424,171 (2021)	330,000	Rapport d'activités, MSP/UNICEF Rapports UNHCR	Effet sectoriel 1.2	UNICEF, UNHCR	MSP/P/AS	Le plan sectoriel de l'éducation tient compte des risques et vulnérabilités du secteur
Indicateur 2.1. 4 : Proportion de districts sanitaires ayant plus de 80% d'enfants vaccinés Penta3	94% (2021)	100%	DIHS2	Effet sectoriel 1.2	OMS/UNICEF	MSP/P/AS	La collaboration intersectorielle et multisectorielle est renforcée.  La recherche, l'innovation et le PPP sont promues.
Indicateur 2.1. 5 : Pourcentage de femmes enceintes vivant avec le HIV ayant accès aux ARV pour réduire la Transmission verticale du VIH de la mère à l'Enfant (TME)	40,10% (2021)	95%	Global AIDS Monitoring (GAM)	Effet sectoriel 1.2	ONUSIDA/OMS/UNICEF/UNFPA	MSP/P/AS	
<b>Produit 2.2. : Les populations notamment les femmes, les enfants, les adolescents, les jeunes (garçons et filles) et les groupes vulnérables bénéficient de services de prévention et de prise en charge de victimes de VBG</b>							
Indicateur 2.2.1 : Nombre d'écoles de formation des enseignants ayant les capacités et les ressources renforcées pour mettre en œuvre l'éducation	0 (2021)	3	Rapport UNCT	Effets immédiats 1.1.4	UNFPA	MPF/PE, MSP/D, MJ	

Indicateurs nationaux des ODD/Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Cibles 2027	Sources /Moyens de vérification	Lien avec PDES	Agences UN Responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses /Risques
<i>complète à la sexualité dans leurs programmes</i>							
<b>Indicateur 2.2. 2 : Nombre d'adolescentes, y compris les filles handicapées dont leurs compétences de vie, leur santé, leurs atouts sociaux et économiques sont renforcées</b>	172453 (2021)	217453	Rapport UNCT	Effets immédiats 1.1.4	UNFPA, UNDP	MPF/PE, MSP/D, MJ	
<b>Indicateur 2.2. 3 : Nombre de victimes de violences basées sur le genre dont la prise en charge est renforcée et/ou ayant reçu le paquet minimum de services essentiels</b>	9493 (2021)	17 493	Rapport UNCT	Effet sectoriel 1.5	UNFPA, UNDP	MPF/PE, MSP/D, MJ	
<b>Indicateur 2.2.4: Nombre de femmes et de filles vulnérables, y compris celles victimes de VBG ayant les capacités renforcées pour exercer des activités économiques durables</b>	36009 (2021)	320.632	Rapport UNCT 2021/ONU Femmes	Effets sectoriels 1.4 et 1.5 Effets immédiats 1.4.3, 1.4.4, 1.5.2	ONUFEMMES, FAO, PAM, UNFPA, PNUD, UNICEF, UNITAR	MPF/PE, MSP/D, MJ	
<b>Produit 2.3. : Les acteurs du système de santé disposent de mécanismes de protection améliorés contre les barrières financières à l'accès aux services aux niveaux central et décentralisé y compris en situation d'urgence</b>							
<b>Indicateur 2.3.1 : Nombre de districts sanitaires ayant les capacités et les ressources renforcées pour le monitoring et la réduction des goulots - y compris financier - grâce à l'appui du SNU</b>	39 (2021)	72	Rapports d'activités DISDHIS2	Effet immédiat 1.2.2	UNICEF, OMS, UNITAR	MoH/ DIS/DHIS2,	
<b>Indicateur 2.3.2 : Nombre de districts sanitaires ayant les capacités et les ressources renforcées pour offrir la prise en charge gratuite à domicile des principales maladies tueuses d'enfants (paludisme, IRA et diarrhée) - grâce à l'appui du SNU</b>	48 (2021)	72	Rapports d'activités DISDHIS2	Effet immédiat 1.2.2	UNICEF, OMS	MoH/ DIS/DHIS2,	

Indicateurs nationaux des ODD/Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Cibles 2027	Sources /Moyens de vérification	Lien avec PDES	Agences UN Responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses /Risques
<i>Indicateur 2.3.3 : Nombre de Centres de Santé Intégrés renforcés pour disposer des médicaments essentiels pour la prise en charge gratuite des enfants de moins de 5 ans - grâce à l'appui du SNU</i>	ND	1,267	Rapports d'activités	Effet immédiat 1.2.2	UNICEF, OMS	MoH/ DIS/DHIS2,	
<i>Indicateur 2.3.4 : Nombre d'institutions dotées de capacités renforcées pour garantir l'accessibilité des femmes ; filles, garçons et personnes vulnérables aux services de santé ; y compris ceux relatif aux épidémies</i>	4 (2021)	8	Rapports d'activités	Effet sectoriel 1.2	MPFPE /ONU Femmes	MSP/P/AS	
<b>Produits 2.4. : Les communautés et les familles disposent de connaissances renforcées pour améliorer leurs capacités financières, leurs attitudes et comportements en faveur d'une meilleure utilisation des services essentiels de santé, y compris santé maternelle, néonatale et infantile, de nutrition et de santé de la reproduction incluant la planification familiale.</b>							
<i>Indicateur 2.4. 1 : Nombre de communautés dont les connaissances sont renforcées et qui s'engagent publiquement à éradiquer les pratiques traditionnelles nocives, dont le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines</i>	91 (2021)	200	Rapport d'activités MPFPE	Effet sectoriel 1.5	UNFPA, UNICEF, ONU Femmes	MSP/P/AS MPF/PE	
<i>Indicateur 2.4.2 : Nombre de communautés et familles formées pour favoriser une utilisation accrue des services essentiels de santé et nutrition pour réduire la mortalité maternelle, infantile et néonatale</i>	9 (2021)	30	<b>ONU Femmes (Rapport 2020 MUSKOKA)</b>		UNFPA/OMS/U NICEF	MSP/P/AS	
<i>Indicateur 2.4.3 : Nombre de dialogues multipartites visant à promouvoir l'engagement des gouvernements avec la société civile et d'autres partenaires pour faire</i>	16 (2021)	40	<b>ONU Femmes (Rapport 2020 MUSKOKA)</b>		UNFPA/OMS/U NICEF	MSP/P/AS	

Indicateurs nationaux des ODD/Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Cibles 2027	Sources /Moyens de vérification	Lien avec PDES	Agences UN Responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses /Risques
<i>progresser l'utilisation des services de santé par les femmes</i>							
<b>EDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE</b>							
<b>Produit 2.5. : Les acteurs de l'éducation et de la formation professionnelle ont les capacités techniques renforcées et les ressources humaines, logistiques et financières pour assurer aux femmes, aux enfants, aux adolescents et aux jeunes – en particulier les plus vulnérables et ceux qui vivent dans les communautés les plus défavorisées, un accès équitable et durable à une éducation et une formation professionnelle de qualité dans un environnement protecteur y compris dans les situations humanitaires</b>							
<b>Indicateur 2.5.1 : Nombre de Comités de gestion scolaire formés/fonctionnels avec l'appui financier des Nations Unies</b>	2,509 (2021)	9,000	Rapports des agences du SNU, MEN	Effet sectoriel 1.1 Effet immédiat 1.1.2 et 1.1.5	UNICEF, UNHCR, PAM, ONUFEMMES	MEN, MPF/PE, MFT/P	Existence d'un plan de contingence opérationnelle pour et mécanismes d'alerte précoce la continuité des offres éducatifs
<b>Indicateur 2.5.2 : Existence d'un système éducatif résilient qui peut répondre aux crises humanitaires</b>	Non (2021)	Oui	Rapports des agences du SNU, MEN	Effet sectoriel 1.1 Effet immédiat de 1.1.1 à 1.1.6	UNICEF, PAM, UNHCR, UNESCO, ONUFEMMES, UNDP		Existence de PPP efficaces Existence d'un plan de contingence opérationnel et un mécanisme d'alerte précoce pour la continuité de l'offre éducative
<b>Indicateur 2.5.3 : Nombre de personnel éducatif et formation professionnelle formés par les Agences du SNU (enseignants, directeurs, animateurs, formateurs, inspecteurs, etc.)</b>	18,013 (2021)	65,100	Rapports des agences du SNU, MEN	Effet sectoriel 1.1 Effet immédiat 1.1.2	UNICEF, UNHCR, PAM, UNESCO, OIT, OIM, ONUFEMMES	MEN, MPF/PE, MFT/P	Existence de PPP efficaces
<b>Indicateur 2.5.4 : Existence d'un système inclusif et équitable entre les sexes pour l'accès aux opportunités d'apprentissage et programmes de formation technique de courte durée</b>	Non (2021)	Oui	Rapports des agences du SNU, MEN	Effet sectoriel 1.1 Effet immédiat de 1.1.1 à 1.1.6	UNICEF, PAM, UNHCR, UNESCO, UNFPA, OIT, OIM, ONUFEMMES, FAO	MEN, MPF/PE, MFT/P	La volonté politique et le dialogue social sont favorables à la mise en œuvre des politiques  Adhésion des autorités aux principes de gouvernance inclusive et aux prestations de services adaptés aux adolescents et aux jeunes  Les partenaires du secteur privé respectent leur responsabilité sociale

Indicateurs nationaux des ODD/Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Cibles 2027	Sources /Moyens de vérification	Lien avec PDES	Agences UN Responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses /Risques
							<p>Promotion de la culture de la lecture, et de l'innovation</p> <p>Les stéréotypes sur les filières et matières selon la catégorisation sur le genre par la communauté sont levés</p> <p>Les collectivités locales allouent des ressources suffisantes à leurs interventions en matière d'éducation</p>
<b>Produit 2.6. : Les partenaires publics, privés et de la société civile disposent des capacités techniques et des ressources humaines, logistiques et financières pour offrir aux femmes, aux enfants, aux adolescents et aux jeunes – en particulier les plus vulnérables et ceux qui vivent dans les communautés les plus défavorisées des opportunités équitables, de qualité et adaptés pour améliorer leurs compétences et leur employabilité, y compris dans les situations humanitaires</b>							
<b>Indicateur 2.6.1 : Nombre de salle de classes construites/ réhabilitées et équipée en prenant en compte le genre et l'inclusion</b>	26 (2021)	106	Rapports des agences du SNU, MEN	<i>Effet sectoriel 1.1</i> <i>Effet immédiat 1.1.1</i>	UNHCR, UNICEF, OIM, ONUFEMMES	MEN, MPF/PE, MFT/P	
<b>Indicateur 2.6.2 : Nombre de filles adolescentes et de ménage qui reçoivent des mesures incitatives sous forme de transfert monétaire ou autres appuis (kit scolaire, kit d'hygiène, etc.) pour poursuivre leur scolarité</b>	29,000 filles 471 Ménages (2021)	73,000 filles 1,500 ménages	Rapports des agences du SNU, MEN	<i>Effet sectoriel 1.1</i> <i>Effet immédiat 1.1.1</i>	PAM, UNHCR, UNICEF, OIM, ONUFEMMES	MEN, MPF/PE, MFT/P	
<b>Indicateur 2.6.3 : Nombre d'enfants, adolescents et jeunes des niveaux préscolaire, primaire, secondaire et tertiaire au cours de l'année de référence qui ont participé à un</b>	1,087,300 (2021)	2,000,000	Rapports des agences du SNU, MEN	<i>Effet sectoriel 1.1</i> <i>Effet immédiat 1.1.1</i>	UNHCR, UNICEF, UNFPA, UNESCO, ONUFEMMES	MEN, MPF/PE, MFT/P	

Indicateurs nationaux des ODD/Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Cibles 2027	Sources /Moyens de vérification	Lien avec PDES	Agences UN Responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses /Risques
enseignement en présentiel/ à distance/à domicile dans le cadre des programmes soutenus par les agences du SNU							
<b>Indicateur 2.6.4 : Nombre de d'enfants, adolescents et jeunes qui ont accès à des repas scolaires nutritifs et/ou des programmes d'acquisition des compétences de vie</b>	158,602 (2021)	571,000	Rapports agences du SNU, MEN	<i>Effet sectoriel 1.1 Effet immédiat 1.1.1</i>	PAM, UNHCR, UNICEF, UNFPA, UNESCO, ONUFEMMES	MEN, MPF/PE	
<b>Indicateur 2.6.5: Nombre de jeunes hommes et femmes (y compris les réfugiés et les migrants) bénéficiant de formations et apprentissages techniques de courte durée dans les chaînes de valeur à grande valeur ajoutée</b>	0 (2021)	<b>2000</b>	<b>Rapport d'activités OIT</b>	<i>Effet sectoriel 1.1 Effets immédiats 1.1.1 &amp; 1.1.3</i>	OIT, ONUFEMMES, OIM, UNHCR, FAO, UNDP	MFP/METPS	
<b>Produit 2.7. : Les Familles, les communautés et les communes ont les capacités techniques et les ressources humaines, logistiques et financières pour promouvoir la scolarisation et la formation professionnelle des enfants, des adolescents, des jeunes et des femmes jeunes - en particulier les plus vulnérables et ceux qui vivent dans les communautés les plus défavorisées y compris dans les situations humanitaires.</b>							
<b>Indicateur 2.7. 1: Nombre de jeunes (garçons et filles) qui ont exprimé leurs opinions et expériences sur les compétences, l'employabilité et l'autonomisation des jeunes par des plateformes numériques et hors ligne (U-Report, Youth connect, AGCCI, etc.)</b>	8,549 (2021)	100.000	Plateforme U-Report, Rapport d'activités MJS, MEPT, MEN	Effet sectoriel 1.1 Effet immédiat 1.1.6	UNICEF, UNFPA, UNHCR, PNUD, OIM, ONUFEMMES	MJS/MEPT/MEN	
<b>2.7.2 : Nombre d'écoles et de structures communautaires bénéficiant des initiatives favorisant le maintien des filles à l'école (plan de développement scolaire, cantines scolaires, santé et hygiène scolaire, espace sûr, VBG, CGD)</b>	4,492 (2021)	15,000	Rapports agences du SNU, MEN	Effet sectoriel 1.1 Effet immédiat 1.1.1 Effet sectoriel 1.5	PAM, UNICEF, UNHCR, UNFPA, ONUFEMMES	MEN, MPF/PE MSP/P/AS, MFT/P MH/A	
<b>2.7.3 : Nombre d'enfants, adolescents et jeunes qui participent à un programme intégré (l'éducation,</b>	94 000 (2021)	202,000	Rapports agences du SNU, MEN	Effet sectoriel 1.1 Effet immédiat	PAM/UNFPA/UNICEF, UNHCR, UNESCO, OIT,	MEN, MPF/PE MSP/P/AS, MFT/P	

Indicateurs nationaux des ODD/Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Cibles 2027	Sources /Moyens de vérification	Lien avec PDES	Agences UN Responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses /Risques
la nutrition, le EHA, la santé sexuelle et reproductive et la protection, compétences de vie, chaine de valeur ) qui vise la promotion de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'employabilité et l'autonomisation des femmes et des filles				De 1.1.1 à 1.1.3	OIM, ONUFEMMES, FAO, UNDP	MH/A	
<b>EAU, HYGIENE ET ASSAINISSEMENT</b>							
<i>Produit 2.8. : Les services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement de base résilients aux changements climatiques sont disponibles dans les communautés vulnérables</i>							
<b>Indicateur 2.8. 1 : : Nombre de personnes additionnelles ayant accès aux services basiques d'approvisionnement en eau potable</b>	0 (2021)	400,000	PV de réception des ouvrages Rapports de missions Base de données MHA	Effet sectoriel 1.3 Effets immédiats 1.3.1 à 1.3.4	UNICEF, OIM, ONUFEMMES	MHA	Non mobilisation des ressources financières requises
<b>Indicateur 2.8. 2 : Nombre de nouveaux centres de santé/nutrition disposant de services basiques eau, hygiène et assainissement de base</b>	0 (2021)	150	PV de réception des ouvrages Rapports de missions Base de données MHA et Min Santé		UNICEF, OIM	MHA, MSP	Persistence ou accentuation de la situation sécuritaire précaire pouvant entraîner une accessibilité limitée ou impossible de certaines zones d'intervention
<b>Indicateur 2.8. 3 : Nombre de nouvelles écoles disposant de services basiques eau, hygiène et assainissement de base</b>	0 (2021)	400	PV de réception des ouvrages Rapports Missions Base de données MHA et MEN		UNICEF, OIM, ONUFEMMES	MHA, MEN	Capacité limitée du secteur privé Non mobilisation des ressources financières requises Persistence des normes sociales inadaptées Capacité limitée des partenaires de mise en œuvre, en particulier des ONGs Non mobilisation/allocation

Indicateurs nationaux des ODD/Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Cibles 2027	Sources /Moyens de vérification	Lien avec PDES	Agences UN Responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses /Risques
							<p>des ressources financières, humaines et logistiques requises pour faire fonctionner le système</p> <p>Faible engagement des institutions nationales et locales dans la gestion des services d'eau, d'hygiène et d'assainissement</p> <p>Non effectivité du transfert des compétences au communes Persistance ou accentuation de la situation sécuritaire précaire pouvant entraîner une accessibilité limitée ou impossible de certaines zones d'intervention</p> <p>Capacité limitée des partenaires de mise en œuvre, en particulier des ONGs et du secteur privé</p>
<b>Produit 2.9. : Les ménages, y compris les personnes vulnérables ont les capacités requises pour adopter de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement de base</b>							
<b>Indicateur 2.9. 1 : Nombre de nouveaux ménages disposant d'installations de lavage des mains avec de l'eau et du savon</b>	0 (2021)	1,500,000	Monitoring programme Rapport PROSEHA	<i>Effet sectoriel 1.3</i>  Effets immédiats 1.3.1 à 1.3.4	UNICEF	MHA	
<b>Indicateur 2.9. 2 : Nombre de personnes vivant dans les communautés nouvellement certifiées FDAL</b>	0 (2021)	2,000,000	Certification de communes FDAL Monitoring programme		UNICEF	MHA	

Indicateurs nationaux des ODD/Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Cibles 2027	Sources /Moyens de vérification	Lien avec PDES	Agences UN Responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses /Risques
Indicateur 2.9. 3 : Nombre de communes additionnelles ayant été certifiées FDAL	0 (2021)	30	Certification de communes FDAL		UNICEF	MHA	
Indicateur 2.9. 4 : Nombre d'écoles mettant en œuvre l'approche 3 étoiles	0 (2021)	2,400	Monitoring programme		UNICEF	MHA MEN	
<b>Produit 2.10. : Le Gouvernement, les Municipalités et autres acteurs du secteur EHA ont la capacité de planifier, coordonner et assurer le suivi de la fourniture des services d'Eau potable, d'Hygiène et d'Assainissement aux populations</b>							
<i>Indicateur 2.10. 1 : Système d'information sur les services EHA fonctionnel</i>	0 (2021)	1	Existence et utilisation du système national d'information	Effets immédiats 1.3.1 à 1.3.4	UNICEF	MHA	
<i>Indicateur 2.10. 2 : Nombre de politiques et stratégies EHA développées, validées et disséminées</i>	0 (2021)	4	Documents produits et validés		UNICEF	MHA	
<i>Indicateur 2.10. 3 : Nombre de communes disposant d'instruments fonctionnels de planification et de gestion durable des services eau, hygiène et assainissement</i>	0 (2021)	30	MoU avec les communes signés, contrat d'activités des communes, plans post FDAL, PLEA		UNICEF	MHA Min Dvpt Comm Min Intérieur & Décentralisation	
<i>Indicateur 2.10. 4 : Nombre de personnes en situation humanitaire ayant accès aux services d'approvisionnement en eau potable</i>	0 (2021)	500 000	Monitoring programme Données cluster EHA		UNICEF, UNHCR, OIM	MHA	
<b>EMPLOI ET PROTECTION SOCIALE</b>							
<b>Produit 2.11 : Les partenaires publics et privés bénéficient d'un cadre économique approprié pour renforcer leurs investissements vers les secteurs productifs pro-pauvres y compris dans les collectivités affectées par les crises et chocs</b>							
<i>Indicateur 2.11. 1: % du financement décaissé chaque année en faveur des couches vulnérables notamment les femmes, jeunes et personnes vulnérables pour promouvoir un monde égalitaire</i>	< 1%	3%	MP, MFMPFPE/ONU Femmes Rapports UNHCR	Effets immédiats 1.4.5 à 1.4.6	ONU Femmes UNHCR	MPFPE	Financements disponibles pour adresser en partie les déficits en ressources humaines pour assurer le transfert des compétences et ressources et renforcer le système statistique national (Partenariats et synergies d'interventions avec la Banque Mondiale,
<i>Indicateur 2.11. 2: Nombre de partenaires nationaux capables d'appliquer des outils budgétaires sensibles au genre dans le cycle budgétaire</i>	16 (2021)	40	MPFPE /ONU Femmes		ONU Femmes	MP, MF	

Indicateurs nationaux des ODD/Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Cibles 2027	Sources /Moyens de vérification	Lien avec PDES	Agences UN Responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses /Risques
<b>Indicateur 2.11.3 :% de ménages des zones cibles connaissant les mesures de protection sociale nouvelles ou supplémentaires fournies par le gouvernement avec le soutien du SNU.</b>	ND	80%	Rapport PFS et partenaires de mise en œuvre		UNICEF, BM, PAM, OCHA, UNHCR	PFS, CFS, DNP/CA, MET/PS	<p>l'Union Européenne, le cadre de concertation des PTFs pour la décentralisation)</p> <p>La sécurité s'est améliorée</p> <p>La collaboration intersectorielle et multisectorielle est renforcée pour la mise en œuvre d'une politique nationale de protection sociale intégrée</p> <p>Les capacités des collectivités territoriales sont renforcées dans le cadre d'une opérationnalisation effective de la décentralisation dans les secteurs de l'éducation, hydraulique, santé et environnement</p>
<b>Produit 2.12 : Le système de protection sociale et ses acteurs ont des capacités techniques renforcées pour prévenir et protéger les populations contre les chocs et crises de manière durable, y compris à travers des financements et programmes pérennes et des mesures d'accompagnement multisectorielles adaptées aux vulnérabilités spécifiques des catégories sociales les plus fragiles</b>							
<b>Indicateur 2.12.1 : Nombre de communes qui ont les capacités renforcées pour mobiliser des ressources domestiques en faveur de mécanismes de protection sociale solidaire</b>	0 (2021)	75	Rapports revues régionales et centrales	Effets immédiats 1.4.1 à 1.4.4 Effets immédiats 3.2.8	UNICEF	MPF/PE, ME/PS	

Indicateurs nationaux des ODD/Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Cibles 2027	Sources /Moyens de vérification	Lien avec PDES	Agences UN Responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses /Risques
<i>Indicateur 2.12.2 : Nombre de ménages cibles disposant des capacités renforcées pour exploiter les transferts monétaires pour accroître leur résilience aux chocs à travers le système gouvernemental avec l'appui du SNU</i>	115.580 (2021)	400.000	Rapport d'exécution CFS/DNPGCA		UNICEF, OIT, PAM, PNUD, UNCDF, FAO	MET/PS MAH	
<b>Produit 2.13 : Les communautés et les collectivités territoriales ont les capacités techniques renforcées pour mobiliser les mécanismes traditionnels de solidarité ciblant les groupes les plus vulnérables en synergie avec les programmes formels de protection sociale</b>							
<i>Indicateur 2.13.1 : Nombre de communes ayant les capacités renforcées pour utiliser les modèles de contrats sociaux avec les organisations des jeunes</i>	19 (2021)	75	Rapports revues régionales et centrales		UNICEF	Ministère de l'Intérieur (DGDCT)	
<i>Indicateur 2.13.2 : Nombre de structures et mécanismes communautaires et nationaux - y compris ceux conjoints - ayant les capacités et les ressources renforcées pour intégrer le genre dans des contextes humanitaires et de développement</i>	60 (2021)	300	MPFPE /ONU Femmes; UNICEF, FAO, UNFPA,	Effet sectoriel 1.4	ONU Femmes/UNICEF/FAO/UNFPA	MPFPE	
<b>Produit 2.14 : Les services techniques d'emploi, de développement des entreprises et des coopératives, publics et privés ont des capacités techniques renforcées pour assurer de façon durable l'accompagnement des communautés vulnérables dans leur autonomisation</b>							
<i>Indicateur 2.14.1 : Nombre de formateurs de prestataires de services locaux dont les compétences sont renforcées sur les programmes de développement d'entreprises de coopératif et d'éducation financière</i>	0 (2021)	100	Rapport Annuel OIT	Effet immédiat 3.1.8	OIT,OIM	MA/MELCD/ME TPS	
<i>Indicateur 2.14.2 : Nombre d'entreprises et de coopératives dans la chaîne de valeur à grande valeur ajoutée dont les capacités et ressources techniques et financières sont renforcées dans les communes</i>	0 (2021)	12 coopératives 8 entreprises	Rapport annuel OIT	Effet sectoriel 3.2 Effet immédiat 3.2.5	OIT, OIM, ONUFEMMES	MA/MELCD/ME TPS	

Indicateurs nationaux des ODD/Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Cibles 2027	Sources /Moyens de vérification	Lien avec PDES	Agences UN Responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses /Risques
<i>Indicateur 2.14.3: Nombre d'hommes et de femmes (y compris les réfugiés et les migrants) dont les compétences sont renforcées sur l'éducation financière, les aptitudes en compétence de vie Courante et entrepreneuriat</i>	0 (2021)	2000	Rapport Annuel OIT	Effet sectoriel 3.1 Effet immédiat 3.1.8	OIT, OIM, UNHCR	MELCD/METPS	
<i>Indicateur 2.14.4: Nombre de dispositifs normatifs qui prennent compte des besoins des migrants, des réfugiés et des membres de la communauté d'accueil</i>	0 (2021)	3	Rapport d'activités ONUFEMMES		ONUWOMEN	OIT, ONUFEMMES, OIM	
<b>PROTECTION CONTRE LES PRATIQUES NEFASTES</b>							
<b>Produit 2.15 : Les systèmes nationaux en charge de la protection des femmes, des enfants, des adolescents et des groupes vulnérables contre les pratiques néfastes et les acteurs au niveau central, régional et local ont des capacités renforcées pour planifier, coordonner, élaborer et mettre en œuvre le cadre légal existant, les plans, politiques et programmes basés sur des évidences/es</b>							
<i>Indicateur 2.15.1 : Le Gouvernement met en œuvre un plan d'action ou une stratégie basée sur des données probantes, budgétisé et financé avec des cadres de suivi et d'évaluation pour mettre fin au mariage des enfants</i>	Non (2021)	Oui	Document du plan d'action	Effet sectoriel 1.4	UNICEF	MPFPE	Le Gouvernement du Niger et ses PTFs s'engagent à mobiliser, allouer et décaisser les fonds nécessaires pour développer et mettre en œuvre la politique nationale de la protection de l'enfant, le plan stratégique national pour mettre fin au mariage des enfants et le plan stratégique pour le renforcement du système d'état civil.  • Les ministères sectoriels en charge de la protection de l'enfant recrutent et affectent du personnel qualifié et régularisent le
<i>Indicateur 2.15.2: Le gouvernement a mis en place un système pour recueillir régulièrement des données administratives sur la violence, l'exploitation, la maltraitance des enfants, ventilées par âge et sexe</i>	Non (2021)	Oui	CPIMS+	Résultats : Le Système Statistique National est performant	UNICEF	MPFPE	
<i>Indicateur 2.15.3 : Le Gouvernement dispose d'un mécanisme de coordination national, multisectoriel et multipartite fonctionnel, chargé de superviser les plans ou stratégies nationaux de prévention et de réponse à la violence contre les enfants et les adolescents</i>	Non (2021)	Oui	Comptes rendus des rencontres	Effet sectoriel 1.4 Effet immédiat 1.4.2	UNICEF	MPFPE	

Indicateurs nationaux des ODD/Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Cibles 2027	Sources /Moyens de vérification	Lien avec PDES	Agences UN Responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses /Risques
<b>Indicateur 2.15. 4: Le Niger dispose d'un système d'état civil informatisé</b>	Non (2021)	Oui	Tableau de bord de l'état civil	<i>Effet sectoriel 1.1</i> <i>Effet immédiat 1.1.1</i>	UNICEF	MID/DGEC/M/R	statut des travailleurs sociaux, des défenseurs commis d'office et des agents d'état civil.
<b>Indicateur 2.15. 5: Le gouvernement dispose de documents cadres actualisés de protection des femmes, des enfants, des adolescentes et des groupes vulnérables contre les pratiques néfastes</b>	0 (2021)	4	Rapport d'activités	Effets sectoriels 1.5 et 1.4 Effet immédiat 1.4.2	ONUFEMMES, UNICEF, UNFPA	MPFPE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les autorités communales et gouvernementales mettent en place des programmes économiques adaptés ciblant les familles les plus pauvres avec des enfants à risques de violence, abus, exploitation et mariage d'enfant.</li> <li>• Les documents de planification des collectivités territoriales intègrent des lignes budgétaires pour payer régulièrement les salaires, indemnités et rétributions aux agents de la protection de l'enfant et de l'état civil</li> </ul>
<b>Produit 2.16 : Les services et les acteurs en charge de la protection des femmes, des enfants, des adolescents et des groupes vulnérables contre les pratiques néfastes aux niveaux national, régional et local, ont des capacités renforcées pour enregistrer les faits d'état civil et prévenir, détecter, signaler, référer, suivre, répondre et documenter les cas de violence, d'exploitation, d'abus des enfants et des femmes, dans les contextes de développement et humanitaire</b>							
<b>Indicateur 2.16.1 : Nombre de femmes, d'enfants et d'adolescents qui ont été victimes de violence, d'exploitation, d'abus et de négligence touchés par les services de santé, de travail social, de justice ou forces de l'ordre par le biais de</b>	2.336 (2021)	300.000	Rapport des revues annuelles Rapports UNHCR	Effet sectoriel 1.5 Effet immédiat 1.4.2	UNICEF, UNHCR, ONUFEMMES	MPF/PE MJ	

Indicateurs nationaux des ODD/Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Cibles 2027	Sources /Moyens de vérification	Lien avec PDES	Agences UN Responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses /Risques
<i>programmes soutenus par les partenaires</i>							
<i>Indicateur 2.16.2 : % de filles et de garçons séparés et non accompagnés ciblés par les programmes dans des contextes humanitaires qui ont reçu une prise en charge alternative et/ou ont été réunifiés</i>	0 (2021)	95%	Rapports revues sectorielles Rapports UNHCR	Effet immédiat 1.4.2	UNICEF, UNHCR, OIM	MPFPE	
<i>Indicateur 2.16.3 : Nombre d'enfants en conflit avec la loi qui bénéficient d'une prise en charge / alternatives à la détention</i>	350 (2021)	1500	Rapports sectoriels Ministère intérieur, justice et protection de l'enfant	Effet sectoriel 2.8	UNICEF	MJ MPF/PE MFP	
<i>Indicateur 2.16.4 : % de femmes, de filles et de garçons ciblés dans des contextes humanitaires pourvus d'une atténuation des risques, interventions de prévention et/ou pour lutter contre la violence basée sur le genre</i>	0% (2021)	60%	Rapports UNHCR	Effet sectoriel 1.5	UNICEF, UNHCR, ONUFEMM ES	MPF/PE	
<b>Produit 2.17 : les communautés et leurs leaders incluant les adolescent(e)s, la société civile, les médias particulièrement dans les régions de Diffa, Maradi, Tahoua, Tillabéry et Zinder à forte prévalence des pratiques néfastes et faible taux de déclaration des faits d'état civil ont des connaissances et des capacités renforcées pour promouvoir des normes, attitudes et comportements équitables entre les sexes et favorables à l'élimination de la violence et à l'enregistrement des faits d'état civil dans les contextes de développement et humanitaire.</b>							
<i>Indicateur 2.17.1 : Nombre d'adolescentes bénéficiant, dans le cadre de programmes soutenus par les Nations Unies, d'interventions de prévention et de soins visant à lutter contre le mariage des enfants</i>	24.739 (2021)	557.453	Rapports des revues sectorielles Rapport Illimin	Effet sectoriel 1.5	UNICEF/UNFPA	MPFPE	
<i>Indicateur 2.17.2 : Nombre de personnes engagées par le biais de plateformes communautaires et dans un dialogue de réflexion visant à éliminer les normes sociales et sexospécifiques discriminatoires et les pratiques néfastes qui affectent les filles et les femmes</i>	138.000 (2021)	600.000	Rapports revues sectorielles Rapports UNHCR	Effet sectoriel 1.5	UNICEF, UNHCR, ONUFEMM ES	MPFPE	
<i>Indicateur 2.17.3 : Nombre de personnes touchées par les</i>	0 (2021)	1.500.000	Tableau de Bord Etat civil Rapports UNHCR	Effet sectoriel 2.7	UNICEF/UNHCR	MID/DGEC/M/R	

Indicateurs nationaux des ODD/Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Cibles 2027	Sources /Moyens de vérification	Lien avec PDES	Agences UN Responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses /Risques
<i>interventions de mobilisation pour la déclaration des faits d'état civil</i>							
<b>Indicateur 2.17.4 : Nombre de cas d'abus, exploitation et violences gérés par les comités villageois de protection de l'enfant (CVPE) relais communautaires, espaces de cohésion sociale, femmes médiatrices, travailleurs sociaux, inspections de travail, tribunaux (désagrégés par sexe)</b>	16.850 (2021)	67.400	Rapports des revues sectorielles Rapports UNHCR	Effet sectoriel 1.4	UNICEF/UNHCR/OIM/OIT/ONUFEMMES	MPFPE, MJ, METPS	

PILLIER : MODERNISATION DU MONDE RURAL ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Indicateurs nationaux des ODD/Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Cibles pour la durée du PCC	Sources/ Moyens de vérification	Lien avec le PDES	Agences Responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses
<b>Impact</b> : Le bien-être de la population nigérienne est amélioré							
<b>Priorités nationales de développement (PDES, 2022-2027)</b> : Effet Global 3 : l'économie nigérienne est structurellement transformée Effet sectoriel 3.4 : la gestion de l'environnement est durablement assurée Effet immédiat 3.4.2. La résilience du système de production et des populations aux changements climatiques est renforcée							
<b>Cadre Régional</b> : Agenda 2063 de l'Afrique - Objectif (4) les économies structurellement transformées, Objectif (5) Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrue, Objectif (7) Les économies et les communautés sont durables sur le plan environnemental et résilientes au climat							
<b>ODD et Cible des ODD</b> <b>ODD 1</b> : cible 1.4 ; cible 1.5 <b>ODD 2</b> : cible 2.1 ; cible 2.3; cible 2.4; cible 2.5 <b>ODD 6</b> ; cible 6.4 <b>ODD7</b> : cible 7.1.1 cible ;7.1.2 ; cible 7.2.1 <b>ODD 11</b> : cible 11.a ; cible 11.1 ; cible 11.3 ; cible 11.6 ; cible ; <b>ODD 12</b> : cible 12.3; cible 12.8 <b>ODD 13</b> : Cible 13.1 <b>ODD 15</b> : cible 15.2; cible 15.3; cible 15.5; cible ; 15.6 <b>ODD 17</b> « Partenariat pour la réalisation des objectifs » (Cible 17.9 et Cible 17.16).							
<b>Priorité stratégique</b> :L'effet 3 est aligné aux priorités stratégiques de l'équipe pays des Nations Unies au Niger, mais aussi au niveau régional à travers la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (UNISS) notamment « Renforcer la résilience au changement climatique, améliorer la gestion des ressources naturelles et réduire la malnutrition et l'insécurité alimentaire puis Promouvoir l'accès aux énergies renouvelables et enfin Autonomiser les femmes et les jeunes pour la paix et le développement au Sahel »							
<b>Effet 3</b> : « D'ici 2027, les populations les plus vulnérables particulièrement les femmes, les filles, les garçons et les personnes avec des besoins spécifiques, améliorent : leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion des ressources naturelles et du cadre de vie, et renforcent leur résilience aux changements climatiques y compris dans les zones affectées par les conflits et les catastrophes.»							
Indicateurs nationaux des ODD/Indicateurs de performance	Valeurs de référence	Cibles pour la durée du PCC	Sources/ Moyens de vérification	Lien avec le PDES	Agences Responsables	Institutions Partenaires	Hypothèses
<b>Prévalence de l'insécurité alimentaire chronique (IPC chronique phase 3+)</b>	35% (IPC Chronic 2018)	25%	Analyse IPC Chronique	Effet Global 3 : l'économie nigérienne est structurellement transformée	PAM/FAO/UNICEF/ FIDA/UNHCR	DNPGCA Ministère de la santé, direction de la nutrition	
<b>Prévalence de l'insécurité alimentaire aigue (CH phase 3+) pendant la période juin-Aout</b>	17% (CH Mars 2022)	<10%	Cadre Harmonisé, période juin-Aout, session CH de mars		PAM/FAO/UNICEF/ FIDA/UNHCR	DNPGCA Ministère de la santé, direction de la nutrition	
<b>Prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de 0-59 mois</b>	45,1% (SMART Nov 2021)	<30%	SMART		PAM/FAO/UNICEF/ FIDA	Ministère de la santé, direction de la nutrition	
<b>Prévalence de la malnutrition aigüe globale (MAG) chez les enfants de 6-59 mois</b>	12,5% (SMART Nov 2021)	<5%	SMART		PAM/FAO/UNICEF/ FIDA	Ministère de l'Environnement	

<b>Proportion des superficies des terres dégradées/restaurées/aménagées dégradée restaurée</b>	25% (2019)	60%	Rapport ministère de l'Environnement		PNUD/UNCDF/PAM /FAO/ ONU Femmes	Ministère de l'Environnement	
<b>Indice de stratégie d'adaptation basée sur les moyens d'existence</b>	48,8 (2021)	>85	Rapports Enquêtes PAM		PAM/FAO/UNICEF/ FIDA/PNUD	Ministères Agricultures, Env't, CNEDD	
<b>Diversité alimentaire minimale chez les enfants de 6-23 mois</b>	13,6% (2020)	60%	Rapport SMART		PAM/FAO/UNICEF	MSP/P/AS, MAG, INS	
<b>Diversité alimentaire minimale chez les femmes en âge de procréer</b>	53,3% (2020)	85%	Rapport SMART		PAM/FAO/UNICEF	MSP/P/AS, MAG, INS	
<b>Nombre d'organisations paysannes bénéficiant d'appuis techniques et financiers afin de renforcer la production, l'écoulement et la valorisation des produits sur les marchés</b>	86	500	Rapports annuels des agences		PAM/FAO/FIDA/UN CDF/ ONU Femmes		
<b>Taux d'adoption des outils d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques</b>	89% (2021)	95%	Rapports CNEDD		FAO/PAM/UNHCR/ ONU Femmes	Ministère de l'agriculture, Environnement, CNEDD	
<b>Composante 1 sécurité alimentaire et nutritionnelle et systèmes alimentaires durables</b>							
<b>Produit 3.1 : Les populations et les communautés ainsi que les acteurs du secteur privé disposent des capacités techniques renforcées pour augmenter les productions, la conservation, la transformation et la commercialisation des produits agro-sylvo-pastorales et halieutiques, y compris dans les zones affectées par les conflits et les catastrophes</b>							
<b>Nombre de personnes formées qui appliquent les techniques de la gestion durable des terres dans les domaines Agro Sylvo Pastoraux et Halieutiques (services techniques et communautés)</b>	0	350.000	Rapports annuels des agences		FAO/PNUD/UNHCR /PAM/FIDA/ ONU Femmes	Ministères de l'Agriculture ; de l'Élevage ; de l'Environnement	Stabilité politique ; sécurité ;
<b>Nombre d'hectare de terres récupérées et mises en valeur (y compris reboisement)</b>	0	230 000	Rapport des agences NU		PAM/UNCDF/FAO/ PNUD/FIDA/UNHCR	Ministères de l'Élevage, Agriculture, environnement	
<b>Niveau moyen du Rendement agricole désagrégé (Mil, Sorgho, riz, arachide, niébé)</b>	Mil 400kg/ha Sorgho 344kg/ha Niébé 210kg/ha	Mil 600kg/ha Sorgho 500gk/ha Niébé 350kg/ha	Rapports annuels des agences,		FAO/FIDA/PAM	INS, MAG	

	Riz 3120kg/ha Arachide 393gk/ha	Riz 4500kg/ha Arachide 500kg/ha					
<b>Niveau moyen du Rendement de la production pastorale</b>	Lait (bovins, camelins, caprins, ovins) 1 586 011 tonnes de lait  Viande (bovins, camelins, caprins, ovins) 127 287 tonnes (2020)	Lait (bovins, camelins, caprins, ovins) 2 500 000 tonnes de lait Viande (bovins, camelins, caprins, ovins) 250 000 tonnes	Rapports annuels des agences,		FAO/PAM/FIDA/PN UD	INS, ministère Élevage	
<b>Nombre de petites unités, PME /PMI promues pour la production de farines infantiles par les femmes</b>	20 (2020)	100	Rapports annuels du MI, des agences UN et des projets d'appui à la fortification		FAO/PAM/UNICEF/ FIDA/ ONU Femmes	Ministère de l'Industrie, ministère du Commerce	
<b>Production halieutique (tonnes)</b>	150 000 (2020)	200 000	Rapports annuels des agences,		FAO/PAM/FIDA	Ministère de l'Environnement	
<b>Production locale de farine infantile (en tonnes)</b>	1980 (2021)	32000	Rapports annuels du MI, des agences UN et des projets d'appui à la fortification		FAO/PAM/UNICEF/ FIDA	Ministère de l'Industrie, ministère du Commerce	
<b>Nombre d'organisations paysannes bénéficiant d'appuis techniques et financiers afin de renforcer la production, l'écoulement et la valorisation des produits sur les marchés</b>	86	500	Rapport des agences NU		FAO/PAM/FIDA/ ONU Femmes	Ministère de l'agriculture, Élevage	
<b>Nombre de chaînes de valeurs soutenues</b>	8	12	Rapport des agences NU		FAO/PAM/FIDA/UN HCR/ ONU Femmes	Ministère de l'agriculture, Élevage	
<b>Produit 3.2</b> : Les Populations et les communautés les plus vulnérables, particulièrement les femmes, les jeunes et les personnes avec les besoins spécifiques (notamment les femmes enceintes/allaitantes (FEFA) et enfants de moins de 5 ans bénéficient d'une alimentation équilibrée et diversifiée pour améliorer leur état nutritionnel y compris dans les zones affectées par les conflits et les catastrophes							

Proportion des personnes en insécurité alimentaire ou nutritionnelle assistées	0	50%	Rapport des agences NU		PAM/FAO/UNICEF/ONU Femmes	DNPGCA (CCA et CFS)	
Nombre d'organisations paysannes (OP) formés sur les questions de diversités alimentaires	0	3 000	Rapports du ministère de l'agriculture Rapports des Agences UN		FAO/PAM/UNHCR/FIDA	Ministère de l'agriculture, Elevage,	
Score de diversité alimentaire des 1) Femmes 2) Enfants	14,5 (2021) 38,6(2021)	>70 >30	Rapports des Agences UN		FAO/PAM/FIDA/UNICEF	Ministères AG, PFPE, Santé.	
Augmentation du niveau des revenus des populations impliquées dans les chaînes de valeur	-	15%	Rapport des agences NU		FAO/PAM/FIDA/UNCDF/ ONU Femmes	Ministère de l'agriculture, Elevage,	
Taux de consommation de produits d'origine animale chez les enfants de 6-23 mois	16,1% (2020)	46,2%	Données SMART		FAO/PAM/UNICEF	MSP/P/AS, MEL, INS	
Quantité (en tonnes) de farines locales fortifiées/ enrichies distribuées par le Gouvernement dans le cadre des réponses d'urgence	384,4 (2021)	670	Rapport annuel du DNPGCA,		FAO/PAM/UNICEF	DNPGCA	
Guide alimentaire du Niger (pour promouvoir la saine alimentation pour tous, selon les groupes d'âges et l'état physiologique)	0	1	Rapport d'activités du HC3N et document de guide élaboré		FAO/OMS/UNICEF/PAM/UNHCR	MSAP/P/AS, MAG, HC3N	
<b>Composante 2 : gestion des ressources naturelles</b>							
<b>Produit 3.3 : Les institutions publiques et privées, la société civile et les populations sont dotées de capacités techniques pour accroître les superficies protégées et aménagées.</b>							
Nombre d'institutions ou des partenaires recevant une assistance technique	0	500	Rapports agences NU	Effet sectoriel 3.4 : la gestion de l'environnement est durablement assurée	FAO/UNCDF/PNUD/PAM/UNICEF/ ONU Femmes	Ministère de l'Environnement	Stabilité politique ; sécurité ;
Nombre de personnes formées et utilisant les techniques de GRN, désagrégé par type d'acteurs	0	5000	Rapports agences NU		PNUD/FAO/PAM/UNICEF/UNCDF/UNHCR/ONU Femmes	Ministères Environnement, Agriculture, Elevage	

<b>Superficies de terres forestières et pastorales aménagées (ha)</b>	40 000 ha/an	50 000 ha/an	Rapports agences NU		PNUD/FAO/PAM/UNICEF	Ministères Environnement, Agriculture, Élevage	
<b>Nombre de Points d'eau à usage agricole et/ou pastorale aménagé ou réhabilité</b>	-	300	Rapports agences NU		PNUD/FAO/PAM/FIDA	Ministères Environnement, Agriculture, Elevage, Hydraulique	
<b>Produit 3.4: Les populations vulnérables, les acteurs étatiques et non étatiques des zones ciblées disposent de capacités pour gérer les ressources naturelles de manière durable.</b>							
<b>Nombre de structures communautaires de prévention et gestion des conflits fonctionnelles</b>	0	6.000 structures	Données MELCD ; nombre de plans d'aménagement et de gestion des ressources forestières élaborés	Effet sectoriel 3.4 : la gestion de l'environnement est durablement assurée	FAO/ PNUD/ONU-Habitat/ ONU Femmes	Ministère de L'Action humanitaire ; HACP ; DNP/GCA Ministère de l'Environnement ; ministère responsable d'urbanisme ;	Stabilité politique ; sécurité ;
<b>Nombre des Collectivités territoriales qui bénéficient d'un appui ou ont une capacité accrue dans la planification urbaine et territoriales ;</b>	0	3	Nombre des plans d'aménagement dans les zones urbaines / peri-urbaines ; Nombre des formations ;		ONU-Habitat/UNCDF/PAM/FAO/UNHCR/ ONU Femmes	Ministère responsable d'urbanisme ;	Stabilité politique ; sécurité ;
<b>Superficies irriguées (ha)</b>	368 000 (2020)	500 000	Rapport agences NU		PNUD/FAO/PAM/FIDA/ ONU Femmes	Ministères Environnement, Agriculture, Élevage	
<b>Produit 3.5 L'accès aux énergies renouvelables ou durables est augmenté pour les populations vulnérables des zones ciblées</b>							
<b>Nombre de ménages appuyés pour utiliser l'énergie renouvelable (solaire, éolien, hydraulique)</b>	0	60.000	Rapport agences NU	Effet sectoriel 3.4 : la gestion de l'environnement est durablement assurée	PNUD/UNHCR/FAO/PAM/FIDA/ ONU Femmes	Ministère Environnement et ministère responsable de l'énergie	Stabilité politique ; sécurité ;

<b>Nombre de ménages bénéficiant d'un accès à l'énergie propre dans les zones rurales et péri-urbaines</b>	85000 (2021)	150 000	Rapports des agences		PNUD/FAO/PAM/U NHCR/ ONU Femmes	Ministères de l'énergie, Environnement,	
<b>Produit 3.6 : Les communautés et les populations les plus vulnérables des zones ciblées, y compris les femmes, les jeunes et les personnes avec des besoins spécifiques ont les capacités d'adaptation aux conflits, risques et catastrophes et aux effets néfastes du changement climatique.</b>							
<b>Nombre de plan de contingence multirisque inclusif actualisé</b>	0	1	Rapports ministère action humanitaire	3.4.2. La résilience du système de production et des populations aux changements climatiques est renforcée	PNUD/PAM/FAO/U NICEF/OCHA/UNHCR/OIM/ ONU Femmes	Ministère de l'Agriculture ; l'élevage ; Environnement ; Population	Stabilité politique ; sécurité ;
<b>Nombre de structures de prévention et gestion des catastrophes mis en place et opérationnel</b>	0	2000	Rapports agences UN		PNUD/ ONU- Habitat /PAM/FAO/UNCDF/ UNICEF/ ONU Femmes	Ministère de l'action humanitaire, DNP-GCA, Protection civile	
<b>Nombre de ménages assistés avec des actions anticipatoires pour faire face à un choc (sécheresse/ inondation)</b>	0	325.000	Rapports agences UN		PAM/ONU- Habitat/FAO/OCHA / ONU Femmes	DNP-GCA, ministère de l'Action humanitaire, Agriculture, Santé	
<b>Quantité de CO2 séquestrée par le secteur forestier</b>	-230 184 tonnes	-1 500 000 tonnes	Rapports agences UN		PAM/FAO/PNUD/FI DA/UNCDF	CNEDD; ministère de l'Environnement	
<b>Produit 3.7 : Les institutions ont acquis les capacités de planification en matière d'aménagement du milieu rural, urbain et péri urbain.</b>							
<b>Nombre de schémas d'aménagement foncier régionaux actualisés</b>	0	3	Rapports agences UN		FAO/PNUD	Code rural	
<b>Nombre de Schéma d'aménagement urbain actualisé ou d'autres cadres spatiaux</b>	7 non actualisés	7 non actualisés	Rapports agences UN		ONU-Habitat/	Ministère Urbanisme	
<b>Superficie d'espaces verts et ceintures vertes créées</b>	1090 ha	3000ha			FAO/PNUD/ONU- Habitat/ ONU Femmes		

## ANNEXE 2 : Tableau des Ressources du Cadre de Coopération

## ANNEXE 3 : Annexe Juridique

Les accords de coopération ou d'assistance, ou autres accords, qui sont mentionnés dans la présente annexe juridique sont ceux qui forment déjà la base juridique des relations entre le Gouvernement du Niger et chacun des organismes des Nations Unies qui aident le pays à mettre en œuvre le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (PCC) 2023 - 2027

Considérant que le Gouvernement du Niger (ci-après dénommé « le Gouvernement ») a institué les relations ci-après avec les organismes suivants :

- a) **Avec le Programme des Nations Unies pour le développement** (ci-après dénommé « le PNUD »), un accord de base régissant l'assistance apportée par le PNUD dans le pays, signé par les deux parties le **2 MAI 1977**. En application du paragraphe 2 de l'article premier de l'Accord de base type en matière d'assistance, cette assistance sera mise à la disposition du Gouvernement, et elle sera fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des organes compétents du PNUD, et sous réserve que le PNUD dispose des fonds nécessaires. En particulier, dans sa décision 2005/1 du 28 janvier 2005, le Conseil d'administration du PNUD a approuvé le nouveau Règlement financier et les nouvelles règles de gestion financière, dans lesquels figurent de nouvelles définitions des termes « exécution » et « réalisation » qui permettent au PNUD de mettre pleinement en œuvre les nouvelles procédures de programmation conjointe par pays issues de l'initiative de simplification et d'harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le développement. Compte tenu de cette décision, le Plan-cadre de coopération et le plan de travail (qui fait partie intégrante du Plan-cadre et y est intégré par renvoi) adoptés ci-après constituent ensemble un descriptif de projet au sens de l'Accord de base type en matière d'assistance.
- b) **Avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)**, un accord de base type de coopération régissant la Coopération entre l'UNICEF et le Gouvernement du Niger conclut le **juillet 1992**.
- c) **Avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)**, un accord de coopération de pays conclu le **02 mai 1977** avec le PNUD, mais s'appliquant mutatis mutandis aux activités et au personnel du FNUAP, conformément à l'accord conclu par échange de lettres et entrée en vigueur...
- d) Avec l'**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)**, un accord multiple Accréditation, du **15 décembre 1977**.
- e) Avec l'**Organisation mondiale de la santé (OMS)**, l'accord de Base entre l'OMS et le Gouvernement du Niger du **28 décembre 1960**.
- f) Avec l'**Organisation internationale des Migrations (OIM)**, conclue entre l'OIM et le gouvernement du Niger, en **2005**.
- g) Avec le **Programme alimentaire mondial (PAM)**, conclu avec le Gouvernement du Niger, le **21 juin 1968**
- h) Avec l'**Organisation internationale du travail (OIT)**, conclu avec le Gouvernement du Niger, le **13 juin 2012**
- i) **Avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)**, conclu avec le Gouvernement du Niger le **20 novembre 1963**

- j) Avec le **Fonds international de développement agricole (FIDA)**, conclu avec le Gouvernement du Niger le **05 mars 2014**
- k) Avec l'**UNCDF**, conclu avec le Gouvernement du Niger le **27 février 1982**
- l) Avec le **Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'Homme**, conclu avec le Gouvernement du Niger le **09 décembre 2019**
- m) Avec l'**Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU FEMMES)**, conclu avec le Gouvernement du Niger le **7 juillet 2021**
- n) Avec **OCHA**, conclu avec le Gouvernement du Niger le **8 novembre 2005**
- o) Avec l'**UNHCR**, conclu avec le Gouvernement du Niger le **8 mai 2014**

Le Plan-cadre de coopération est lu, interprété et appliqué conformément à l'accord de base conclu par chacun des organismes des Nations Unies signataires et le gouvernement hôte et d'une manière compatible avec ledit accord.

Le Gouvernement honore ses engagements conformément aux dispositions des accords de coopération et d'assistance décrits au paragraphe consacré aux bases de la relation.

Sans préjudice de ces accords, le Gouvernement applique les dispositions pertinentes de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies (la « Convention générale ») ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées aux biens, fonds et avoirs de chaque organisme des Nations Unies signataires ainsi qu'à ses fonctionnaires et experts en mission. Le Gouvernement accorde également auxdits organismes et à leurs fonctionnaires ainsi qu'aux personnes fournissant des services pour leur compte les privilèges, immunités et facilités prévus dans les accords de coopération et d'assistance conclus avec le Gouvernement. En outre, il est entendu que tous les Volontaires des Nations Unies sont assimilés à des fonctionnaires des organismes des Nations Unies signataires, ayant droit aux privilèges et immunités accordés auxdits fonctionnaires en vertu de la Convention générale ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées.

Le Gouvernement devra répondre à toutes les réclamations que des tiers pourraient présenter contre l'un ou l'autre des organismes, ainsi que leurs fonctionnaires, experts en mission ou autres personnes fournissant des services pour leur compte, et il les mettra hors de cause en cas de réclamation et les dégage de toute responsabilité résultant d'opérations exécutées en vertu des accords de coopération et d'assistance, sauf si le Gouvernement et l'organisme concerné conviennent d'un mutuel accord que ladite réclamation ou ladite responsabilité résulte d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de l'organisme ou de ses fonctionnaires, conseillers ou personnes fournissant des services pour son compte.

Sans préjudice du caractère général de ce qui précède, le Gouvernement contracte une assurance au bénéfice des organismes ou les dégage de toute responsabilité civile à l'égard des véhicules qu'ils ont fournis, mais qui sont sous le contrôle du Gouvernement ou qu'il utilise.

- a) « Rien dans le présent accord n'implique que l'Organisation des Nations Unies ou l'un quelconque de ses organismes ou institutions renonce aux privilèges ou immunités dont il jouit ou accepte la compétence des juridictions de tout pays à l'égard des différends qui pourraient en découler ».

Rien dans le présent document ou s'y rapportant ne peut être considéré comme une renonciation expresse ou implicite aux privilèges et immunités accordés à l'Organisation des Nations Unies et à ses organes subsidiaires, y compris le PAM, que ce soit au titre de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies du 13 février 1946 ou de la Convention sur les privilèges et immunités

des institutions spécialisées du 21 novembre 1947, selon le cas, et aucune disposition du présent document ou de tout contrat institutionnel ou engagement ne peut être interprétée ou appliquée d'une manière ou dans une mesure qui soit incompatible avec ces privilèges et